

**Philip KiE**

**« JE »  
EST UNE CHOSE**

**La putainerie tutélaire.**

**Journal d'une chose.**

*Quatrième de couverture.*

Si ce qui j'expose dans ces pages avait l'intelligence d'être bête, tout le monde le comprendrait.

Mais voilà, ce n'est pas bête, ce n'est que fou.

**In memoriam**

**Sylvie Velghe.**

**Morte deux fois :**

- 1. assassinée par l'indifférence ;**
- 2. enfouie sous la cendre de l'oubli.**

*« De notre point de vue, le processus de mobilisation de masse dans la collaboration à l'injustice et à la souffrance infligées à autrui, dans notre société, est le même que celui qui a permis la mobilisation du peuple allemand dans le nazisme. »*

*(Christophe Dejours, « Souffrance en France. »)*

## **SOMMAIRE.**

<b>LA PUTAINERIE TUTÉLAIRE.</b>	6
Les pieds dans le plat nazoïde.	7
Une prison qui ne s'avoue pas.	10
La France qui fabrique des fous.	14
La démocratie est un viol	19
<b>GNADENTOD.</b>	22
Sylvie Velghe.	23
Quand on me chatouille le point Godwin.	38
La loi de la bêtise.	41
Témoignages.	45
Au secours j'hérite.	56
<b>« JE » EST UNE CHOSE. Journal.</b>	58
1. Décervelage tutélaire.	59
2. Vive les suicideurs !	89
3. Les enculturés.	111
<b>HOMO HOMINI SQUALUS.</b>	137
Charogne & Co.	138
L'éternel retour.	149
Une communication vicieuse.	157
Le « putelangue ».	161
<b>« FRAGMENTS »</b>	168
<b>ANNEXES - LA PROTECTION DES ADULTES VULNÉRABLES.</b>	180

# **LA PUTAINERIE TUTÉLAIRE**

## LES PIEDS DANS LE PLAT NAZOÏDE.

*La « putainerie tutélaire », c'est l'univers français de la protection des adultes vulnérables. Pourquoi « putainerie » ? À cause de l'odeur ! La lexie « putainerie » vient de « puer », or ce cloaque refoule grave.*

Les présents textes n'étaient pas destinés à la communication. Il s'agissait de notes éparées à travers lesquelles je cherchais à ordonner mes idées. Ainsi s'expliquent le caractère décousu de l'ensemble, les nombreuses redites, les approximations, fautes et maladresses qui émaillent ce texte.

De toutes façons, je ne suis pas là pour faire de la dentelle. Excédé par l'aspect répugnant que prend cette « putainerie tutélaire » (en effet, nous en sommes à la négation pure et simple de la personne humaine), j'ai simplement ressenti comme une grosse envie de gerber et je suis venu la satisfaire dans ces lignes.

C'est d'abord à la mémoire de Mme Sylvie Velghe, de Tourcoing, que vont mes pensées, elle dont le décès, survenu dans des conditions aberrantes autant qu'atroces, m'inspire un sentiment où l'aversion le dispute à la rage. J'ai puisé les mots de ma colère dans la souffrance de sa longue agonie.

Outre l'Association de Défense des Victimes des Tutelles (ADVT), je salue toutes celles et ceux qui combattent ce qui semble bien être le moteur de ce pauvre monde, je parle de la bêtise, une calamité qui n'est jamais si redoutable que lorsqu'elle avance, sous le couvert de ses lois péniphobes, drapée dans la peau de l'agneau démocratique, monstrueusement respectable et civilisée.

Au nom de principes fumeux, on voit l'État français, ses institutions, sa justice, spolier, torturer, briser psychiquement, réduire au désespoir, tuer (indirectement, mais quand même) des pauvres gens qui ne sont ni des assassins, ni des terroristes, ni des déments, et dont le seul crime est d'être faibles. Ce pays dépouille des citoyens

innocents et sans défense. En les coupant de leur identité, elle les détruit, elle les chosifie, elle nie leur humanité. Est-ce vivre que de se retrouver coincé dans une peau qui ne nous appartient plus ? Ce n'est même pas survivre, c'est végéter. Violant ses propres lois en transgressant le principe du respect de la personne qui fonde sa légitimité, niant leur droit à la dignité, l'État parjure les ravale au rang de légumes.

On appelle ça le régime de la « protection », - qu'ils sont drôles, ces Français ! Et c'est légal.

Je me tourne vers les gentils « droits-de-l'Hommes » français : silence radio. N'est-il pas curieux, quand ce sont leurs petits copains occidentaux qui pratiquent la barbarie, qu'ils ne tympanisent plus, ou alors, qu'ils le fassent si faiblement qu'on les entend à peine ?

Quand Mme Sylvie Velghe (ou d'autres) est légèrement « *suicidée* », disons plutôt « *autruicidée* », par la France *nazoïde*, les médias ne relaient pas, ou le font chichement, pourquoi ? Que, ou qui, servent-ils lorsqu'ils planquent sous le tapis du silence les ordures de cette vérole démocratique que j'appelle la « putainerie tutélaire » ?

Ou peut-être estime-t-on tout simplement dans l'ordre de défendre un journaliste, un humanitaire, un médecin, un partisan reconnu des droits de l'Homme, et, *a contrario*, juge-t-on, lorsqu'il s'agit d'invalides, de sous-hommes, d'avortons, de pauvres types, de dysgénètes, de minables, de « majeurs vulnérables », que ça ne concerne plus les droits de l'Homme, puisque, après tout, ce ne sont pas tout à fait des hommes, n'est-ce pas ?

La fonction de l'appareil judiciaire est d'appliquer la Loi, pas de faire de l'humanitaire. Les rapports humains ne sont pas de son ressort. C'est dommage, parce que la « protection » c'est d'abord de la gestion de l'humain avant que celle des contrats. Nier la réalité de l'individu, autant dire le tuer, au prétexte de garantir ses droits, c'est idiot. Pourtant si j'en crois mon expérience et ce que rapportent de la leur ceux, trop nombreux, tombés sous le joug des tutelles et que j'entends fulminer contre elles, il semble avéré, au motif de cette « protection » fuligineuse, que c'est bien ce que fait la loi. Au nom de textes ignobles, les institutions confisquent leur existence et leurs biens à des personnes en difficulté, les dépouillent de leurs libertés



fondamentales, de leur dignité, pour, au final, les ayant convertis en légumes, leur dénier la capacité d'avoir une volonté propre, ceci après les avoir coupé des informations concernant une identité dont elles sont, par le fait, dépossédées. Au nom d'une loi inique, on les dépersonnalise, on les chosifie on les enferme dans une bulle dont leur parole ne peut franchir les parois, on les brise mentalement, rendant invivable leur quotidien, on les tue à petit feu. Peut-on laisser le soin d'assurer la défense et la sauvegarde d'êtres humains à un vulgaire appareil, tout judiciaire soit-il, qui les broie par ignorance car il n'est qu'une machine dépourvue de conscience ?

Y a-t-il quelque enseignement à tirer de ce borbier de la « protection » ? Quand la bêtise est en action, quand c'est elle qui fait la loi, je ne suis pas sûr qu'il y ait quoi que ce soit à comprendre. Sinon ces gens-là, les « *chosificateurs* », reproduiraient-ils des mécanismes dont la manifestation la plus frappante (mais non la seule) endeuilla le deuxième quart du vingtième siècle ?

En vue d'atteindre leurs objectifs comptables, toutes les organisations, (entreprises, associations, collectivités), quelle que soit leur taille, les mettent en œuvre et ignorent délibérément la réalité de l'individu, n'hésitant pas à lui couper les ailes, c'est-à-dire à le dépouiller de son humanité, au risque de le détruire, pour en faire un outil fonctionnel au service de la sacro-sainte rentabilité.

*On chosifie parce que faire de l'humain coûte trop cher. Cette règle infrangible avait déjà servi de point de départ à Adolf H. pour légitimer son entreprise millénariste... et le reste.*

*Enfin, l'Occident mammonien, (ou libéral, au choix), va chercher les principes qui le guident dans les chiottes idéologiques du führer. Ceci explique pas mal de dérives.*

Ainsi procède la « protection juridique des adultes vulnérables » avec les malheureux qui tombent entre ses griffes, après avoir tué en eux toute humanité, elle fait ses choses de leurs coquilles vides.

Sauf qu'ici, les « crèmeries » dont sont fustigées les méthodes, dans leur souci de performance, oublient la mission première qui est la leur, « la protection des adultes vulnérables », en *sous-hommisant*

leurs protégés et en violant leurs deux obligations cardinales :

a) respect de la personne qui, même sous protection judiciaire, bénéficie de tous les droits dévolus à un citoyen majeur. (À commencer par celui d'être entendu) ;

b) devoir de veiller à l'intérêt de la personne vulnérable en favorisant son autonomie (le couper de ses moyens financiers allant à l'encontre de ce devoir).

Cette saleté s'effectuant sous le contrôle de l'appareil judiciaire, et avec son accord, pour ne pas dire son concours, pendant que la démocratie, en bloc, détourne pudiquement les yeux pour ne pas voir. Après tout ce ne sont que des « épaves » qui sont concernées, n'est-ce pas ?

Et, on peut, selon le mot gaullien, sauter comme des cabris sur sa chaise en criant : « Démocratie ! République ! État de droit ! » Ainsi que le font nos médiatiques illusionnistes, parlant de notre beau pays, en escamotant, (splendides égoïstement et n'en ayant cure), celles et ceux que l'on y violente, les tuant parfois, des vieux, des enfants, des handicapés, des êtres sans défense, en vertu de lois ignominieuses qui permettent à nos démocrates bidon de les jeter sans tiquer à la rue, de les martyriser, de les laisser crever de faim au fond de leurs galetas, ou de froid et de manque de soins sous un porche, le fait est qu'il *reste beaucoup de Vichy dans le pastis démocratique français.*

---

## **UNE PRISON QUI NE S'AVOUE PAS.**

*Voir l'aperçu technique en annexe afin de se faire une idée sur la protection.*

Nous allons le voir, ces histoires de droits, de charte, d'intérêt de la personne « protégée », ne sont que du boniment. En fait de protection, la mise sous tutelle ou sous curatelle renforcée d'une personne n'est rien de plus qu'une mesure de privation de liberté, la

protection est une prison qui ne s'avoue pas et ceux ou celles qui la subissent se voient tout simplement dépouillés de leur humanité.

Les quidams qui élaborent les règlements, (qui sont aussi, en général, ceux qui tiennent la kalach' de l'autorité,) se donnent toujours le droit de les interpréter en leur faveur. En les lisant attentivement, vous constatez, neuf fois sur dix, qu'ils sont conçus de telle sorte que la partie la plus faible se fait systématiquement léser en cas de conflit.

Sur la question du rapport d'autorité, « la protection des personnes vulnérables » fonctionne comme l'entreprise, mais en pire. Le « protégé » n'a pas de syndicat pour le défendre. Il est seul, désarmé, offert pieds et poings liés à la discrétion d'un organisme de tutelle ou de curatelle qui agit très exactement comme il l'entend dans le cadre d'usages nocifs que l'appareil judiciaire a laissé s'instituer depuis des décennies et ce pour le plus grand bénéfice des organismes en question, (ou des associations, ou des individus qui évoluent dans ce cadre), mais contre l'intérêt des personnes « protégées », ce dont nul ne se soucie, pas même la Justice dont c'est théoriquement le devoir de garantir leur dignité.

Voici la liste des « droits » de la personne protégée telle que la précise dans son règlement (qui reprend, en gros la charte des pages en annexes), une officine de protection, le P\*RI, clique dont le rédacteur de ce récit a subi trente mois durant les singeries liberticides :

- Liberté individuelle - Dignité, intégrité - Liberté des relations personnelles - Droit au respect des liens familiaux - Droit à l'information - Droit à l'autonomie - Droit à la protection du logement et des objets personnels - Consentement éclairé et participation de la personne - Droit à une intervention personnalisée - Droits à l'accès aux soins - Protection des biens dans l'intérêt exclusif de la personne - Confidentialité des informations.

Dans la réalité, ces « droits » sont piétinés pour une raison toute simple. En l'absence d'un contrôle réellement indépendant, impartial, sérieux et à défaut de sanctions suffisamment dissuasives en cas de manquements, les agents du milieu tutélaire font à peu près ce qu'ils veulent. S'ils sont réglos, pas de lézard, hélas, il arrive qu'ils souhaitent, avant tout, privilégier leurs intérêts et leur confort, ce qui

ne peut se faire qu'au dam de leurs « clients ».

Avec un appareil judiciaire qui laisse la bride sur le cou de ses auxiliaires à la seule condition que leurs dérapages ne laissent pas trop de traces, pourvu que ça ait l'air propre, ces derniers peuvent impunément faire toutes les saletés qu'ils veulent.

Dans le cadre de la « protection », les Juges ne peuvent pas être des arbitres fiables. Comme tout le monde, il leur arrive de devoir pratiquer cette forme de cécité sélective qui consiste à savoir ne pas voir. D'abord parce qu'il est dans leur intérêt d'avoir de bons rapports avec les autres acteurs du système, tuteurs, curateurs, médecins, psychiatres, notaires, maisons de retraite et cetera, (la modernité fonctionne en réseau or l'efficacité du réseau repose sur l'entente des éléments qui le composent. *Il n'y a jamais très loin d'un réseau à une mafia*). D'autre part, feuilletant la notice d'information du P\*RI, je relève ce qui suit « L'Association P\*RI a vu le jour en 1987 à la demande des magistrats locaux afin d'augmenter le choix des services de tutelles dans le département ». Comment imaginer que l'appareil judiciaire déjuge des olibrius qu'il a lui-même impatronisés ?

Enfin, pourquoi épargner une personne vulnérable, quelqu'un qui ne sait pas se défendre et qui ne présente que peu de danger, si son sacrifice peut profiter à tout le monde ? Je vous le demande.

Témoignage type des sinistrés des tutelles.

*« Au départ, je m'imaginai que j'allais être aidé, mais ce régime de la « protection » auquel « on » m'a soumis, au lieu de celui que j'espérais, s'est révélé très vite ressortir ouvertement de l'oppression et de la coercition. J'attendais d'être relevé, soutenu, stimulé, tiré vers le haut, or, « on » me vole son identité, « on » me dépouille de son humanité, « on » me réifie, « on » me coupe de ma propre existence, « on » me censure, « on » m'asphyxie. (« On », c'est d'une part l'organisme de tutelle, de l'autre l'appareil judiciaire). Je suis infantilisé, traité comme un déficient mental, d'une façon incompréhensible en raison de ce que mon état intellectuel ne justifie en rien un tel traitement. »*

Le plus grave, c'est qu'au nom de lois douteuses, la « protection » assigne à ses proies un statut d'irresponsables qui met en péril l'équilibre psychique de personnes déjà fragilisées à cet égard. Là-dessus, on leur inflige un régime qui s'apparente à de la détention arbitraire, au mieux à une assignation à résidence, on les prive de leurs droits fondamentaux, l'accès à leurs données personnelles leur est refusé, on les enferme dans le carcan d'un « langage totalitaire » qui leur dénie le droit de penser en leur interdisant un accès réel à la parole. Ces agissements relèvent de la contrainte mentale en ceci que par ce moyen, « on » les dépersonnalise en les réduisant à l'état de chose. Or, les méthodes qui sont employées à leur égard sont dangereuses et reconnues comme telles par la neuropsychiatrie car de nature à induire des troubles graves chez ceux qui y sont exposés. « On » ne leur explique rien, « on » ne leur dit rien, « on » ne répond pas à leurs questions. « On » a posé sur elles la chape de l'arbitraire, et d'un arbitraire d'essence terroriste. (Le terrorisme, c'est la gestion des individus par la terreur. La terreur est un procédé de gouvernement, permettant à un pouvoir de briser, à force de mesures, et jusqu'aux plus extrêmes, la volonté de ceux qui lui résistent.)

Qu'y a-t-il de plus violent que de confisquer son espace privé à un individu en le coupant des données concernant sa propre existence ? Comment nommer cette façon d'agir ? Spoliation ? Dépossession ? Expropriation ? Se donne-t-on la peine d'en donner la raison ? Non ! Le « protégé » n'est qu'un objet. « On » considère qu'il n'a pas le droit de penser, qu'il n'a pas à savoir.

Une pareille profanation de son intimité constitue au sens propre un viol de son identité. On s'attendrait à voir sanctionnée une telle brutalité. Rien !

Si l'appareil judiciaire ne condamne pas ces débordements, c'est qu'il les tient pour légaux. Les jugeant tels, il donne raison à la violence, il l'encourage.

De quel droit l'appareil judiciaire peut-il se donner le pouvoir de dépouiller un individu de son humanité ? Il n'y a pas de caractère sacré de la loi, soit elle est légitime et son autorité s'impose à tous,

soit, comme ici, elle viole les principes qui la fondent, et alors, il faut la combattre.

*La conscience n'est pas tenue par les lois de la bestialité.*

Ou, si l'on préfère, la loi des singes ne s'impose qu'aux singes.

Trop de MP (majeurs protégés) sont abandonnés aux caprices du système détraqué de la « protection » via des MJPM (mandataire judiciaire à la protection des majeurs), qui usent à leur égard de procédés ouvertement pervers avec la bénédiction d'un appareil judiciaire qui laisse faire. (Souvent par faute de moyen, il est juste de le signaler).

*« La nature ne destine à vivre que les meilleurs et anéantit les faibles. » (Adolf H.).* On le voit, question spiritualité, avec sa « putainerie tutélaire », la France puise son inspiration dans ce qui se fait de mieux.

---

## **LA FRANCE QUI FABRIQUE DES FOUS.**

Comment la « protection » détruit-elle psychiquement un individu ? C'est simple, elle procède en deux temps :

1) Le cadre :

- Il suffit qu'il lui soit livré pieds et poings liés,
- sans possibilité de fuir ou se défendre,
- qu'il dépende en tout de son bon vouloir,
- qu'il soit isolé dans la vie et ne bénéficie d'aucun soutien extérieur.

De la sorte la « protection » peut-elle l'incarcérer dans un in-pace mental aussi sûrement que s'il était derrière les barreaux de la plus solide des cages. Une prison qui présente l'avantage de ne pas se voir.

2) Les moyens :

- « On » lui supprime ses libertés fondamentales,

- « on » le coupe de toute information,
- « on » refuse de communiquer avec lui,
- « on » lui interdit de s'exprimer,
- « on » lui dénie la possibilité de penser,
- « on » fait comme s'il n'existait pas,
- « on » le dépouille de son identité, de son humanité,
- « on » le réduit à l'état de chose, avec un statut comparable à celui d'un esclave, d'un légume ou d'un chien, sans plus de latitude qu'eux.

Parce qu'elles exercent lâchement leurs talents criminels sur des personnes qui leur sont confiées précisément en raison de ce qu'elles sont sans défense car psychiquement fragiles, nous concluons que ces boutiques de tutelles/curatelles sont clairement des boîtes à ordures.

Nul besoin d'être psychiatre pour saisir les prolongements psychotraumatiques d'un pareil traitement. Si « on » ne le comprend pas c'est qu'« on » veut ne pas le comprendre. C'est intentionnellement qu'est dressé autour des « protégés » un réseau de pseudo-communication dont la fonction est de les contraindre à la résignation. Que cela puisse provoquer chez eux un syndrome de dissociation, qu'est-ce qu'on en a à faire ? Les organismes de tutelle ou de curatelle œuvrent sous couvert de la Loi, ils sont à l'abri, ils ne risquent rien, pourquoi se gêneraient-ils ?

À partir de décembre 2014, je vais essayer d'expliquer patiemment, mais sans résultat, que je ne suis pas une chose à des êtres qui, réfutant le témoignage du réel, persistent à se comporter à mon égard comme si j'en étais une. *Les nazis non plus n'étaient pas capables d'opérer la distinction entre ce qui est humain et ce qui ne l'est pas.*

Aurais-je dû accepter de me soumettre à cette forme insidieuse de torture qui consiste à ravalier des hommes au rang d'objet ? Une conduite entrée dans les mœurs, approuvée, établie, banalisée, entérinée par l'usage. L'usage consistant à faire comme tout le monde, on arrive à croire qu'il définit le « normal ». Mais le « normal » est-il le « légitime » ?

Lorsque je suis placé sous le régime de la curatelle renforcée (jugement du 14/09/2014), je suis loin de me douter des retombées que cette mesure va impliquer : je n'ai plus le « droit » d'exister.

Quelle attitude adopter face à des gens qui trouvent raisonnable :

- De traiter leurs semblables comme des objets ?
- De leur confisquer leur propre vie ?
- De leur interdire l'accès aux informations qui les concernent eux, et eux en priorité ?
- De leur dénier le droit de penser, d'avoir une conscience ?
- De les couper de tous moyens d'expression ? (Sachant que le droit de s'exprimer de l'émetteur ne vaut qu'accompagné du devoir d'écoute du destinataire. Faire semblant d'écouter n'est pas écouter).

Traiter une personne comme un objet, la couper de l'accès à des données qui concernent sa vie privée relève davantage de la posture perverse que du simple abus de pouvoir.

« Sous-hommisé », et par là privé de tous ses droits, le « protégé » est littéralement mis hors la loi et ceci au nom de la Loi ?!

En quoi est-on tenu par une autorité qui juge dans l'ordre de traiter les humains comme des objets ou de les garder en laisse et muselés ? Ceci sans motif autre que le caprice à elle dicté par le bon plaisir d'un législateur sans âme ? (Et qui, pour cela, se comporte en bon aryen !)

Les Lois doivent s'appliquer dans le respect des principes et de l'esprit démocratiques, puisque c'est dans ce cadre qu'elles sont élaborées. Et nous ne voyons pas à quel titre le P\*RI pourrait se soustraire à une obligation d'humanité qui s'impose à tous. « Au nom de la Loi », nous objecte-t-il. Donc, je serais devenu une chose parce qu'une loi idiote l'a décidé ? Ce qui impliquerait que le réel se trompe ? L'autorité aurait le pouvoir de récuser les données du monde objectif ? La Loi serait un genre de religion mais en pire ?

*Parce que l'obéissance aveugle est le génie de ceux qui ne pensent pas, tenant pour une idole ce qui n'est qu'un outil, la bêtise, toujours, se prosterner devant la loi.*



Comment discuter avec des gens qui croient intelligent d'être bêtes ? Leur logique tient en peu de mots : « C'est moi qui tiens le flingue, donc, tu as tort ». (Postulat qui fonde l'État de droit).

Pourquoi laisserions-nous un appareil judiciaire opaque s'approprier, alors qu'il n'en est que le commis, des lois qui nous appartiennent à tous ? Pourquoi, ces lois qui sont là pour garantir nos droits deviennent-elles entre ses mains un outil d'oppression voire de destruction des libertés (et parfois des individus) ? Pourquoi les gens fragiles, les plus vulnérables, les pauvres, les dysgénètes sont-ils la cible prioritaire de cet épurateur social quand bien même certaines de ces personnes n'ont rien à se reprocher que d'être faibles ? Car les faits parlent : dans ce pays la faiblesse est tenue pour criminelle. Ce qui nous amène à l'essentiel, comment peut-on appeler « démocratie » un régime qui fonctionne sur un modèle dont la brutalité n'est pas sans rappeler les outrances du nazisme ?

En France, nous avons un appareil judiciaire qui, tordant ostensiblement les principes reconnus et désignés sous le nom de « droits de l'Homme », se donne le pouvoir de dépouiller des attributs de leur humanité des personnes innocentes. Là-dessus, lorsqu'il les a brisées, détruites, décérébrées, (puisque ça revient à cela que réduire les gens à l'état de choses,) elle les laisse « crever » dans un coin d'une mort qu'on ne réserverait pas à celles d'entre les bêtes que l'on regarde comme les plus répugnantes. L'absence, au sein de la collectivité, d'une réaction proportionnée à l'atrocité de l'acte en dit long sur son degré d'abrutissement. Au nom de quoi la Loi pourrait-elle rendre légale des forfaits que l'on dénonce comme inacceptables lorsqu'ils sont commis par des populations que l'on tient pour barbares ?

En démocratie, la justice appartient à la Cité et non aux commis, (magistrats, législateurs, gardiens du temple), qui la confisquent pour la mettre au service du marché (Mammon). Elle doit des comptes au citoyen. Ce dernier ne peut tolérer de son appareil judiciaire qu'il se comporte comme la sainte Inquisition, une mafia ou une secte. Et puisque la justice lui doit des comptes, qu'elle les rende !

Que ce soit au nom des dieux, de la justice, de la république, ceux qui croient naturel de traiter ou de laisser traiter leurs semblables

comme des rasoirs jetables doivent répondre devant la Cité de leurs actes lorsqu'ils sont incompatibles avec la dignité que tous sont en droit d'attendre. On n'a que faire de leurs titres. Nul n'est au-dessus de l'humain, ni les prêtres, ni les juges, ni les mandarins, ni les rois.

L'impunité des juges, la Justice autonettoyante, ça suffit !

On fait quoi quand le premier juge venu a le pouvoir de réduire une personne sans défense à l'état de « chose », ce qui lui permet, puisque les « choses » n'ont pas le droit d'avoir des droits, de la mettre hors la Loi au nom de la Loi ? (Le terrorisme judiciaire procède du crétinisme, mais apparemment le crétinisme est une vertu démocratique puisque tous semblent le trouver « légitime »).

Rappel sur le but de l'agissement terroriste, (la contrainte psychologique appartenant à l'arsenal de la terreur) : « *briser, à force de mesures extrêmes, ceux qui lui résistent.* ».

Il n'est pas niable que les pratiques tutélaires ici décrites soient *une façon de rendre l'autre fou*. Elles font d'autant plus de dégâts que l'attitude de déni fréquemment observée chez ceux qui auraient le pouvoir d'y mettre un terme a pour résultat de les encourager en les laissant impunies.

« *Quand on est victime d'une agression contre laquelle on n'a pas les moyens psychiques de lutter, il peut y avoir accentuation de traits de caractère préalables ou apparition de troubles psychiatriques. Il s'agit d'une véritable aliénation, au sens où une personne est dépossédée d'elle-même, où elle devient étrangère à elle-même. [...] Quand le but de l'agression est de détruire l'autre, de le priver de son identité, on n'a, pour se protéger, que deux solutions, se dédoubler, ce que les psychiatres appellent la dissociation, ou renoncer à son identité.*

*Ces événements provoquent une rupture, plus rien ne sera jamais pareil. On en ressort changé.* » (M.-F. Hirigoyen).

## LA DEMOCRATIE EST UN VIOL.

Quand elles se donnent le pouvoir de traiter des êtres humains comme des choses ou des sous-hommes, ce qu'elles font de bon cœur, recourant de la sorte aux mêmes méthodes que les Nazis, les Staliniens, Sparte, et cetera, les cliques démocratiques, de droite comme de gauche, sont tout ce que l'on voudra sauf respectables.

Dans nos médiocraties (en France, par exemple), un type affamé ou une mère de famille qui dérobent sans violence de quoi se nourrir, eux et leurs gosses, se retrouve plusieurs mois en prison. À côté de ça on voit des violeurs en liberté, des suicideurs se goberger, des psychiatres et des tuteurs détruire mentalement et socialement des pauvres gens sans défense, ceci en toute légalité, des trafiquants de drogue et des réseaux pédophiles ayant quasiment pignon sur rue, (à se demander s'ils ne sont pas sponsorisés par l'État) ; aucune loi n'interdit de jeter à la rue des vieillards ni ne punit sérieusement ceux qui les maltraitent ; à pratiquer l'esclavage moderne on risque tout au plus une amende ridicule et un petit sursis, et je ne parle pas des affameurs qui, au nom d'une fiction baptisée « impératif économique » , non contents de nous *ilotiser* et de se gaver en nous plumant, arrivent, sans coup férir, à se dérober à l'impôt en nous volant de la sorte une seconde fois. (Les enculturés appellent ça de l'optimisation fiscale). Les grosses ordures s'en tirent toujours à bon compte alors que ceux qui révèlent leurs turpitudes se retrouvent généralement socratisés, (ou mis en accusation, si vous préférez). Quand on en arrive là, c'est que, démocratie ou pas, ce sont les ordures (ou leurs valets) qui font la loi, y a pas photo.

Et qu'en dit le bon peuple ? Rien ! Tout ceci lui répugne mais il a peur, et on le comprend : *l'univers démocratique est terrorisant*.

Pour cette raison, redoutant la colère de ses maîtres dont il attend du pain et des jeux (ce pourquoi il leur lèche le cul avec gourmandise), il retourne sa frustration contre ceux des siens qui sont faibles, vulnérables, sans défense, les conspuant, les excluant, les lapidant impitoyablement (et sans risques) dans la liesse. Ce que voyant les puissants laissent faire, il faut bien que ce con de bon peuple s'amuse aussi, n'est-ce pas ?

Chez les bons aryens, la raison du plus fort est toujours la meilleure, c'est aussi la plus bête.

Un État pourri à la botte de Mammon, des institutions inhumaines, peu fiables, branlantes, une justice véreuse et partisane, vendue au plus offrant. Une néo-féodalité de type spartiate qui se plaît à persécuter la faiblesse dans le même temps qu'elle tresse des couronnes à la fraude et au parjure en exaltant la violence, la corruption, la perversion, l'hypocrisie et qu'elle encourage la violence, ceci avec la bénédiction de casuistes assermentés qui font dire aux lois tout et son contraire, selon leur humeur et les besoins de l'instant. Voici l'imposture démocratique française, cette bouffonnerie soumise à la dictature du vice.

Ouvrons les yeux, bordel ! Voyez ! Votre République bestiale ne craint pas de ravalier les humains à l'état d'objets dès lors qu'ils n'ont pas les moyens de se défendre. Scandale de la protection des personnes vulnérables, scandale des enfants martyrs, ou arrachés à leurs foyers, scandale des maisons de retraites, scandale des suicides en entreprise, scandale des femmes battues et violentées, scandale de l'exclusion, scandale de la psychiatrie, scandale des réfugiés et des réseaux pédophiles et des trafics d'organes. Et je passe sur ces autres dans lesquels sont impliqués les féaux de Mammon, des lobbies liés à la corruption, des mafias, des franc-maçonneries, ces nuées de charognards cupides qui barbotent dans le lucre...

... souillant à coups de pots-de-vin tout ce qu'ils touchent, justice, secteur financier, pools chimico-pharmaco-agro-biotechnologique, faussant les contrôles automobiles, polluant les circuits alimentaires, et les fraudes en tous genres. Scandales ! Scandales ! Et l'incitation au dopage...

... car de fin, il n'en est qu'une, il faut gagner, à défaut on n'est rien. Alors, ils érigent la tricherie en vertu, tout devient permis...

... ce n'est immoral que si l'on se fait prendre. Et encore, compris dans cette occurrence, ils s'en sortent toujours car les lois sont conçues par des larbins qui leur doivent le pain qu'ils mangent, raison pour laquelle ils leur ménagent des faux-fuyants pour le cas où...

Allant jusqu'à déclarer la vérité illégale lorsque des circonstances extrêmes interdisent de s'en sortir autrement.

Et les médias ? Médias, médiocre même radical. Tout ce que nos contemporains ont de pire sous la calotte crânienne, ce sont les médias qui l'y ont mis.

Le fait que nous nous comportions comme des fumiers n'est pas réductible, ou pas seulement, à la question du genre, celle-ci serait-elle la plus évidente. Il y a des vouivres comme il y a des porcs. Homme ? Femme ? Tu parles ! Et quand ce sont des femmes qui violentent d'autres femmes ou des gosses ? Non ! L'ordure n'a pas de sexe. La raison de cette saleté tient dans ce que nous sommes des primates mal finis et que nous sommes incapables de l'assumer.

Bienvenu au royaume des singes. Ici, la bêtise fait la loi, or, pour la bêtise, il n'y a pas de pouvoir sans pouvoir d'abuser. Tout tient là-dedans. Abuser, c'est violer : la pudeur, les femmes, les enfants, la mesure, les droits de ceux qui sont plus faibles que nous, l'humanité en général quand elle ne sait pas se défendre, c'est faire d'autrui les jouets de son bon plaisir.

Dans un tel monde, quand vous être désarmé, fragile, isolé, vous n'avez plus le droit d'exister, vous êtes déchu de votre statut d'humain, vous perdez toute dignité, vous devenez une proie.

Je me suis souvent demandé si la démocratie ne relèverait pas de la pathologie mentale, à moins qu'elle ne soit plutôt une sorte de viol.

La « putainerie » tutélaire est au départ de mon factum, cela aurait pu être le suicide en entreprise ou ces vieillards en EHPAD traités comme de la bidoche, ou d'autres infamies que nos « démocraties » sans âme ne trouvent ordinairement pas répréhensibles (bien qu'elles s'en émeuvent par intermittence).

Mais voilà, il y a eu Mme Sylvie Velghe que cette France de la bêtise a tuée en usant de manière démocratique d'une technique nazie : la sous-hommisation.

**GNADENTOD.**

## SYLVIE VELGHE.

L'horreur dort parfois sous notre paillason et nous ne la voyons pas. Il arrive que la « protection des adultes vulnérables » relève, (cela se ferait-il par des chemins détournés) du crime contre l'humanité.

Pour liquider ses dysgénètes, l'Allemagne nazie avait instauré le programme T4 qui consistait à les envoyer *ad patres* soit en les gazant, soit en leur injectant des substances médicamenteuses. On ne parle jamais des handicapés que la France, dans les années 40, a laissés, par dizaines de milliers, crever de faim dans des mouiroirs. En ce début de vingt-et-unième siècle, elle n'a pas perdu la main. C'est d'inanition qu'est morte Sylvie Velghe suicidée par une indifférence qui l'a « oubliée » jusqu'à ce que mort s'ensuive.

En matière de « gnadentod », ou de « mort miséricordieuse », la France peut mieux faire.

En réalité, à travers le cas de Mme Sylvie Velghe, se pose une question plus large : chez nous, la faiblesse est-elle un crime ?

Au mépris des « Droits de l'Homme » dont ce pays s'enorgueillit d'être la terre, en France, « État de droit » dit « démocratique », on a le « droit » de « crever » comme une bête.

Mme Sylvie Velghe était « libre » et « égale ». Voilà le résultat.

En théorie, expression de la volonté générale affirmée par le suffrage majoritaire, la démocratie agit dans l'intérêt de tous. L'intérêt de tous est donc l'intérêt de la majorité.

Ainsi, Mme Sylvie Velghe, en majorité, serait démocratiquement morte dans son propre intérêt général.

Démocratie ? « État de droit » ? République ?

Au courant d'air des mots, Mme Sylvie Velghe oppose la souffrance de sa dépouille momifiée.

Dans un « État de droit » démocratique, les faibles n'ont pas le droit d'exister. Néanmoins, comme on y est quand même « civilisés », on ne les tue pas, on les suicide.

Un mot sur la fiction de l'égalité des droits. *Nous n'avons réellement*

*de droits que dans la mesure où nous avons les moyens de les faire respecter. Il en résulte ceci que plus on a de moyens, plus on a de droits.* À l'inverse, quand on n'a pas les moyens de ses droits, il ne nous reste que ceux que l'on veut bien nous laisser, autant dire aucun ou presque. Sinon, Mme Sylvie Velghe serait encore parmi nous. On le voit, dans son fonctionnement même, la Loi marginalise les faibles. Or, de la marginalisation à la criminalisation via l'exclusion il y a un lien quasiment fatal.

Pourquoi Sylvie Velghe est-elle morte, ou de quoi ?

Du point de vue du juriste, la Loi régit des rapports et uniquement cela. Qu'ils soient entre des hommes, des groupes, des entités économiques, des paquets de nouilles, pour lui, c'est égal.

La dignité humaine, la conscience, la dimension psychologique ne constituent pas des critères juridiques. Seuls importent les faits, les actes, les preuves, ce qui est de l'ordre du tangible, du matériel, du mesurable.

Lorsqu'elle analyse un acte comme dans le cas de Mme Jacqueline S\*, en l'isolant de son contexte existentiel la Justice fait abstraction de la réalité vécue ou vivante, territoire auquel elle ne reconnaît pas de réalité juridique. En somme, l'humain n'intéresse pas la Justice pour l'unique raison qu'elle n'a aucune idée de ce que cela peut être.

Or, c'est précisément parce qu'elle était humaine que Mme Jacqueline S\* (par exemple) s'est retrouvée devant un tribunal et qu'elle a réagi comme telle, le propre des humains étant d'avoir des comportements qui ne sont pas toujours adaptés aux circonstances.

Résultat, la Justice, faute de savoir de quoi elle parlait, n'ayant pas su ramener l'acte de cette pauvre femme à ce qu'il était réellement : un accident tragique qui ne serait jamais arrivé si les institutions de ce pays n'étaient pas aussi fermées à la souffrance des faibles, elle a passé Mme Jacqueline S\* au broyeur de son ignorance.

Idem, Mme Sylvie Velghe est morte des suites de cette impuissance de l'appareil judiciaire à prendre en compte la réalité humaine (puisqu'elle n'existe pas pour lui) et les besoins qui en découlent.

Les responsabilités de cette fin immonde de Mme Sylvie Velghe seront-elles jamais établies ?

C'est qu'en « démocratie » une telle abomination étant impossible



(on est obligé de le croire), elle ne peut pas s'y produire. Dans cet ordre d'idée, il faut se souvenir que, s'adressant aux Alliés, dans les années 40, Jan Karski ne put faire admettre, compris à des juifs, ce qui se déroulait dans les camps européens. C'était incroyable, donc, ce n'était pas possible.

C'est pour nous faire avaler ses pilules, que l'« État de droit » démocratique se dote d'un système juridique dédaléen. Afin de garantir son impartialité, il le veut aveugle, ainsi ne se laisse-t-il pas abuser par les apparences qui égarent les gens du commun. La Justice ne reçoit que les preuves. Les faits en eux-mêmes n'ont de réalité légale qu'à certaines conditions. Pour devenir preuve, un fait doit être attesté par des témoins fiables. Quand les témoins ont intérêt à ne pas les voir, les faits n'existent pas. (Voir harcèlement en général et suicides en entreprise en particulier.)

Notons au passage que la Justice ne répond de ses actes que devant elle-même. Elle est autonettoyante.

En démocratie, le Droit prime les lois physiques, les dieux, la vérité. Quand la vérité entre en conflit avec l'intérêt démocratique, il suffit à la Justice de déclarer la vérité illégale pour la rendre irrecevable. (Les démocraties adorent pouvoir tuer Socrate légalement).

Par ailleurs, dans les organisations bureaucratiques (administrations, entreprises, collectivités diverses,) qui reposent sur la polyarchie, c'est-à-dire sur l'impossibilité de déterminer précisément qui fait quoi (c'est d'ailleurs le but du jeu), il est impossible de désigner un responsable, (j'entends, un individu que l'on peut identifier de façon irréfutable). Or, lorsque les organes de décision sont ainsi dilués qu'on ne peut désigner nommément un coupable, la règle est limpide : « pas de coupable, alors pas de faute ».

Par conséquent, en l'absence de coupable, et puisque la vérité est illégale, considérant, en outre, qu'étant autonettoyante, la Justice ne saurait être incriminée, on ne peut faire autrement que conclure de la mort de Mme Sylvie Velghe qu'elle n'est qu'un accident domestique.

Pourquoi l'époux de Mme Jacqueline S\* n'a-t-il pas été neutralisé ?  
Pourquoi Mme Sylvie Velghe a-t-elle été abandonnée à elle-même

alors qu'elle était sous « protection », ce qui veut dire qu'on savait qu'elle n'était pas responsable et qu'elle devait être suivie ? Réponse : Elles n'étaient pas « égales » en droit faute d'avoir eu les moyens de s'offrir le luxe d'avocats spécialisés, d'experts autorisés, de témoins respectables et de procès à rallonge et onéreux. Elles étaient faibles. Elles étaient seules. La faiblesse est un crime, elles l'ont payé.

Mme Sylvie Velghe 33 ans. Ville : T\*, située au nord du pays des droits de l'Homme.

Découverte morte le 27 avril 2016 à son domicile par les pompiers qu'ont alertés des voisins incommodés par une odeur *sui generis*. Il est probable, au vu des restes momifiés, que le décès remonte à plusieurs mois.

La cause probable de la mort serait l'inanition et cette fin pourrait être volontaire. Mme Velghe, trente-trois ans, semblait sujette à l'anorexie et aurait présenté d'autres troubles du comportement.

Elle vivait seule depuis la disparition de sa mère en 2011 et faisait l'objet d'une mesure de protection de type tutelle (action éteinte depuis fin 2015 en raison de ce qu'elle ne répondait plus aux convocations, courriers, appels, etc. On se demande pourquoi).

Faible, vulnérable, sans défense, perdue - qui sait ? Dans un monde dont on imagine que Mme Sylvie Velghe le percevait comme hostile, elle, dépourvue de tout recours, abandonnée, désespérée...

Quel choix avait-elle ?

Ou plutôt quel choix lui a-t-on laissé ?

La tutelle, c'est un régime de la protection judiciaire.

Dans son principe, la mesure de protection des majeurs part d'une intention louable. Dans son application, lorsque cette protection est confiée à des gens ou à des associations qui fonctionnent comme des machines fermées à la dimension humaine en ceci qu'elles se bornent à l'exécution mécanique de consignes ou de procédures, du point de vue du « protégé », le remède peut s'avérer pire que le mal.

Le soutien pratique apporté au quotidien par un « protecteur » impersonnel dans l'accomplissement des formalités administratives ne compense pas, et de loin, la détresse psychologique d'une

personne qui ne peut que difficilement accepter de se voir manipulée comme un objet (car quel que soit son état, elle reste un être humain). De ce fait, elle nécessite une attention et des égards particuliers.

Mais de quelle attention une machine qui ne respecte qu'une chose, à savoir son programme, est-elle capable ? Et surtout comment pourrait-elle faire montre ne serait-ce que d'un soupçon d'humanité, en dehors des marques d'une politesse indifférente car artificielle, réduite à la seule façade ?

Louable dans l'intention, à l'usage, la mesure de protection des majeurs peut devenir pour celui - ou celle - qui la subit un véritable enfer.

Il espère, si peu que ce soit, être allégé du fardeau de ses troubles, aidé, soutenu, épaulé, éventuellement conseillé, (un petit peu compris, aussi, ou du moins, écouté), au lieu de quoi il se retrouve affublé d'une véritable camisole de force sociale, placé sous la vigilance inhumaine de cerbères décervelés qui le réifient car leur seul objectif est de la priver de toute autonomie en lui confisquant sa vie. Au motif de le protéger, on le soumet à un régime de type carcéral qui le dépossède de son droit d'exister sans aucune considération pour sa dignité.

Oui ! Dans ce pays, la faiblesse est un crime, on lui met des menottes.

Dans les États dits « de droit », le strict respect des procédures prime l'humain, de sorte qu'en leur nom, on y pousse, sans état d'âme, et légalement, au suicide les gens en les désignant, la chose faite, comme des lâches, eux qui ne sont que faibles.

Et pas uniquement en entreprise.

Dans ce pays, au cours des vingt dernières années, les *suicideurs* indifférents ont tué davantage que le terrorisme. Pourquoi ce silence ? « Pas de coupable, alors pas de faute ».

Ce drame de Mme Sylvie Velghe ne me surprend pas. De semblables tragédies, il y en a à la pelle, seulement on n'en parle pas ou alors à voix basse. Et puis, les cadavres des victimes sont dispersés, à peine visibles, il y a peu de sang, pas de spectacle, ce genre de « détails »

n'est pas vendeur. En outre, ces gens sont, pour la plupart, des anonymes, des pauvres types (ou femmes), des moins qu'humains, des numéros, des ombres, dont la disparition ne trouble que la poignée de leurs proches, quand ils en ont. Qu'est-ce qu'on en a à foutre de la misère des faibles, des gueux, des anonymes, des sans voix, hein ? Ce n'est pas spectaculaire la disparition ou le suicide d'un minable. Ça ne fait pas rêver. Et puis chacun sa merde !

Nos « démocraties » méprisent la faiblesse. Elles ne jurent que par la force, le mérite (*version démocratique de la pureté raciale, c'est notre aryanisme à nous*), la beauté, la richesse ; elles tiennent pour vertu le vice, la duplicité, la fumisterie en faisant de la sincérité, de la confiance, de l'altruisme des tares à l'usage des moutons. Quoi d'étonnant à ce que s'y trouve autant de misère et, surtout, que l'on ne veuille pas la voir ?

C'est que, dans un pays « civilisé », c'est incroyable, donc, ça n'existe pas. En d'autres temps, on s'est dit aussi que les camps d'extermination n'étaient pas croyables. *L'exclusion planifiée ne serait-elle pas la version démocratique du camp de concentration ?*

Que vont-ils nous rétorquer, les sectateurs de la démocratie féodo-spartiate ? « Mme Sylvie Velghe est morte, c'est dommage, mais la mort est naturelle, où est le problème ? »

Réponse : « Quelles qu'en soient les circonstances, la mort est toujours naturelle, ce sont les causes qui, parfois, ne le sont pas. Ici, le problème n'est pas qu'elle soit morte, il est que vous l'avez *suicidée* (ou *autruicidée*) ! »

Pour un cas déclaré du type de celui de Mme Velghe combien restait-il de souffrance (qui par définition ne sait pas se dire) muette, dans ce pays, et délibérément planquée sous le tapis ? (Il ne faut pas la voir, ça fait tache sur l'égalité démocratique).

L'état de Mme Sylvie Velghe nécessitait une mesure de protection. Mais contre qui ou contre quoi devait-elle être protégée ?

Son incapacité à affronter le quotidien la rendait particulièrement vulnérable, à l'égard des contraintes extérieures, c'est vrai, mais n'est-ce pas surtout pour combattre ses propres failles qu'elle avait besoin d'être soutenue, épaulée, assistée ? Or cela ne peut être réalisé

que par des personnes accessibles à la compassion et, conséquemment, attentives à la dimension humaine de leur mission.

Lorsque l'on remet la charge de la « protection » d'une personne à des robots dont le seul objectif est de faire de la paperasse et du chiffre et pour qui le « sujet » qu'on leur confie n'est qu'un numéro, un élément statistique, (le syndrome d'Eichmann est devenu un réflexe en occident), un « objet », pour tout dire, on obtient ce genre de résultat : une mort qui dépasse en horreur ce que les mots peuvent en dire.

On ne peut pas faire du business avec la détresse des gens. S'occuper de déshérités, de personnes vulnérables, d'êtres en situation de souffrance, ce n'est pas un job, c'est une vocation qui n'est pas à la portée du premier maton venu.

Les mandataires judiciaires qui réduisent leurs « protégés » à l'état d'objets doivent être écartés du circuit sans autre forme de procès, dénoncés, débarqués, et sanctionnés.

Quant à la machine judiciaire qui ne connaît que la procédure, elle fait le travail qu'on attend d'elle, il n'y a rien à ajouter. Mais l'« humain » sort de ses compétences, on l'a vu avec le procès de Mme Jacqueline S\*, une affaire dans laquelle elle s'est ridiculisée.

On ne délègue pas à des machines le soin des personnes, cette mission doit être confiée à des femmes ou à des hommes équipés d'une conscience. Mme Sylvie Velghe n'était pas une criminelle, elle avait le droit d'être traitée comme un être humain. Intentionnellement ou par bêtise, « on » l'a oublié, elle en est morte.

Décidément, il ne fait pas bon d'être faible, dans ce pays. Au pire (ou au mieux), on en meurt, au mieux (ou au pire), on se retrouve en prison pour n'avoir pas su (ou l'avoir su mal) se défendre d'un pervers.

Voici ce qui se passe, en matière de protection, lorsque vous avez la mauvaise fortune de tomber entre les mains de ceux que j'appelle les « cyborgs pseudencéphales ».

D'abord ils se présentent à vous en affichant une sorte de gentillesse melliflue, du style de celle qu'on adopte lorsqu'on est en présence d'un enfant de quatre ans. Histoire de vous faire comprendre qu'ils

savent que vous n'avez pas toute votre tête mais que ce n'est pas grave.

Ensuite ils vous débitent un laïus affligeant de banalité, appris par cœur, et dont ils ne s'aperçoivent pas (mais vous, si !) qu'il s'agit d'un numéro de psittacisme dont pas un mot n'a été pesé (car regorgeant de poncifs, de clichés, d'idées aussi sottes que toutes faites).

Lorsque vous dites quelque chose, systématiquement, ils reprennent votre formulation (pour que vous voyiez bien que vous ne savez pas ce que vous dites !) en profitant, au passage, pour déformer votre idée. En somme, ils s'arrogent le droit de vous interdire de penser. (Pour les robots c'est un acte contre nature).

Lorsque vous leur posez des questions précises, et gênantes, ils répondent si ça leur chante, c'est-à-dire rarement et presque toujours à côté quand ils feignent de le faire.

Si vous leur faites observer que vous aviez demandé ceci ou cela sans résultat, ils vous retournent : « Pas du tout, vous n'avez rien demandé ! » (Que vous compreniez bien que vous ne savez pas ce que vous faites).

Quand vous devenez pressant et que vous demandez des explications à de tels comportements, on vous répond, en substance, que de toute façon, vous êtes sous « protection » que vous n'avez rien à dire, que c'est comme ça !

Donc, la « protection » consisterait à priver un individu de son humanité, et à le réduire à l'état d'objet ?

« Ce ne serait pas contraire à l'esprit des Droits de l'Homme cela ? » Vous renseignez-vous auprès d'un Service de Protection complètement sourd, (ce qui est logique, puisque vous êtes une chose, et que l'on ne peut évidemment pas entendre ce que ne peuvent pas dire les choses).

Bref, ils estiment que leur boulot se réduit à la gestion des questions administratives, tout ce qui peut toucher à votre bien-être personnel (ou mal-être dans le cas de Mme Sylvie Velghe) ne les intéressant pas. Considérant qu'ils n'ont pas à le faire, puisque légalement vous n'existez pas, ils ne discutent pas avec vous. Ils sont en permanence dans le double langage, l'injonction paradoxale, la dissimulation, la réticence, le mensonge, le déni, la désinformation.

Observant chez ces personnes des comportements et des méthodes que l'on retrouve dans les entreprises « pourries » pour lesquelles la gestion du matériel humain se résume à alléger leurs excédents salariaux par tous moyens (acculer leur personnel au suicide étant une option parmi d'autres), observant que ces mêmes méthodes sont en vigueur dans les sectes pour briser la résistance mentale de leurs catéchumènes, vous vous tournez vers les instances judiciaires pour réclamer des comptes. (L'agression psychique de personnes déjà fragiles à cet égard, ce ne serait pas un rien monstrueux, ça ?)

Quoi ! Allégez-vous justement, vous adressant aux instances susdites, je ne suis ni un criminel, ni un terroriste, ni un forcené, ni un opposant armé, ni un pédophile ; je n'ai pas de vices, ni l'alcool, ni le jeu, ni la drogue, ni aucun psychotrope, qu'est-ce que c'est que ces avanies qu'on m'inflige ? Certes, je suis diminué et vulnérable, et je pense que vous n'existez pas, mais en quoi cela vous autorise-t-il de me dépouiller de ma dignité en me privant de mes droits fondamentaux, et à me confisquer ma vie ? (Ce qui revient à criminaliser la faiblesse).

En résumé, et en détaillant les faits, vous demandez pour quelle raison on vous spolie de votre humanité en vous ravalant à l'état non pensant d'une vulgaire « chose ».

Réponse de l'autorité : « On voit bien que vous avez un problème, mais lequel ? Merci de préciser. »

On n'est plus dans Kafka, là, on est carrément dans Jarry, ça devient ubuesque. Car cette réponse signifie qu'aux yeux de la Justice, il n'y a rien que de légal dans cette façon qu'a le curateur ou le tuteur de s'occuper, ou plutôt de ne pas s'occuper de vous, (sous-entendu, « puisque vous êtes un objet »).

Partant, il est normal que les Droits de l'Homme ne s'appliquent pas à vous.

« Mais enfin ! Vous rebellez-vous, (au bord du raptus), regardez-moi ! Je suis un être humain, pas une chose ! »

Réponse de la Justice : « Prouvez-le ! » (Ubuesque, vous dis-je !)

– Mais les faits ! (Fort de votre bon droit, vous insistez).

– Quels faits ? (Je rappelle que la Justice est aveugle pour la raison

exposée plus haut). Vous avez des témoins ?

Or les témoins, auxiliaires de la Justice (car mandatés par elle) sont précisément ceux que les faits incriminent. Quand les éléments du réel accusent ses représentants assermentés, ils ne sont pas conformes à la démocratie, partant, ils deviennent illégaux et n'ont pas le droit d'exister. (Donc, la vérité ment.)

Ceci dit, je crois savoir qu'un certain Hitler, grand philanthrope, et pas raciste pour un sou s'est servi d'arguments similaires pour liquider Tziganes, Juifs, déficients mentaux, en décrétant préalablement qu'il étaient des sortes d'objets ou d'animaux, bref, qu'ils n'étaient pas tout à fait humains non plus.

Oui ! C'est un peu compliqué, la démocratie. Heureusement que l'égalité y est élastique, sinon nous aurions du mal à être égaux en droits.

Dans une telle situation, on fait comment lorsqu'on est, (comme Mme Sylvie Velghe et tant d'autres), faible, isolé, sans personne sur qui pouvoir compter, sans relation, sans media pendu à vos lèvres, sans lobby pour vous épauler, livré pieds et poings liés entre les mains d'une bande de « cyborgs pseudencéphales » capables de vous suicider un humain, et même plusieurs, sans le faire exprès ?

(Car, lorsque vous êtes pieds et poings liés entre les mains d'abrutis détenant la kalachnikov de l'autorité, vous pouvez difficilement les contrarier, demandez aux Juifs ou aux Tziganes).

Dans un premier temps, comme l'a fait Mme Sylvie Velghe, on refuse de rencontrer les cyborgs en question, (périodiquement, ils vous visitent ou vous reçoivent, parce que cette formalité est prévue dans le cahier des charges), à la suite de quoi, sombrant dans une dépression à laquelle vous dispose un état mental déjà vacillant vous mettez fin à vos jours.

Que dit-il de la mort de Mme Sylvie Velghe, son tuteur ?

Je l'ignore, mais pour l'avoir souvent entendue, je connais très bien la « Nurembergeoise » (ainsi titrée car entonnée en 1945-46 au procès de qui vous savez, dans la ville allemande que vous savez).

Premier couplet : Il ne s'est rien passé, tout cela n'existe pas, ce sont des fables.



Deuxième couplet : On ne savait pas ! (Certains allant jusqu'à dire que leurs victimes étaient consentantes ? Voire demandeuses ??)

Troisième couplet : On a obéi, on s'est contenté de faire notre devoir, tout le monde agissait de même.

Faut-il rappeler que, en dehors d'excès criminels dus à une conception du monde un peu restrictive, les responsables nazis étaient, pour beaucoup d'entre eux, très cultivés, que, dans la sphère privée, ils étaient moralement exemplaires (voir Hannah Arendt : « Eichmann à Jérusalem »), qu'ils étaient parfaitement rationnels et ne présentaient pas de troubles psychiques manifestes ? Ils étaient comme nous, en somme, ou nous comme eux, ce qui explique sûrement l'attrait qu'exercent sur nous leurs méthodes.

Parfaite illustration du fragment 40 d'Héraclite : « On a beau posséder un bac + 10 et être capable de résoudre les plus complexes des problèmes, si on n'a pas de conscience, on ne saura jamais ce qu'est penser ». En effet, les gens qui ne savent pas penser, mis sur la sellette, donnent des réponses d'une qualité intellectuellement déplorable. Placés dans la même situation qu'eux, des gosses de 2 ou 3 ans répondraient exactement de la même façon. (Ne voit-on pas, aujourd'hui, des gens, - et très « bien » ! - pris la main dans le sac, soutenir, les yeux dans les yeux, qu'ils n'y sont pour rien, que c'est le sac qui les a agressés ?)

Revenons à notre tuteur, qui n'est qu'un commis de la Justice, en l'espèce. Ce qui ferait donc de cette dernière la vraie responsable de ses agissements s'il y a faute (comme elle est autonettoyante, pas de lézard). Mais y a-t-il eu faute ?

Réponses possibles du tuteur (ou de la Justice) :

1) Il ne s'est rien passé que de très « normal » (il est normal d'envoyer Mme Sylvie Velghe outre-tombe, il est normal de réduire des êtres humains à l'état de « choses », ou de pousser chaque année des centaines de gens au désespoir et au suicide, il est normal de fabriquer les fous meurtriers que des factions nihilistes n'ont d'autre peine à se donner que celle de les retourner contre ceux qui les ont suscités ; effectivement, il ne se passe rien). Nous n'avons rien fait. (C'est bien ce qu'on leur reproche, puisque c'est précisément de cela qu'est morte Mme Sylvie Velghe : ils n'ont rien fait pour qu'elle ne meure pas). On classe sans suite et on n'en parle plus (après tout, qui

cela peut-il intéresser, la mort d'une « chose » ?)

2) On ne savait pas. Faux ! Ils n'ont pas voulu croire ce qu'ils voyaient, ce qui n'est pas la même chose que de ne pas savoir, (mais l'absence de conscience n'est pas un crime, en dépit que ses conséquences puissent être meurtrières. Voir suicides en entreprise ou ailleurs).

3) On a obéi, on s'est contenté de faire notre devoir, nous avons agi comme tout le monde. (C'est bête, ça, comme réponse. Lorsqu'on serait abruti en troupeau, ce serait moins grave ? Bien au contraire, seul, un con n'est qu'une andouille, mais en troupeau, il devient vite un criminel).

À ce moment-là, vous pourriez insister : « Et ce devoir, en quoi consistait-il précisément ? » Réponse du sympathique exterminateur : « Eh bien ! Je vous l'ai dit, à obéir ! » (En clair, il se planque derrière la loi).

Comme chacun le sait, cet exercice délicat : « obéir » (*id est*, à la loi) revient, en substance, à ne pas penser.

Or, s'interdire de penser, c'est refuser l'humanité et refuser l'humanité pour soi-même c'est se donner le droit de la nier chez les autres, trouvant ainsi la justification au nom de laquelle on s'autorise à broyer ces derniers (des faibles de préférence, en tuant les Sylvie Velghe au passage).

Je suis certain que le tuteur a fait son boulot en professionnel, respectant scrupuleusement (c'est-à-dire sans penser) son cahier des charges, et qu'il n'a rien à se reprocher.

L'absence de conscience, c'est-à-dire le manque d'humanité, dénonce comme abruti celui qui en souffre, mais l'on ne condamne pas les gens pour cela, (sauf en cas de dommage à grande échelle, exemple, Nuremberg) et puis l'absence de conscience est un handicap. Qui oserait s'en prendre à un handicapé ? (Je veux dire en dehors d'un nazi, d'un tuteur ou d'un curateur... et peut-être d'un juge).

Autre considération, ces mainbours relèvent souvent d'associations dont le premier souci est la pérennité économique de leur boutique à laquelle elles subordonnent froidement l'intérêt du « protégé », en totale contradiction avec l'esprit de la loi et au su et au vu de celle-ci.

Rappel des règles de base qui président au régime de la protection :

1) La personne, même sous protection judiciaire, bénéficie de tous les droits dévolus à un citoyen majeur. (À commencer par celui d'être entendu).

2) La protection juridique a pour finalité l'intérêt de la personne vulnérable, en favorisant, dans la mesure du possible, son autonomie.

Holà ! M'objectera-t-on, ce rappel est en totale contradiction avec les pratiques décrites jusqu'ici. La Loi violerait-elle la Loi au nom de la Loi ? Car il existe, d'une part, des lois nationales qui protègent l'individu en lui garantissant des droits et, d'autre part, des chartes et traités internationaux qui condamnent les atteintes à la dignité humaine.

Lorsque l'appareil judiciaire chargé de les appliquer interprète les textes en leur faisant dire des choses qui détournent leur esprit, allant parfois jusqu'à soutenir l'opposé diamétral de ce qu'ils veulent réellement dire, comme c'est ici le cas, à quoi dois-je me conformer : à la Loi ou à l'appareil qui en détourne l'esprit ?

La Loi nous apprend que la Justice a force de loi, nous devons nous soumettre à ses décisions.

- Même quand elle détourne la Loi ?

- Surtout !

*Conclusion, la Loi, c'est la Loi, en particulier quand elle dit que la Loi ce n'est pas la Loi !*

Comme on le voit, c'est ridicule mais ce n'est pas compliqué, et cela explique que l'on puisse être mis hors la loi au nom de la loi, problème majeur de la protection des adultes.

Il semblerait que les mots de la Loi ne veuillent rien dire (ou peut-être sont-ils élastiques ? Comme l'égalité), et quand les mots ne veulent rien dire, on leur fait dire ce que l'on veut. Aussi, lorsque, en contradiction avec la DUDH, la Justice française décide que vous êtes une « chose », elle considère qu'il n'y a pas d'atteinte à votre dignité quand vous êtes traité comme telle puisque c'est légal. En effet, les DUDH ne s'appliquent pas aux « choses ».

Pour la Justice, il n'est pas contraire aux droits de l'Homme de considérer d'un homme qu'il n'est pas un homme. (Si l'absurdité a toujours l'air d'être un peu compliquée, c'est tout simplement qu'elle

n'est pas raisonnable.)

Rappel sur la fiction de l'égalité des droits évoquée plus haut :  
« *Nous n'avons réellement de droits que dans la mesure où nous avons les moyens de les faire respecter. Il en résulte ceci que plus on a de moyens, plus on a de droits. À l'inverse, quand on n'a pas les moyens de ses droits, il ne nous reste que ceux que l'on veut bien nous laisser, autant dire aucun ou presque.* »

Que faire lorsqu'on est dépouillé de ses libertés par ceux mêmes qui ont la charge de les garantir ?

Ainsi criminalise-t-on la faiblesse. Ainsi Sylvie Velghe est-elle tuée par « inadvertance ».

Revenons à notre sujet.

En principe, les « protecteurs » œuvrent sous le contrôle de la Justice. Mais dans la plupart des cas, ce contrôle est superficiel et de pure forme, il ne permet pas de détecter des problèmes du genre de celui de Mme Sylvie Velghe. (Et puis s'entendre sur le dos des faibles n'est pas nouveau, voir « Les animaux malades de la peste » de La Fontaine).

Une solution serait que les associations de protection soient auditées régulièrement et sérieusement (je ne parle pas de contrôles de routine. Leurs protégés devant être écoutés et entendus quand c'est possible). Ces actions pourraient être effectuées par des organismes ou une population indépendants à la fois de la Justice et des associations de protection et habilités à faire intervenir des avocats, des médecins, des psychologues. Les personnes sous protection pourraient les contacter en cas de besoin.

Mais cela coûterait cher, et pour quels résultats ? Améliorer le bien-être de quelques dizaines ou centaines de milliers de malheureux assistés (dont certains sont pratiquement des bêtes, diront mes contradicteurs,) ou de vieillards impotents dont personne n'a rien à foutre puisqu'ils ont isolés ? (Et qui, pour la plupart, ne votent pas).

Pour en finir avec cette affligeante affaire, (affligeante pour la France, j'entends), que nous dit l'appareil judiciaire pour se dépêtrer de cette histoire qui engage irréfragablement sa responsabilité ?

a) un médecin dépêché en 2015 au domicile de Mme Sylvie Velghe

pour l'examiner a trouvé porte close. De ce fait, il n'a pas pu la rencontrer ;

b) elle ne répondait plus depuis longtemps aux courriers que lui envoyaient les services de tutelle ;

c) de ce fait la mesure de protection n'ayant pu être renouvelée (on croit rêver), techniquement Mme Sylvie Velghe n'était plus sous tutelle depuis fin 2015.

Indécente , minable, sordide, la justice se prend les pieds dans son propre tapis. Ce n'est pas ainsi que les choses fonctionnent.

Pour obtenir la mainlevée de la mesure de protection, l'avis de l'expert est indispensable. En son absence, sauf décès dûment établi de l'intéressée, ce qui n'était pas le cas, puisque Sylvie est morte précisément de l'impéritie des individus chargés de l'appliquer, la mesure est mécaniquement prolongée ou reconduite. C'est ainsi !

Malgré tout, puisqu'elle a forcément raison, la loi a toujours le dernier mot, surtout quand c'est la bêtise qui la fait, donc, la vérité a tort et je me trompe en la disant. Par conséquent, voici mon conseil aux victimes de la « putainerie tutélaire » et de ses obscénités :

- Vous êtes sous tutelle ou curatelle et vous n'en pouvez plus ?

- Vous voulez en sortir ?

Voilà la solution : faites comme Sylvie Velghe, ne donnez plus signe de vie ! Et ça marche, en voici la preuve !

Youpiiiiiiiii !

Cynique ? L'est cette « putainerie tutélaire » qui détenant la kalach' de l'autorité échappe à tout contrôle parce que nos élus n'ont pas les couilles de la désarmer. Les cyniques sont ceux qui sont comptables de la mort de Mme Sylvie Velghe, par négligence, incompétence, bêtise ou ce que l'on voudra.

Pour conclure.

Comment peut-on confier (trouvant normal de le faire) des malheureux à la « protection » de cerbères décervelés qui s'autorisent à les réduire à l'état de chose en les spoliant de leur humanité ?

Alors qu'on le sait depuis des années, certaines associations (ou des

particuliers) mandatées à la protection des adultes vulnérables usent de pratiques inqualifiables sans être inquiétées, et sont, du reste, encouragées à s'y livrer puisque, lorsqu'il reçoit les courriers qui les dénoncent, l'appareil judiciaire les ignore, désignant objectivement ces pratiques comme légales.

Mais puisque Mme Sylvie Velghe, dont le seul crime était d'être faible, en est morte, puisque c'était prévisible, puisqu'il existe maintes dénonciations qui attestent ces agissements que l'on sait dangereux, puisqu'on a malgré tout laissé faire, nous sommes habilités à déclarer que Mme Sylvie Velghe est morte non par accident mais assassinée par la « bêtise », ou, plus précisément, par l'indifférence.

Et la bêtise n'est pas une excuse, sinon, il faudrait excuser les Nazis, (au reste, étant son propre moteur, elle n'a pas besoin de mobiles.)

Quant à ce qu'est l'indifférence ? On voit, on sait, mais on préfère ne pas croire. On laisse faire. On se tait.

Elle est la forme passive de cette même « bêtise » que le parler populaire nomme « connerie ».

Une « connerie passive » qui chaque année envoie des centaines de personnes à la mort ou, plus sûrement, des milliers, que ce soit par suicide ou par d'autres moyens.

Dans ce pays, il va bien falloir qu'un jour on en vienne à faire le « Nuremberg » de la protection des adultes vulnérables.

---

## **QUAND ON ME CHATOUILLE LE POINT GODWIN, JE M'ESBAUDIS.**

*« Je ne suis pas nazi, donc je ne suis pas une ordure ! »*

Vraiment ? Les Nazis n'ont pas le privilège de l'ordure, et ils font mêmes d'excellents démocrates, la preuve ? Regardez autour de vous ! Ou peut-être sont-ce les démocrates qui font de bons nazis ?

Le Nazisme, manifestation allemande de la bestialité humaine, n'est

pas un accident de l'histoire. Il est un produit de la raison occidentale tout entière, c'est d'ailleurs elle qui lui a fourni ses meilleures idées. C'est elle qui a justifié l'extermination des peuples premiers d'Amérique ; elle qui, de tous temps, a encouragé l'esclavage, sexuel ou autre ; elle qui a massacré et mis des peuples du monde entier sous le joug du réalisme économique au nom des principes de la chrétienté et de la civilisation ; (j'abrège), elle qui, longtemps avant les Nazis, a lancé la mode de la *sous-hommisation*.

Avec des enfantillages du style « le nazi, c'est pas moi, c'est lui », on risque de continuer d'avancer à reculons pendant un bon moment, au moins tant qu'un abîme ne nous arrêtera pas. Mais, en soi, être nazi ne veut plus rien dire, le nazisme est devenu la métonymie du « mal » absolu qu'il symbolise, de l'absence de conscience, de la réification, de l'instrumentalisation de l'homme, de l'exclusion, pratiques qui furent aussi celles des staliniens qui n'étaient pas nazis, eux, et qui sont celles de nos sociétés hypocrites qui ne le sont pas davantage, démocraties qui se planquent derrière la turlutaine des droits de l'Homme pour mieux sacrifier l'individu à son idole, Mammon, sorte de Moloch qui se nourrit de la souffrance, des larmes et du sang des travailleurs précaires, ces ilotes de la démocratie ; empire des pharisiens, l'Occident, enfin, confie à des pays qu'il maintient dans sa dépendance économique la soustraction de ses ordures en leur vendant les armes qui leur permettent d'œuvrer « proprement ».

L'Occident assumera-t-il un jour ces multiples souillures qui polluent une histoire dans laquelle vient s'imbriquer comme une suite logique de son aveuglement, son produit phare, le nazisme ?

Les deux derniers siècles ont accouché du nazisme, du stalinisme, du mammonisme (alias libéralisme, un féodalisme économique radical), trois calamités majeures qui ont puisé leur légitimité dans une raison occidentale qu'il faut être sacrément bête pour ne pas voir ce qu'elle porte en elle de saletés. Mais pour les bêtes, la bestialité n'est-elle pas naturelle et par conséquent louable ?

Moins spectaculaire que le nazisme, la bêtise, (qui est sa maman), cause, sur la durée, autant de dégâts. C'est par manque de discernement qu'elle croit juste et bon de faire le mal, et c'est par manque de discernement qu'elle s'imagine que ce n'est pas grave

puisqu'elle agit par ignorance, sans intention maligne, raison pour laquelle elle ne se préoccupe jamais des conséquences pernicieuses de ses méfaits (dommages subis par ses victimes qui ne sont pas des victimes à ses yeux, mais des bon à rien, des fainéants, car impuissants à se défendre, donc des coupables).

C. Dejours : *« En substance, le régime nazi réussit comme tous les régimes totalitaires à faire passer, aux yeux d'une partie de la population, le mal pour le bien ou au moins à le "blanchir" »*. C'est en raison que la bêtise ne pense pas que ce genre de conneries est possible.

De même que c'est parce qu'elle ne pense pas qu'elle ne s'aperçoit pas que la « putainerie tutélaire » s'enracine dans « Mein kampf » et qu'elle ne s'en offusque pas.

Quand on me dit « je ne suis pas nazi », sous-entendant « donc je ne suis pas une ordure », je répons ceci : « J'en suis sûr ! Les crimes commis sur cette planète depuis 1945 l'ont été par des gens bien. Voilà qui doit rassurer Mme Sylvie Velghe, et la longue théorie de ses sœurs et frères de misère. Sylvie n'aurait pas aimé être torturée par des nazis, mais comme elle l'a été par des démocrates, son calvaire fut presque un plaisir ».

Ha ! Ha ! Ha !

Car il faut opposer des martyrs aux Léviathans qui nous dévorent en arrivant à nous faire croire qu'ils le font pour notre bien. Sous le patronage de Sylvie nous placerons tous ceux dont les bons à rien de la « protection » ont fait leurs juifs en les déshumanisant. Oui ! Par la mort horrible qui fut la sienne, Sylvie Velghe peut être présentée comme le porte-étendard de l'ensemble des victimes de la putainerie tutélaire. Le pays qui l'a laissée pourrir sur pied, les élus qui votent ces lois infâmes qui ont permis cette ignominie, les citoyens à œillères fiers d'être capables de faire semblant de ne pas voir, les émules de Goebbels (= les medias), tous sont des criminels, au minimum leurs complices, or pour qu'il y ait un criminel, il faut qu'il y ait un crime, et ce crime doit avoir un visage, et ce visage doit porter un nom. Sylvie Velghe est ce nom, un nom qui est celui dans lequel doit se reconnaître chaque innocent broyé par la barbarie démocratique française, en particulier quand elle œuvre sous les



espèces de la protection tutélaire.

Un combat sans figure héroïque est à moitié perdu. Une horreur qui n'a pas de nom s'oublie vite.

Nous ne devons pas laisser les fumiers planquer leurs saletés sous le tapis, parce qu'un jour ils viendront nous dire que Sylvie Velghe n'a jamais existé. Et si Sylvie Velghe n'a jamais existé, il n'y a pas de putainerie tutélaire, c'est évident. « Sauf dans la tête malade de quelques personnalités quérulentes », s'exclameront nos politocards, ces pervers pour qui gouverner c'est, d'un côté, niquer le petit peuple et, de l'autre, sucer Mammon et ses prêtres. (C'est ainsi !)

Le baiser de Sylvie Velghe comme une trace de vérole flétrit le front virginal de la France vertueuse trahissant les mœurs qui sont vraiment les siennes. On peut la nier, reste qu'elle se voit. Et puisqu'elle se voit, il faut bien le dire et le dire le plus souvent possible pour titiller nos bons aryens à nous, ces superbes démocrates *nazoïdes* qui discriminent, *sous-hommisent*, excluent à visage découvert. (Pourquoi se gêneraient-ils après tout, les gens votent pour eux, non ? Les grenouilles ont les rois qu'elles méritent).

Je m'interroge sur la nature « démocratique » d'un pays qui se dote de lois scandaleusement nazoïdes en ceci qu'elles lui permettent de réduire à l'état de choses des pauvres gens dont le seul crime est de ne pas savoir/pouvoir se défendre.

---

## LA LOI DE LA BÊTISE.

Dépouillées de leur humanité, moins que des esclaves, moins que des forçats, moins que des animaux, au nom d'une caricature de protection, la France réduit ses personnes vulnérables à l'état de sous-hommes. On leur vole leurs biens, leur humanité, leur existence. Bien des malfaiteurs sont mieux lotis qu'elles.

De quoi sont-elles coupables ? De quoi sont-elles punies ? En vertu de quel droit la France s'autorise-t-elle à les traiter de la sorte ?

Sont-ils des assassins, des déments, des terroristes, ces femmes et

ces hommes que ciblent les mesures de tutelles/curatelles ? Non ! Ils souffrent simplement d'invalidités diverses qui les rendent socialement fragiles. Alors, au nom de quoi ce pays se permet-il de faire d'eux des objets qu'il manipule à sa guise ?

Les atteintes aux droits de l'Homme effectués sous le couvert de cette farce juridico-mafieuse de la « protection » sont dénoncées depuis des années, mais sans résultat. Pourquoi ?

*« Il est plus facile, semble-t-il, de sacrifier l'humain isolé, en le réduisant à l'impuissance, que de remettre en question les lois économiques »*, nous explique M.-F. Hirigoyen.

Du reste, pourquoi mettre un terme au fonctionnement d'un système juteux dont les victimes ne sont que des « loques » sans intérêt ?

Me voici dénonçant les écuries d'Augias de la « protection » dont tous détournent les yeux. Un véritable cloaque ! Pourquoi n'enquête-t-on pas sérieusement sur ce problème, dans ce pays ? Parce que pour ne rien voir, il faut sacrément le vouloir, quand même !

Plutôt que de vider le pot de chambre, on préfère poser la chape du silence sur les atteintes ignobles aux droits de l'Homme dont se rendent coupables l'État et ses commis. Sans parler de la nuée de charognards à qui profite la situation. (De nos jours, les charognards sont très comme il faut, ils ont l'air encore plus démocrates que les démocrates, ou alors ce sont le démocrates qui seraient des charognards ?)

Que vaut l'autorité d'un pays qui se dote de lois lui permettant de persécuter en les réduisant à l'état de choses ou de « sous-hommes » des populations dont le seul crime est d'être faibles en même temps qu'il tresse des couronnes au vice et à la violence, à croire que ce sont ses valeurs de référence ?

Les preux qui sont tombés en combattant le nazisme doivent se retourner dans leur tombe quand les démocrates de ce tonneau viennent se recueillir sur leurs monuments. C'est miracle que devant leurs simagrées pharisaïques ils ne se relèvent pas pour les égorger.

Certes, on ne massacre plus les juifs, les homos, les tziganes, on se rabat désormais sur les faibles, (en particulier quand ils sont isolés,) qu'on liquide par le biais de techniques beaucoup moins

compromettantes et surtout plus propres que les camps d'extermination. C'est commode, les faibles, parce que ceux-là aucun puissant, aucun lobby, aucune communauté, personne ne les défend, ils sont rejetés par tout le monde.

C'est extraordinaire ! Plus les hommes se haussent dans la bestialité, plus ils en sont fiers et plus ils se trouvent intelligents. Ils planquent ça sous le stuc en trompe-l'œil de la culture ou les falbalas d'une démocratie de pacotille qui les cachent mal, mais ça leur suffit pour faire semblant de ne rien voir...

Tout cela est instructif et très amusant quand on est du bon côté des barbelés.

Le système de la « protection des adultes vulnérables » n'est qu'une forme ignoble de relégation, produit de la barbarie française.

Tout le monde voit, tout le monde sait, tout le monde préfère ne pas croire. Les abrutis rient ou sourient naïvement quand on évoque la question devant eux. Ils ont gardé les réflexes du bon vieux temps, ah ! La nostalgie pétainiste ! Quelle belle époque c'était !

« Maréchal, nous voilà ! Tralala ! »

Le fait d'avoir besoin d'une mesure d'assistance ou de protection est une chose, mais en quoi cela justifie-t-il qu'une personne dans cette situation se retrouve à la merci de dangereux crétins qui recourent à des méthodes de décervelage intensif pour assurer leur emprise sur les « protégés » confiés à leurs « soins ».

Les personnes vulnérables n'ont pas à tolérer que des terroristes anencéphales incapables de distinguer un être humain d'une carotte ou d'une boîte de conserve viennent, au nom d'une « protection » en trompe-l'œil, s'imposer chez elles, faisant ce qui leur plaît en les envoyant paître quand elles les interrogent, au motif qu'ils n'ont aucun compte à leur rendre.

C'est en vain que les victimes tirent la sonnette d'alarme.

On ne peut qu'éprouver une profonde aversion (et une grande méfiance pour les lois qui couvrent leurs actes) à l'égard des crapules qui trouvent naturel de traiter ces gens comme s'ils étaient leurs jouets. Lorsqu'on place des personnes sous le régime de la curatelle ou de la tutelle, c'est pour les protéger, non pour les dépouiller de

leur humanité et de leurs biens. De quel droit la France se permet-elle de faire d'elles des objets ? Pas de réponses ! Pourtant, en leur qualité de citoyens, elles leur sont dues, car la loi leur appartient, (et non pas aux juges). Non mais, on se croit où, là ? On n'est pas chez Staline, Pol Pot, Adolf, ou alors, disons-le *franco*, si c'est le cas.

Aucun humain digne de ce nom ne peut se plier à des lois objectivement insanes qui font de lui un esclave, un animal domestique ou un simple outil au seul motif qu'il est sans défense. Devons-nous accepter une existence qui ne nous appartient plus, confisquée qu'elle a été par des êtres qui n'ont de l'humain, mis à part la figure, que son côté bestial ?

Les témoignages qui l'attestent pullulent, la « protection » n'est qu'un dispositif barbare destiné à dépouiller de leurs droits fondamentaux des gens dont le seul tort est de ne pas savoir - ou pouvoir - se défendre. Elle est où la dignité de l'Homme qu'a juré de protéger un État français manifestement parjure puisqu'il se dote de lois qui lui permettent de la profaner ?

Impossible de continuer sans un mot sur l'expertise psychiatrique. En dehors de cas bien précis, reconnus, répertoriés, quelle part les psychiatres connaissent-ils de l'esprit humain ? Dix pour cent peut-être, en étant large ? Pour ne donner qu'un exemple banal, ils ne sont même pas capables de prévoir la récurrence des déviants sexuels. Alors l'expertise des psychiatres, sauf dans des situations particulières et bien définies, on me permettra d'en tenir compte, peut-être, mais avec quatre-vingt dix pour cent de scepticisme.

Nous ne nous attarderons donc pas sur la question, il y aurait trop à dire, notamment sur la question des experts auprès des tribunaux et sur les charlatans (il y en a) qui brisent avec désinvolture l'existence d'une personne après un examen bâclé en trois ou quatre minutes.

(La psychiatrie et la putainerie tutélaire font bon ménage, voir [cvjn.over-blog.com](http://cvjn.over-blog.com))

Pour étayer ses décisions, en particulier quand elle est dans le brouillard, la justice se repose sur une psychiatrie dont on pensera ce que l'on voudra mais qui n'a rien d'une science rigoureuse. La preuve par la psychiatrie ? Et pourquoi pas par l'astrologie ou l'extispicine,

tant qu'on y est ?

Priver des êtres humains qui n'ont que leur faiblesse à se reprocher, de leur dignité, de leur liberté, de leurs droits sur la seule foi des élucubrations d'un psychiatre dressées après un examen sommaire, vous m'excuserez de vous le dire sans fioritures, messieurs-dames les magistrats, mais j'appelle cela du foutage de gueule, de la mystification, de l'arnaque. Ridicule, ça l'est sans conteste, mais respectable, sûrement pas, intelligent, encore moins.

C'est amusant, cette justice qui pratique les arts divinatoires et consulte les oracles, mais ce n'est pas rassurant.

---

## **TEMOIGNAGES.**

Ceux qui désirent s'informer sur la barbarie tutélaire exercée sous le couvert de la justice trouveront une multitude de témoignages plus sordides les uns que les autres sur des sites consacrés localisables à partir les mots-clés « tutelle » et « curatelle », voire « protection des adultes vulnérables ». En voici quelques uns :

- <http://advttutelles.blogspot.fr> ;
- <http://www.justiciablesencolère.com> ;
- <http://lamafiadestutelles.blogspot.com> ;
- <http://lemurdesconsdesjusticiables.blogspot.com>.

Sur Facebook :

- Stop aux abus des tutelles ;
- experts psy et tutelles abusives ;
- UDAF scandales dérives et mafia ;
- ALTER MATER lutter contre les abus des tutelles et curatelles ;
- non aux tutelles/curatelles abusives ;
- SOS tutelles/curatelles.

Reproduire ici ces témoignages n'a pas grand intérêt. N'importe qui peut les lire sur la toile ou dans les ouvrages que quelques téméraires ont osé publier sur la question, rompant l'omerta et, par sùte, à leurs risques et périls. Je ne peux cependant pas faire l'économie de celui-

ci, exemplaire dans le genre.

<http://www.breizh-info.com/2016/04/27/42661/saint-nazaire-ludaf-laisse-chauffage-eau-chaude-femme-agee-de-82-ans>

Ce lien est un échantillon de ce dont sont capables les cyborgs pseudencéphales qui gravitent dans les sphères de la protection des majeurs vulnérables. Voici reproduit *ad litteram* son contenu.

***Saint-Nazaire. L'UDAF laisse sans chauffage ni eau chaude une femme âgée de 82 ans [MAJ Juillet 2016 : tout est rétabli]***

*12/7/2016 : Mme L. a retrouvé le gaz, et donc l'eau chaude chez elle depuis fin juin. Les raisons pour lesquelles l'UDAF de Saint-Nazaire a fini par revenir sur sa décision restent inconnues.*

***27/04/2016 – 05H30 Saint-Nazaire (Breizh-info.com) – Depuis le 1er avril, à Saint-Nazaire, une dame âgée de 82 ans n'a plus d'eau chaude ni de chauffage. Sans enfants ni proches, hors un ami qui la soutient, c'est une personne sous curatelle renforcée, gérée par l'UDAF. Seule, elle se retrouve démunie face à la toute-puissance de l'administration qui s'immisce jusque dans les moindres aspects de sa vie courante. Edifiant.***

*Ancienne institutrice puis sage-femme, âgée aujourd'hui de 82 ans, Mme L. est sous curatelle renforcée de l'UDAF depuis 30 ans après s'être enfoncée dans une terrible dépression suite à un divorce houleux. Elle a ensuite été victime d'un accident grave qui l'a laissée plusieurs mois dans un état critique. Celle qui a aidé les femmes à mettre au monde leurs enfants vit un calvaire dans sa vieillesse. Elle vit seule, elle n'a pas d'enfants ni de proches, en-dehors d'un ami qui prend soin d'elle, Alain Rousseau. Après qu'elle ait mal fermé le gaz chez elle en octobre, une infirmière venue chez elle le lendemain pour lui administrer des soins s'est rendue compte d'une faible odeur de gaz – si faible que Mme L. n'en a pas été incommodée – et a appelé les pompiers, GDF et la police. « Elle a été emmenée à l'hôpital, où elle a été gardée un mois et demi en attendant qu'on lui trouve une place en maison de retraite, puis expédiée à Frossay dans un établissement pour personnes âgées pendant quatre mois », explique Alain Rousseau.*

*Mais pour l'administration, l'été commence à la fin de la trêve*

*hivernale, c'est à dire le 31 mars. La dame de 82 ans a été ramenée chez elle le 1er avril, « dans un appartement qui n'a pas été chauffé depuis six mois », s'indigne Alain Rousseau, « et où il n'y a toujours pas de gaz. Ce qui signifie : pas de repas chaud, pas d'eau chaude, et pas de chauffage. Tout est au gaz dans cet appartement ». Le début du mois d'avril s'annonçant frisquet, il bricole pour sa vieille amie un chauffage de fortune, en branchant deux convecteurs électriques en série sur une prise électrique. « Tout ce que la curatrice de l'UDAF a trouvé à dire, c'est que mon chauffage n'était pas terrible, et que s'il arrivait quelque chose à la dame, ce serait de ma faute ».*

*Alain Rousseau dénonce les « abus de pouvoir continuels de l'UDAF. Par exemple, elle a une retraite en plus de son allocation, elle a de l'argent, mais pour faire la moindre dépense, par exemple acheter son parfum préféré, il faut faire des tonnes de paperasse et s'y prendre très à l'avance. C'est très difficile. Les personnes qui sont seules face à l'UDAF sont complètement désemparées et démunies », conclut-il.*

*Quelques jours après le retour de Mme L. chez elle, l'UDAF a consenti à lui mettre un micro-ondes. Mais c'est très difficile pour elle, qui n'en a jamais eu, de s'en servir. Si bien qu'une dame de 82 ans, par la faute de l'UDAF, mange souvent froid et se lave à l'eau froide, faute de mieux, à Saint-Nazaire. « Cela fait plus de trois semaines qu'elle est revenue chez elle, et rien ne change », se désole Alain Rousseau. « Pour ce qui est de remettre le gaz, l'UDAF ne veut rien entendre ».*

*En Loire-Atlantique, l'UDAF 44 gère 519 mesures de tutelle aux prestations sociales adultes, 342 mesures de tutelle aux prestations sociales enfants, et 1340 mesures de tutelles et curatelles d'Etat, qui recouvrent cette fois la gestion des « majeurs protégés ». On remarquera avec inquiétude que l'UDAF dans sa présentation parle de « mesures », alors que derrière le langage administratif se trouvent des hommes et des femmes plongés dans une réelle détresse sociale et affective.*

*[cc] Breizh-info.com, 2016 dépêches libres de copie et diffusion sous réserve de mention de la source d'origine.*

Il recueillera ce genre de dépositions à la pelle, celui qui se donnera la peine de creuser un peu le sujet, s'il arrive que les conséquences soient moins graves, elles peuvent être mortelles, nous l'avons vu.

Lorsque leurs victimes dénoncent des pratiques de ce genre, elles se retrouvent en face d'un appareil judiciaire qui fait comme si elles n'existaient pas et se contente d'ignorer leurs plaintes pourtant justifiées, les écartant sans examen, mesure sans pudeur qui absout les bourreaux. *Les « protégés » n'ont pas le droit d'exister.*

Un État au format *féodo-spartiate* se dote de lois qui encouragent des pratiques criminelles. Le vice et la violence sont applaudis, la faiblesse est stigmatisée, pourfendue, éliminée. On ne veut pas la voir. Il est dangereux d'être agressé et de s'en plaindre, au demeurant, le mieux, quand on est une victime, c'est de s'en cacher et de se taire (demandez-le à celles et ceux qui ont subi des violences sexuelles). Dans un tel État, où ce sont les loups qui font la loi, « La loi c'est la loi », ça veut dire, quand tu es un agneau, que c'est toi le coupable, surtout si tu es innocent. D'un autre côté, soyons lucides, ne cherchons pas de boucs émissaires, les responsables, ce ne sont pas les juges, eux se contentent d'appliquer la loi et ils l'appliquent comme on leur a appris à le faire, c'est-à-dire en lui faisant dire ce que les dominants veulent entendre. Ce n'est pas de leur faute si une démocratie féale de Mammon élabore des lois répugnantes.

Nous voyons, tout au long de ces lignes, se déployer cette indécente stupidité qui arrive, sans pudeur aucune à nier ce qui n'est pas niable. De la même manière, les cyborgs de la « protection » nient avec cynisme l'humanité des individus qui leur sont confiés et qu'ils traitent comme des pions, allant, lorsque ceux-ci s'en plaignent et le leur reprochent, jusqu'à s'en étonner et le contester.

Bien sûr, la justice ne peut rien voir de répréhensible à un acte monstrueux quand il est tenu pour légal au regard des lois dont il est question plus haut.

La bêtise est criminelle sans intention et trouve normal de l'être car, étant dépourvue de conscience, elle ne s'en rend pas compte. En France où elle fait la loi, le pire n'est jamais impossible. Elle est du genre à construire des camps de concentration en les présentant comme des écoles et quand vous le lui reprochez, elle vous accusera



d'asservir les masses en les maintenant dans l'inculture.

Dans une optique voisine, pour les protéger, elle ne trouve rien de mieux à faire que d'entraver jusqu'à les couper d'une vie décente des personnes qui n'ont rien à se reprocher que d'être faibles, non sans les avoir brisées, détruites, décervelées, chosifiées au préalable.

Et lorsque nous demandons des explications sur cette situation, pourquoi leur est volée leur existence, pourquoi elles sont dépouillées de leur humanité, privées de leur dignité ; lorsque nous demandons pourquoi la France viole à leur détriment des chartes qu'elle a pourtant juré de respecter, de défendre, de protéger, elles qui ne sont ni des criminels, ni des déments, ni des terroristes ; lorsque nous demandons de quoi elles sont coupables, de quoi elles sont punies, pourquoi l'appareil judiciaire s'autorise à les traiter comme des sous-hommes, et en vertu de quel droit, que nous rétorque-on ? C'est la loi. Certes ! Mais ça ne dérange pas la loi de violer les principes qui fondent sa propre loi ? Non ! Puisque c'est fait au nom de la loi.

Quand une personne sous protection se fait violer, (car la « protection » est un viol), et demande pourquoi on a fait d'elle une chose, nos élus, les juges, les argus tutélaires, systématiquement, prétendent ne pas comprendre de quoi elle se plaint. Que s'entend-elle répondre ? « *En quoi ça vous gêne-t-il ? Nous ne savons pas de quoi vous voulez parler, nous ne voyons pas où est votre problème.* ». Impudence, mauvaise foi, vice, perfidie, j'aborde ailleurs les perversions du *putelangue*, ce mode d'expression vil et lâche de la bêtise quand elle est au pouvoir.

Au fond, tout ceci relève de la banalité. En effet, comment le *servum pecus* pourrait-il se rendre compte de quoi que ce soit, lui qui, portant orbières, vit dans une démocratie à la mords-moi-le-nœud où la bêtise fait la loi et où, par conséquent, il est intelligent (et super légal) d'être bête ?

Si ce qui j'expose dans ces pages avait l'intelligence d'être bête, ils le comprendraient.

Mais voilà, ce n'est pas bête, ce n'est que fou.

Quand, à l'instar des Nazis, on n'est pas capable de distinguer un être

humain d'un jouet, d'un objet, d'un animal, c'est que l'on manque de références, et si l'on manque de référence, c'est que la « chose » que l'on voit dans son miroir quand on se pomponne n'est pas humaine. Au mieux, c'est un primate, ou peut-être un cyborg pseudencéphale.

Je ne peux me défendre de citer un autre cas, celui de cette dame sous tutelle (Juillet 2017) qui se retrouve sans toit à 85 ans. Curieuse protection, non ? Parmi des milliers, c'est un autre échantillon de ce que génère la putainerie tutélaire au nom d'une France gérontophobe que ça ne chagrine apparemment pas beaucoup.

Quel beau pays, on ne le dira jamais assez ! Dommage qu'y fassent la loi des gens qu'on croyait disparus depuis 1945, ou leurs disciples. Les multinationales ou les puissants ont tout pouvoir pour t'arnaquer, les violeurs se baladent en liberté, les bourreaux se gobergent, les *suicideurs* ont la belle vie. On est libre de jeter les *vioques* sans défense à la rue, la loi ne réprime pas. C'est ça la démocratie, tout est permis.

Les exemples de maltraitance, de malversations, de manœuvres dolosives, d'escroqueries diverses sont légions. Chacun retrouvera aisément les cas dont je parle ici en fouinant sur internet, et y découvrira le calvaire de centaines d'autres victimes de cette « protection » *bestiale* qui se pratique en France.

Dans les années 1990, un tuteur et une Juge des tutelles détroussent leurs « protégés » ! Des sommes astronomiques sont détournées. En juin 2000, lors du procès, la femme laissera échapper cette réflexion choquante venant d'une juge (ce pour quoi je retiens l'exemple) : « J'ai été une grosse pomme, mais tout le monde faisait pareil à l'époque. » Donc, c'était normal de traiter les personnes vulnérables comme des objets ! Le présent ouvrage constate que les choses n'ont guère évolué.

Septembre 2015, les spoliés de l'UDAF 64 (liquidée en 2008) indemnisés par l'Etat. Au regard des millions d'euros détournés sous couvert des tutelles, le montant alloué par la Justice à 5 victimes sur plus de 2700 identifiées pour la seule UDAF 64, est dérisoire

(quelques milliers d'euros). Les faits étaient prescrits au moment du procès si bien que les principaux responsables de cette arnaque (4 cadres) s'en sont tirés sans dommages. C'est un peu trop bizarre pour être vraiment accidentel. Ou alors c'est que la justice est si peu fiable qu'on ne peut décemment pas lui confier la responsabilité de protéger des personnes qui n'ont que le tort d'être faibles.

Que fait-elle de ces derniers, notre irresponsable justice ? Elle les traite comme des criminels ! Mais, dans ces affaires de protection, ce ne sont pas eux, les criminels, ce sont les salopards qui ont pondu les lois qui facilitent ce racket légal et la basoche est leur complice !

Car l'appareil judiciaire français a acquis une indéniable expertise en matière de violation des droits de l'Homme. C'est à pleurer de rire que de le voir s'indigner contre la grâce présidentielle accordée (au demeurant tout à fait légitimement) par M. le Président de la République en décembre 2016 à Mme Jacqueline S\* alors que, en matière tutélaire, lui-même piétine les DUDH ou laisse ses auxiliaires se torcher avec, ce qu'ils font sous ses yeux.

Les tuteurs, les curateurs font ce qu'ils veulent avec le fric de leurs « protégés », ils ont la signature, c'est légal, rien ne peut les arrêter sauf le juge qui, ayant mieux à faire, laisse les pleins pouvoirs à ses mandataires. Certes, il y a bien les contrôles de gestion, mais c'est du pipo. Le prétendu contrôle des Comptes de gestion par le Juge des Tutelles est une imposture. C'est une Juge des tutelles, Bénédicte Rivet qui l'affirme en 2006. Au reste, voici quelques années, un tuteur condamné à deux ans fermes pour escroquerie a dénoncé ce manque de contrôle de la part du Juge des tutelles.

Et ne venez pas me dire que c'est scandaleux ou criminel, puisque c'est légal ! Et si c'est légal, c'est légal ! La preuve, si vous allez protester auprès du juge des tutelles il vous menace de porter plainte contre vous auprès du Procureur ! Oui ! Celui de cette République qui a voté ces jolies lois dégueulasses qui permettent de plumer les vieux et des handicapés (préalablement placés sous protection, c'est-à-dire dépouillés de leurs droits, pour les empêcher de se défendre), et personne ne peut rien dire au risque de tomber sous le coup de la diffamation. Et la morale ? Quelle morale ? C'est un peu comme l'égalité, ça, un truc élastique.

Pour la confrérie truandière, la « protection » c'est le job des maquereaux. Pour la France aussi. Au fond, personnes vulnérables et prostituées, même combat. On leur fout un mac sur le râble en appelant ça de la protection. Finalement, l'expression « putainerie tutélaire » dit bien ce qu'elle veut dire.

En septembre 2016 ont paru deux rapports. Le premier émane du Défenseur des droits, il s'intitule « Protection juridique des majeurs vulnérables » ; le second, publié par la Cour des Comptes se nomme « La protection juridique des majeurs ».

Ils soulignent l'un et l'autre des anomalies inacceptables dans le traitement réservé aux personnes placées sous ce régime, dénonçant l'inexplicable absence de contrôle des tuteurs et des curateurs, quelque chose qui ressemble foutrement (si je peux me permettre) à une volonté délibérée de les laisser faire ce qu'ils veulent. Sinon, pourquoi les juges des tutelles et les procureurs de la République eux-mêmes continueraient-ils à encourager les tuteurs dans leurs entreprises *merdoyantes* en posant sur eux la couverture rassurante de leurs grandes ailes juridiques ?

On le sait, il n'y a pas de malaise dans les entreprises, pas de harcèlement sexuel, les vieux ne sont pas traités comme des sacs de viande en EHPAD ou ailleurs, personne n'est jeté à la rue, surtout pas les femmes et les enfants, les gens qui se suicident au travail, les agriculteurs, le personnel soignant, les enseignants, des agents du secteur privé, le font tout simplement parce qu'ils souffrent de troubles psychiques. Comme on sait que le discours lénifiant des propagandistes qui adultèrent la réalité répond au désir de ne pas savoir du bon peuple qui ne demande que ça. Dans cette ligne, on se donne beaucoup de mal pour ne pas parler des tutelles.

Son bouquin s'appelle « Les dépossédés », et malgré tout le mal qu'en disent certains adeptes du *putelangue*, elle a au moins le cran de dénoncer la putainerie tutélaire et de faire des vagues avec ça, (ce que les jaloux ne lui pardonnent pas). Quand on écrit ce genre de truc, c'est pour chercher le scandale, non ? Sinon, ce n'est pas la

peine. Elle a bien joué son coup, Valérie Labrousse, bravo et merci, même si la médiocrité s'est bien exercée à mettre son enquête sous l'éteignoir.

C'est désolant, mais on ne focalise pas l'intérêt des masses avec des rapports précis, circonstanciés, arides. Avec « Les dépossédés », Mme Valérie Labrousse se propose d'attirer l'attention sur le scandale des tutelles. Le sujet étant à la fois tabou et relativement confidentiel, c'est difficile, mais elle y parvient, et je ne vois pas l'intérêt des diatribes dont elle a fait l'objet et qui sont apparemment dirigées contre ses méthodes de travail. Elle doit vivre, elle doit vendre, romance-t-elle son propos en abondant dans le pathos, voire en extrapolant ? (C'est en tout cas ce que lui reproche ses zoïles). Où est le problème ? La vie dépasse souvent la fiction. Ceux qui dénigrent son ouvrage se proposeraient-ils de nier l'existence de la « putainerie tutélaire » ? Parce qu'à les lire, on a l'impression que c'est leur objectif réel, décrédibiliser Mme Labrousse pour pouvoir évacuer ce dont elle parle.

Dans l'optique de certains chroniqueurs anti-Labrousse, si je comprends bien, les preuves de ce qu'elle décrit n'étant pas établies et validées par une « journaliste sérieuse », ces choses n'existent pas. Les témoins, on s'en fout, ce sont tous des menteurs. Brillante argumentation ! (Seraient-ils des menteurs parce que du fait de leur vulnérabilité, ce sont des sous-hommes ? Il faut oser le dire. Par contre, les individus qui encadrent les tutelles, eux, seraient fiables, sans doute parce qu'ils sont certifiés « bons aryens » ?)

En général, quand on déplace le nœud d'un problème, c'est qu'on veut le nier ou pour le moins le mettre sous l'éteignoir pour éviter d'en parler. Il ne serait pas honnête de ma part de demander aux auteurs de certains articles qui dénigrent « les dépossédés » combien (et par qui) ils ont été payé pour les écrire. Après tout, il est possible que le vrai problème leur ayant échappé ils aient trouvé intelligent de discuter des points de détail. Sur le même principe, des quidams qui ne comprenaient pas de quoi il était question ont contesté la torture en Algérie, décrété que les camps d'extermination étaient des fictions, et les suicides en entreprise des effets de mode, ils ont même dit que les femmes qui se font agresser sexuellement le cherchent bien, et cetera.

N'en déplaise aux « négationnistes » qui soutiennent qu'il n'y a pas de problème de la protection, il existe une « putainerie tutélaire » d'inspiration trouble dans ce pays. Merci à Mme Valérie Labrousse d'avoir attiré l'attention sur elle, la manière importe peu. Maintenant, que les uns et les autres s'évertuent à faire comme si elle n'existait pas, ou pour le moins à la minimiser, pourquoi pas ? Mais on a vu dans les années 40 ce que ça donne quand ce genre de bêtise et ses tenants font la loi... pour eux, une poignée de Juifs au Vel' d'hiv non plus ce n'était pas un vrai problème, juste une bévue, un accident, un simple malentendu.

Pour dire que vos singerie, messieurs-dames les néo-négationnistes, il y en a assez !

Assez des abrutis qui couvrent les saletés en prétendant les planquer sous le boisseau du silence, assez de ceux qui se taisent, assez de ceux qui nient ou minimisent la souffrance des victimes, assez de ceux qui préfèrent ne pas voir, assez des primates mal finis qui sacrifient la vérité à leur confort en sachant qu'à l'autre bout de la chaîne un anonyme paiera la facture de leur égoïsme !

Assez que ce soient les dégénérés privés de conscience, les bons aryens, qui finissent toujours par faire la loi, partout où il y a une loi à faire.

Sachez que les placements sous « protection » sont chaque année plus nombreux, vous qui allez rigolant en fredonnant : « C'est pas mon problème ! »

Formule admirable ! Merci de me la servir ! Auriez-vous l'intention de ne pas vieillir ? Quand vous serez dans la merde à votre tour et que tout le monde vous ignorera en vous ressortant ce prodigieux trésor de sagesse : « c'est pas mon problème ! » Je gage que vous vous marrerez moins. Le seul truc intelligent qui vous restera à faire c'est de crever en fermant votre grande gueule, car j'espère que vous saurez faire montre de décence à ce moment-là en nous épargnant vos jérémiades.

Voilà ce que dit notre pourfendeuse de *dictateurs*, Valérie Labrousse, au sujet de la « protection des adultes vulnérables » : « *On retrouve toujours les mêmes mécanismes de connivences entre*

*les affaires sociales, la justice et la médecine. Ce sont des mécanismes silencieux, d'omerta et dignes de ceux utilisés par les mafieux. En effet, même quand les faits sont flagrants et que les victimes réussissent à porter leur affaire en justice, rien n'est fait car tous les acteurs qui sont en face d'elles sont liés entre eux. Aussi, les victimes se retrouvent bien souvent seules. Ce qui peut avoir des conséquences très graves. Certaines personnes en meurent très lentement ».*

Mon constat est identique au sien, et les zéloteurs hygiénistes de Gobineau qui osent affirmer que les écrits de Valérie Labrousse ne sont qu'un catalogue de sornettes seraient bien avisés, puisqu'ils sont aveugles, de ne pas parler de ce qu'ils ne peuvent pas voir. De par ma position privilégiée, puisque victime de ce système que je qualifie de *nazoïde* en raison de ce qu'il a fait de moi une « chose », je suis mieux placé que quiconque pour juger de la réalité de leur contenu.

Les dénégateurs invétérés avancent toujours le même argument qu'ils voudraient décisif : « Oui, mais tous les tuteurs ne sont pas des salopards ». Évidemment ! Et alors ? Parce que tous les mecs ne sont pas des violeurs, cela signifie-t-il que les viols n'existent pas ?

Donc, le viol ne serait pas un problème et il ne faut pas en parler ?

Sans parler de ceux qui n'ont rien fait, les *presque* innocents qui, malgré qu'ils fussent au courant, ont protégé les porcs en se taisant.

On en revient toujours au même point avec les primates, chopés la main dans le sac, ils soutiennent effrontément que c'est le sac qui les a agressés. Le pire étant qu'il se trouve toujours des bouffons pour les défendre.

Luc, Évangiles, 23. 34 : « Père, pardonne-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font ». Or, s'ils sont trop cons pour savoir ce qu'ils font, comment le reconnaîtraient-ils ?

---

## « AU SECOURS, J'HERITE ! »

Étrange démocratie que celle où les pauvres gens sont criminalisés au motif qu'ils sont faibles, spoliés, et avec eux leurs proches, au nom d'une loi féodale ou seigneuriale, vestige d'un autre temps.

Laure Guérande (alias Dominique F.) nous livre un brillant aperçu de la question avec son ouvrage : « Au secours j'hérite ». (En accès gratuit sur le Web). J'ai dévoré (il n'y a pas d'autre mot) ce témoignage extraordinaire sur la spoliation tutélaire. Excellent !

Au point que je me demande pourquoi personne ne s'en est rendu compte avant moi. Quoi ? C'est trop intelligent ?

En réalité, il existe une censure de la médiocrité qui fait barrage à un talent qui la dépasse, l'empêchant de se diffuser. Un bien grand service qu'elle rend aux détenteurs du pouvoir, chevronnés combinards qui excellent à en jouer.

Peu de « protégés » sont aptes à décrire le système des tutelles à partir de l'intérieur. Moins encore sont capables d'en démonter les mécanismes pervers. C'est très commode ! Par ailleurs, le concasseur social est parfaitement au point et bien huilé, suffisamment pour dissuader (efficace à 99 %) les empêcheurs de tourner en rond de se manifester en faisant planer sur eux le spectre de la dénonciation calomnieuse en allant éventuellement jusqu'à socratiser (éliminer légalement) les plus hargneux d'entre eux.

Je dénonce le système en partant du point de vue d'un « protégé » qui s'exprime depuis l'intérieur. Mais pour offrir une vision globale de la question, ce point de vue a besoin d'être complété par une approche extérieure, via le témoignage d'un familier ou d'un proche d'une personne sous tutelle ou curatelle. Avec « Au secours j'hérite », Mme Laure Guérande, victime collatérale des tutelles, remplit à merveille cette mission.

Voici ce que m'inspire ce témoignage de Mme Laure Guérande.

Dans ce pays où la bêtise fait la loi, que peut-il sortir des prétoires ? L'égalité ? La vérité ? La justice ? J'en doute !

Non ! Les tribunaux chargés d'appliquer une telle loi cautionnent les



ordures et, tenant la vérité pour illégale, condamnent ceux qui l'aiment à la ciguë.

Depuis toujours, le vice et la violence sont honorés en France et la faiblesse tenue pour criminelle. La loi y est devenue une arme terrifiante entre les mains des pervers qui la retournent contre les faibles pour les écraser. Dans une *cacocratie* (gouvernement du vice), où elle n'a de droit que celui de se taire, quand la faiblesse ose ouvrir sa gueule et se défendre, on la condamne. C'est comme ça !

Telle, aujourd'hui, cette dame, Mme Laure Guérande, malmenée, spoliée, broyée, dévaluée, chosifiée, sous-hommisée, manipulée comme un pion, violée dans sa dignité et, non contents de ça, traînée devant les tribunaux par ses agresseurs !!!

Pourquoi ? Mais parce qu'elle ose se plaindre !

C'est comme cela qu'ont toujours fonctionné les violeurs et les pervers. Ils instrumentalisent une justice qui semble n'être conçue qu'à cette fin.

Allez donc feuilleter « Au secours ! J'hérite » (c'est gratos). Histoire de voir comme ils sont beaux les démocrates français. C'est à vous déguster de leur ressembler.

On a mal fait le ménage en 1945, pour vous donner un avis que vous ne me demandez pas.

On n'a pas pu ! C'est la saleté qui tient les murs de la maison France.

---

Spoliation, extorsion, familles brisées, maltraitance, torture mentale, mise en danger de la vie d'autrui, voilà le bilan des placements sous tutelle ou curatelle de personnes vulnérables et en demande de protection. Quelle réponse la justice donne-t-elle à leurs difficultés ? Elle en fait des légumes, commençant par les priver de leurs droits, avant de les confier à des charognards qui les vident de leur substance humaine avant de les laisser crever de désespoir au fond d'une solitude soigneusement construite autour d'eux et que ce pays entretient par son silence criminel.

---

# **« JE » EST UNE CHOSE**

**JOURNAL.**

# 1. DÉCERVELAGE TUTÉLAIRE.

*« Je » est une chose. La « chose », c'est la version démocratique du sous-homme. Pour dire qu'on ne naît pas chose, on le devient.*

*« Dans les procédés pervers, la violence commence par le déni de l'existence même de l'autre, qui n'est pas un interlocuteur et dont le ressenti nous importe peu ». (Marie-France Hirigoyen).*

Jugement curatelle renforcée du 15/09/2014.

Le Juge des tutelle prononce la mise sous curatelle renforcée de M. Philippe C., durée 60 mois, et désigne l'Association P\*RI, demeurant \*\*\*, en qualité de curateur pour l'assister et le contrôler dans la gestion de ses biens et de sa personne.

Courriers et mail envoyés ici et là, notes jetées en vrac, textes rageurs dans lesquels j'ai déversé ma bile, cet empilement que je baptise improprement journal essaie de traduire le désarroi qui était le mien quand je me voyais confronté à des êtres qui n'ont d'humain que leur figure, masque sous lequel se cachent des « cyborgs » qui ne savent que reproduire mécaniquement les programmes comportementaux et linguistiques implantés en eux.

Ces divers écrits sur des thèmes variés ont servi d'exutoire à ma détresse et m'ont permis d'évacuer l'angoisse que suscitaient en moi ces simulacres d'échanges avec des automates dépourvus de conscience et cette impression que j'avais de m'adresser aux murs d'une prison. Obsessionnellement, j'ai décrits les procédés d'un système d'information expurgé qui, refusant de nommer les choses, reconstruit à partir d'une réalité désossée un monde inconsistant fondé sur une communication du même aloi grâce à quoi les acteurs de la farce parviennent à ne pas voir ce qu'ils ont sous les yeux ou à croire réels des éléments parfaitement inexistants. Comme naguère, ils sont redevenus machinalement des nazis potentiels faute d'avoir le courage d'assumer les devoirs d'une conscience.

Cessons d'être cons ! Quand des personnes dont le seul crime est

d'être faible sont mises hors la loi au nom de la loi et se voient réduites au statut de choses ou de légumes par les institutions d'un État qui ne jure que par les droits de l'Homme et qu'alentour des millions de personnes ferment leur gueule en feignant de ne rien voir, il y a quand même matière à se poser des questions. Non ?

Premièrement, celle-ci : P\*RI signifie « Pour l'Accompagnement et la Réadaptation de l'Individu ». Comment peut-on réadapter un sujet (c'est cela qu'un individu) en commençant par en faire un objet ?

**02/01/2015.** Un rêve.

*Je suis dans une sorte de jardin, avec rocailles fleuries, jets d'eau, gloriettes et surtout des sentiers qu'il m'est malaisé de négocier.*

*Suis-je paraplégique ? Ou malade ? Je l'ignore, reste que je ne puis marcher, je me déplace en fauteuil roulant. Quelqu'un pousse le véhicule, m'aidant à franchir les passages délicats,*

*À un certain moment, j'avise un bassin dans lequel s'ébat un cygne. Je voudrais m'en approcher mais le terrain accidenté m'interdit d'y accéder par mes propres moyens. Je demande au garde-malade de m'y conduire.*

*Il me répond qu'il n'y a pas davantage de bassin que de cygne et que, d'ailleurs, il est l'heure de rentrer.*

*Puisqu'il est myope, il devrait s'abstenir de m'apprendre à voir. Me retournant pour le lui signifier, je m'aperçois que j'ai affaire à un être qui ressemble curieusement à un vieux jouet de mon fils, un robot programmable appelé « Robosapien ».*

Je devrais percevoir le monde avec le langage du P\*RI, le regard du P\*RI, je devrais partager les idées du P\*RI et surtout ne pas les discuter. Je devrais penser comme le P\*RI, c'est-à-dire ne pas penser. Voilà ce qui résulte des pratiques déshumanisantes et de la communication vicieuse du P\*RI, dont les sbires, en violation avec l'esprit de la « protection », m'interdisent d'être autonome.

Cette séquence onirique résume parfaitement la putainerie tutélaire. Avec elle, la bêtise fait la loi or, la bêtise est toujours terroriste, comme le terrorisme est toujours bête. Il est inconséquent de lui confier des personnes en situation de fragilité.

Comme Sylvie Velghe et nombre d'autres personnes fragiles, j'espérais trouver dans la « protection » un secours, des gens qui m'assistent, m'épaulent, me soulagent des difficultés que je rencontre dans son rapport au quotidien. Au lieu de quoi, me voici ayant sur le dos un zélé cerbère qui me contraint à une dépendance étroite en me mettant en situation d'infériorité, voire en m'infantilisant, me poussant à douter de moi-même, un individu qui suit à la lettre et aveuglément des procédures absurdes, s'interdisant de réfléchir (et surtout me l'interdisant), ne s'inquiétant pas de ce que son action me dépouille de mon droit au respect de ma vie privée et à la confidentialité qui l'accompagne, s'insinuant dans les replis les plus intimes de mon univers mental. (Car dès lors que j'en rêve la nuit - n'est-ce pas ? On en est bien là).

### **09/01/2015.**

L'irruption du P\*RI dans ma vie, loin de me faciliter les choses, me les complique, mettant, pour faire bonne mesure, mon équilibre mental en péril. Mis en œuvre dans l'exercice de sa mission, les moyens pervers dont use la « protection » s'avèrent dévastateurs.

Les méthodes utilisées se rencontrent dans l'univers carcéral et sous les régimes totalitaires, peut-être aussi dans les sectes d'inspiration plus ou moins religieuse. On s'attend moins à les voir employées sur des personnes fragiles par un public qui devrait les en préserver en raison, précisément, de ce qu'il est mandaté à leur protection.

### **05/02/2015.**

J'ignore ce qui s'est passé avec la Banque Postale où étaient mes comptes. En novembre 2014, la mandataire qui m'est affectée, Mme C\*, me contacte par téléphone pour me reprocher sans ambages d'avoir fait des démarches auprès de l'établissement en question de sorte que les modalités de transfert s'en trouvent compliquées.

N'ayant rien fait de tel, je tombe des nues.

Toujours en novembre, je signale au P\*RI que la question de mon déménagement risque de se poser.

Au cours d'un entretien avec Mme C\*, début décembre, je reviens sur la question de mes rapports tendus avec mon bailleur. Disposant

de la copie d'une LRAR qui détaille mes griefs, la mandataire me confie qu'elle a rencontré ce monsieur et ne le trouve pas malhonnête, « zappant » les éléments qu'elle a en main.

Je m'interroge. Il est rare que les filous aient l'air de ce qu'ils sont, leur mine avenante constituant le fonds de commerce dont ils jouent pour d'abuser les braves gens. Admettons qu'un jour cette dame se fasse agresser par un détraqué sexuel, comment le prendrait-elle si je venais lui sortir que je ne trouve pas son violeur antipathique ?

Cette Mme C\* n'est pas nette. Pourquoi soutient-elle de manière irrationnelle mon loueur ? Et ce reproche fantaisiste d'avoir contacté ma banque, d'où lui vient-il ? Que cherche-t-elle ?

Lorsque un peu plus tard je m'étonnai, en l'en blâmant, de ce qu'elle arrive à trouver honnête mon propriétaire alors qu'elle avait les preuves de son indélicatesse, que me répliqua-t-elle ? « Je n'ai pas dit qu'il était honnête, j'ai dit qu'il n'était pas malhonnête » ???

Quand je lui demande si elle ne me prendrait pas pour un con, elle me répond froidement : « pas du tout ! » en me prenant pour un con.

Ce qui me rappelle un événement (qui m'avait paru insignifiant sur l'instant) survenu le 23 octobre 2014, jour où je reçois pour la première fois Mme C\* accompagnée de son chef de service, Mme L\*. Incidemment, je déclare que j'ai obtenu des distinctions dans les quelques joutes poétiques auxquelles j'ai participé. Il ne s'agissait que de signaler que je conservais un fonctionnement intellectuel satisfaisant malgré mes lésions cérébrales.

Mme L\* : « Vous avez la preuve ? »

Hum ! Là, j'ai surtout la preuve que je me trouve en face d'un flic débile qui me prend pour un mioche attardé. Effet de projection ?

Mauvaise question...

*À l'heure où vient la nuit, quand l'or au noir se mêle,  
Un rayon fourvoyé ceint le soir de dentelle.  
Le vieux mur, alors, tend vers les cieux crénelés  
Son rempart moribond plein de trous étoilés.*

... et je choisis de n'y pas répondre.

Au reste, début décembre, lorsque je rencontre Mme C\* pour régler les questions financières relatives au bazar mis dans mes comptes par le P\*RI, j'ai le sentiment très net que faisant mine de m'écouter,

elle n'a en réalité cure ni de ce que je dis ni de ce que je pense.

Cerise sur le gâteau, ce début décembre, justement, je dois contracter un emprunt de 600 € auprès du P\*RI. Pourquoi ? Je n'ai jamais eu d'explication claire. Sur mes comptes bancaires, avant que je ne les lui remette, il devait y avoir entre 25 et 30 mille euros, en outre, quelques semaines auparavant, j'avais remis au P\*RI un chèque de plusieurs milliers d'euros, arriérés de salaire datant de l'année précédente et versés par l'entreprise qui m'employait lors de ma mise en invalidité.

Je demande à Mme C\* la raison de cette singularité qui consiste à emprunter un argent dont je n'ai nul besoin. Ces gens-là vous font sentir qu'ils ont l'habitude des gus comme vous et que vous n'avez pas à vous inquiéter, ils ont le don précieux d'expliquer que ce n'est pas grave si vous ne pouvez pas comprendre, puisque vous êtes mou du bulbe en raison de vos problèmes. Pour résumer, je ne sais pas pourquoi, mais j'ai appris que c'était de ma faute si on avait dû en passer par là. Si elle le dit !

À ce moment-là, j'ai compris que cette accusation sans fondement d'avoir démarché la banque qu'elle avait portée contre moi quelques semaines plus tôt, n'était probablement qu'une feinte pour masquer son incurie. Elle s'était tout simplement mélangé les pinceaux.

Cette façon de faire est typique des personnalités immatures. Elles sont lâches, incapables d'assumer leurs erreurs dont elles rejettent la responsabilité sur autrui, de préférence sur des sujets incapables de se défendre. Mme C\* affabule pour couvrir des fautes qu'elle doit à son impéritie, doublant ses contrevérités d'une injonction paradoxale, accusation gratuite et qu'elle sait fautive au moyen de quoi elle m'infériorise subrepticement en me déstabilisant, ceci dans le but de me placer en situation de culpabilité et de subordination.

*La médiocrité croit se grandir en rabaisant autrui.*

Le processus d'infantilisation est en marche. Avec sa saillie « Vous avez la preuve ? » Mme L\* montre déjà qu'on ne traitera pas d'égal à égal. Le P\*RI mène le bal et bibi ferme sa gueule.

La première manière de faire perdre ses moyens à un individu, consiste à lui montrer qu'on ne lui fait pas confiance. On

déstabilise l'autre en le dévalorisant. Un type qui perd la boule est plus facile à manœuvrer.

Mise en œuvre des recettes du *putelangue*, instiller le doute chez l'interlocuteur, le fragiliser afin de mieux le contrôler. Stratégie du décervelage.

Jouer ce jeu-là avec des personnes en situation de détresse n'est-ce pas pervers ?

**06/02/2015.**

À l'occasion, j'écris ce qu'il est convenu d'appeler de la poésie. J'en commets très peu. De loin en loin, je participe à un concours. L'intérêt pour moi réside dans ce que cet exercice m'aide à capitaliser de la confiance en me montrant que mes facultés cognitives ne sont pas trop atteintes par l'affection dont je souffre.

Il arrive que cette activité requière quelques modestes contributions financières que je préfère régler par chèque puisqu'elles transitent par courrier. Dernièrement, j'ai eu besoin de deux chèques de 15 et 20 €. Primo, cela me dérange d'avoir dû les demander, parce que j'estime que mon curateur n'a pas à mettre son nez dans quelque chose d'intime qui ne le regarde pas. Secundo, en quoi, pour obtenir ces chèques (d'un montant ridiculement bas) concernant une activité privée, devrais-je me justifier et me voir contraint à produire des reçus ? D'autant que ce sont des dépenses courantes que j'entends régler avec l'argent de mon quotidien. (Violation de la charte, articles 4 et 7).

Ceux à qui j'adresse ces chèques au nom du P\*RI ne sont pas stupides, elles peuvent en déduire que je suis sous tutelle ou curatelle, or j'estime qu'elles n'ont pas à le savoir. En l'espèce, mes droits au respect de la vie privée et ceux qui concernent la confidentialité sont foulés aux pieds. (Violation de la charte, art.13).

Je note ici, de la part de Mme C\*, une volonté, équivoque, de ne pas vouloir se rendre compte du problème. Lorsque je lui parle de la possibilité d'avoir un chéquier sur lequel figure mon nom (même si ce n'est pas moi qui en dispose), elle évacue la question.

Ce que je veux n'a pas d'intérêt aux yeux du P\*RI, ce que je dis ou pense n'en a pas davantage. Pas plus qu'il ne croit utile de me



communiquer des informations de base, il ne se sent obligé de requérir mon avis (ou il le fait après coup) pour des opérations qui me concernent quand même au premier chef. (En contravention avec les articles 1 & 3 de la charte)

Avant d'avoir le P\*RI sur les endosses, j'avais dit à une assistante sociale de la CARSAT, que tant que je ne connaissais pas le montant de ma retraite, je ne voyais pas l'intérêt de prendre une mutuelle. Aussi, quand j'ai appris ma ré-adhésion chez R\*, j'ai trouvé que c'était gentil de la part du P\*RI de m'avoir fait la surprise. Il se peut que ce fût le plus rationnel, il n'empêche que n'ayant aucun revenu, nous aurions pu en débattre.

En effet, je ne touche plus un seul centime depuis le premier septembre 2014, or, et en outre, consultant un document du P\*RI, je constate qu'en décembre sont débités coup sur coup : 1) 62,23 € ; 2) 96,94 € ; 3) 62,23 €. Au titre des frais de gestion semble-t-il. S'il est juste d'y contribuer, j'aurais quand même apprécié d'être tenu au courant et de savoir sur quelle base ils ont été calculés, puisque je ne dispose d'aucun revenu. Quel pourcentage de 0 € faut-il prélever pour arriver à la somme de 221,40 € ? Il n'est au pouvoir d'aucun type, même titulaire de la médaille Field, d'obtenir la réponse, mais le P\*RI y parvient (sans, toutefois, expliquer comment). Questionnée, Mme C\*, en cela présentant de fortes affinités avec l'anguille est arrivée à ne jamais me répondre.

Je suis devenu un simple objet que l'on peut manipuler à sa guise.

Je mène une vie sobre, je ne bois pas, ne me drogue pas, je ne sors pas, ou peu, je ne suis pas un ludopathe, ni un accroc du stupre, on ne peut me reprocher aucune dépense inconsidérée, en dehors des sommes que je voudrais consacrer normalement à mes enfants (ce que je ne puis faire, viol de l'art. 5 de la charte) et les minces débours consacrés à mes activités d'écriture, je n'ai guère d'exigences. Or, ce peu semble encore trop.

Exemple dérisoire à en pleurer : j'ai signalé (de façon évasive, il est vrai), début décembre que l'un de mes radiateurs ne fonctionne pas, afin de faire intervenir un réparateur. J'ai réitéré plus formellement ma réclamation le 7 janvier. En cet instant où j'écris (le 6 février), je l'attends toujours, cette intervention.

**07/02/2015.**

Mes facultés intellectuelles ne sont pas trop affectées par mes problèmes neuromoteurs. Je suis conscient de mon état et j'agis en conséquence. En 2013, lorsque le psychiatre m'indique que la conduite m'est interdite, je vends mon véhicule, point.

Reste que les perturbations dont je souffre du fait d'une incapacité à me positionner dans la « présence » ne sont que trop réelles et pénibles à vivre. Et c'est précisément en raison de ce que j'en souffre que je n'entends pas me voir traité par surcroît comme un demeuré ou un bambin au stade prélogique par une baby-sitter oligophrène ou des cyborgs dont le fonctionnement machinal se révèle très nettement anxiogène. Inutile d'en rajouter.

Je ne conteste pas la mesure dont je fais l'objet. Je suis assez lucide pour comprendre ce qu'a d'invalidant mon état. Ceci étant je n'ai aucun besoin d'un geôlier sous-développé (il faut dire les choses comme elles sont) qui me pousse vers la dépression.

Je m'étais à peu près stabilisé, ces derniers mois. Or, voici que réapparaissent des troubles qui avaient disparus ou s'étaient atténués : cauchemars, insomnie, état dépressif, idées morbides. Le fait est que la réapparition de ces dérèglements coïncide avec l'intrusion dans mon univers du P\*RI et de ses méthodes que nous qualifierons gentiment de psychopathogènes.

**11/02/2015.**

Hier, Mme C\* m'a visité. Je lui ai rappelé que mon radiateur défectueux nécessite l'intervention d'un technicien, ce que je lui ai signalé début janvier, et que j'attends toujours sa venue. Voici mon matériel enfin réparé, comme quoi ce n'était pas sorcier.

C'est un autre exemple des manœuvres perturbantes auxquelles le P\*RI se livre expertement.

Revenons sur les faits. Début janvier, lorsque je reçois chez moi la curatrice, je lui signale un problème de radiateur bloqué en position de chauffage maximum et je lui demande de faire intervenir un homme de l'art.

Ces gens de la « protection » prennent plaisir à vous inférioriser en commençant par mettre systématiquement votre parole en doute.

C'est leur conception du respect. Pour vérifier la réalité de mes divagations, cette dame se rend donc dans la cuisine où se trouve le matériel incriminé, et l'ayant touché, elle retire vivement la main car elle s'est brûlée. Ha ! Ha !

Un mois plus tard, hier, par conséquent, je remarque gentiment que le technicien n'est toujours pas passé. Je ne lui fais aucun reproche, j'expose simplement le fait. « Vous ne m'aviez rien signalé du tout ! » me renvoie-t-elle, en orfèvre du discours paradoxal. Excédé, je lui objecte que, même si ce n'était qu'en passant, j'avais déjà fait allusion à ce léger embarras en décembre.

Elle ne répond pas, se contentant de prendre note sans même aller vérifier que je ne lui baille pas de sornettes (elle ne doit pas aimer se brûler). Curieux, non ? Pas de protestations ? Pas de contrôle ?

Et dès le lendemain de ce dernier entretien, (aujourd'hui, donc), un plombier vient régler le problème.

#### **01/04/2015.**

Au moment d'entreprendre la présente rédaction, cela fait plus de 50 jours (depuis le 10 février) que je ne reçois aucun signe de vie du P\*RI. Toutefois, il faut admettre que les 5 ou 6 rencontres précédentes avec ses membres ne peuvent pas être précisément qualifiées de signes de vie puisque ce furent des entretiens purement formels sur le mode mécanique (ça simulait quand même l'existence, mal, peut-être, mais ça la simulait) avec des entités qui n'ont de vaguement humain que l'aspect extérieur.

Après 5 mois, la question reste entière. Qu'est-ce exactement que le P\*RI ? À quoi sert-il ? Je le perçois comme un boulet, une sorte de club de geôliers robotisés qui ont décidé arbitrairement de me priver de mes libertés les plus élémentaires en me réifiant et en s'autorisant à se débrenner le fondement avec la charte de mes droits et à mes dépens. (La vulgarité c'est d'agir en nazi, non d'être une victime).

Si certains jugent mon travail d'écriture assez intéressant pour qu'il retienne leur attention, c'est donc que j'ai des restes de lucidité. Partant, si le fonctionnement du P\*RI m'échappe, ce défaut de compréhension vient assurément d'autre chose, mais de quoi ? Peut-être de l'opacité cultivée par cette association, dans le droit fil de sa

communication boiteuse ? (Selon la Cour européenne, l'opacité est un domaine dans lequel on excelle en France avec le non-respect de la vie privée).

Force est de constater que le P\*RI ne possède ni les compétences, ni les capacités nécessaires pour s'occuper correctement de mes intérêts. La preuve ? Eh bien, s'il me prend pour une chose, il me semble que c'est déjà un signe, non ? Sauf s'il s'avère que je suis réellement une chose et que je ne m'en rende pas compte.

**08/04/2015.**

Lorsqu'on confère une bribe d'autorité à des individus un peu simples qui s'imaginent que le pouvoir est forcément pouvoir d'abuser, ils tendent naturellement à en abuser, comme de juste. (Sinon à quoi ça servirait le pouvoir, hein ? Se demandent-ils dans leurs petites tronches de primates mal finis). Soyons nets, le pouvoir ne change pas les gens, il ne fait que révéler leur nature. Et les individus qu'il fait paraître cons l'étaient déjà avant de le détenir,

Bien sûr, les individus un peu plus évolués savent que ce qui confère sa légitimité à une autorité, c'est précisément d'en connaître les limites et de les reconnaître.

Hélas ! Ceux-là ne fréquentent guère le milieu des tutelles.

Dans les bilans des droits de l'Homme, la France se situe, selon les critères retenus, entre le 30ième et le 40ième rang au niveau mondial (plutôt 40, d'ailleurs). On ne sait jamais vraiment ce qu'est la merde tant qu'on n'est pas tombé dedans.

**13/04/2015.** *Violations de la charte, suite. Courrier au Juge des tutelles.*

Placé sous le contrôle de l'association P\*RI, je déplore de devoir contester la perception qu'a celle-ci de la mission qui lui est confiée.

[...] On est en droit d'estimer que mes facultés intellectuelles ne sont pas trop affectées [...]. Ce qui rend d'autant plus équivoque l'attitude du P\*RI lorsqu'il me prive de mon statut de sujet pensant en m'interdisant d'exercer les droits qui découlent de ce statut.

À ce jour, le P\*RI ne s'est pas manifesté depuis le 10 février 2015.

Mais il faut préciser que les simulacres d'entretiens qui eurent lieu auparavant furent à sens unique et, pour moi, sans contenu exploitable d'un point de vue humain.

Depuis 6 mois que je vis sous le joug du P\*RI. Que se passe-t-il ?

« On » gère mon existence sans me demander mon avis.

« On » ne s'estime pas tenu de me donner la moindre explication (sauf pour des brouilles sans intérêt).

« On » ne tient aucun compte de ce que je dis ni, par conséquent de ce que je souhaite.

[...], « on » me déshumanise, « on » me réifie en me dépouillant des attributs qui forment l'identité d'un individu.

Absence de conscience, humanité superficielle, incapacité de se remettre en question, sens du discernement très émoussé (car confondre des troubles de la praxie et déficience mentale, c'est quand même symptomatique d'une grave carence intellectuelle), le tout souligné par une communication à sens unique, le P\*RI a décidé que la mission dont il est investi consiste à disposer à discrétion des gens qui lui sont confiés, il s'ensuit qu'il confond son rôle de curateur avec celui de geôlier.

J'ai besoin de protection, d'être épaulé, d'aide, d'assistance, de conseil, mais sûrement pas de cerbères mécaniques qui me menotent ou me mettent sous camisole, ces individus ne sachant, si l'on s'en tient à ce qu'ils montrent, que simuler une intelligence dont ils n'ont pas le moindre échantillon sur eux.

Depuis qu'il s'est impatronisé dans mon existence, le P\*RI n'a rien apporté de positif [...]. Pour les quelques choses qu'il a faites, une assistante sociale pouvait s'en occuper et mieux que lui.

Voyons quelques faits.

[...]. État de mes comptes en banques. Depuis 6 mois, j'ignore totalement où j'en suis. Il semblerait d'ailleurs qu'ils ne se soient jamais vidés aussi vite [...]. Voyant un document extra comptable émanant du P\*RI, je demande des détails à propos de certaines sommes débitées [...], on ne daigne pas me répondre (ou on le fait de façon évasive).

Il y a un problème avec mon bailleur, au sujet d'un chèque qu'il n'aurait pas encaissé alors qu'il a bel et bien été débité de mon

compte en février 2014. Pas de nouvelles.

Carte de transport et/ou d'invalidité (c'est le P\*RI qui possède les justificatifs nécessaires à leur obtention), néant.

Rien pour faciliter mes déplacements. [...]

Document attestant de ma situation de retraité, idem.

D'ailleurs, concernant l'avancée du dossier retraite : néant [...].

Respect de la confidentialité et de la vie privée ? Lorsque je dois payer par chèques pour cause d'envoi postal, les règlements en question étant à l'ordre du P\*RI, on imagine sans peine ce que déduisent les destinataires, de sorte qu'aujourd'hui, je me débrouille pour ne plus devoir recourir à lui, ce qui me complique la vie.

Si je veux remplacer mon équipement internet devenu obsolète, je dois me livrer à une somme de démarches dont la complexité est invraisemblable. Donc, j'y renonce.

Début janvier, je signale au P\*RI un radiateur défectueux [...]. Bilan, des coûts de chauffage inutiles mais qui restent à ma charge. Pourquoi faut-il que je supplie ces gens pour obtenir des prestations qui relèvent pour eux de l'obligation ?

Quand je signale que je n'ai pas reçu l'avis d'imposition pour les taxes locales de 2014, on me dit qu'on va vérifier ça. Qu'en est-il ? On ne m'en dira jamais rien.

On m'apprend qu'on m'a repris une mutuelle [...]. La moindre des choses aurait peut-être été de me consulter au préalable. (Je rappelle qu'à ce moment-là, je n'ai pas de revenus).

Il est heureux que je mène une vie austère.

Lorsque le P\*RI fait de moi un objet, on voit qu'il en tire la conséquence logique : « on » ne discute pas avec un objet. Voilà qui a le mérite d'être clair.

En définitive, je constate que je me retrouve sous le coup d'une mesure de privation totale (je souligne car dans l'état qui est le mien, la nuance est d'importance) de mes libertés basiques, un abus que rien ne justifie. La question que je me pose est : de quel droit ?

---

*En 2015, quand Mme C\* me retire de la mutuelle R\* pour me placer*

*chez E\*VI, elle ne jugera pas utile de m'informer des modalités d'un contrat dont je verrai plus tard que le montant est incongru au regard de mes modestes revenus (dont, au reste, j'ignorais encore ce qu'ils étaient à ce moment-là).*

*Allant à l'encontre de mes intérêts, le P\*RI m'obligeait à contracter une mutuelle dont je n'avais nul besoin puisque, à cette époque, j'avais déjà décidé, quoi qu'il arrive, de ne plus me soigner tant que n'aurai pas retrouvé forme et dignité humaine.*

*C'était le premier temps d'une action que j'envisageais, en cas d'insuccès probable, de prolonger par une grève de la faim si les circonstances l'exigeaient. (C'est une surprise que je réservais à mes distingués « protecteurs » - en argot « proxos »).*

*Durant trois ans et plus, jusqu'à la mainlevée de novembre 2017, je n'ai consulté aucun toubib pour des soins, (ni stomato, ni ophtalmo dont j'avais pourtant besoin), le P\*RI ne s'en est jamais soucié.*

*L'expérience m'a permis de comprendre comment Mme Sylvie Velghe aux mains de cette putainerie tutélaire, victime de sa négligence criminelle, de son je-m'en-foutisme, a pu finir par en mourir, pauvre femme, isolée et sans défense, broyée par l'indifférence mécanique d'un ordre fermé à l'humain.*

*Vous avez dit putride ? À l'instar de Mme Velghe et d'autres, j'aurais pu crever que le P\*RI ne s'en serait pas aperçu. Ô bêtise, quand tu fais la loi ! En décembre 2016, j'ai adressé au Service des Tutelles ma carte vitale et mon attestation de mutuelle, le tout accompagné d'un courrier explicatif pour l'inciter à réagir.*

*Notons qu'après mon retour à la pleine capacité civile, manifestant mon désir de rencontrer (lettre du 19/12/2017) quelqu'un de la mutuelle E\*VI en vue de mettre à plat et de renégocier un contrat que le P\*RI avait contracté à mon corps défendant, la mutuelle n'a même pas daigné me répondre. Nada ! Mais c'est une autre histoire.*

*Au passage, merci à l'État français et à nos élus véreux de voter les lois qui légalisent le racket en nous privant de tout recours contre lui.*

**13/04/2015.**

Dressons un petit bilan :

- a) Violation répétée de la charte des droits du protégé sous le regard d'une justice complice ; (il semble que le goût du pouvoir et le sentiment d'impunité qui l'accompagne incitent les abrutis à rédiger des conventions pour le simple plaisir de pouvoir les enfreindre) ;
- b) Quand je dis quelque chose, serait-ce anodin, on le met en doute ;
- c) j'aimerais que mes dépenses privées soient réglées avec des chèques à son nom, il paraît que ce n'est pas possible, mais « on » ne me dit pas pourquoi ;
- d) il y a des problèmes de transfert des comptes auxquels je suis étranger, mais c'est de ma faute (?) ;
- e) sans s'expliquer, le P\*RI effectue des prélèvements sur des revenus qui n'existent pas ;
- e) j'ignore pourquoi je dois emprunter 600 € alors que j'ai remis un chèque de plusieurs milliers d'euros qui ont dû être encaissés depuis belle lurette, mais c'est encore de ma faute ;
- f) « on » ne discute pas avec un objet, « on » ne l'informe pas, « on » ne lui doit rien. Quand je demande des explications, « on » ne me répond pas ;
- g) mon loueur essaie de me filouter mais ce n'est pas grave puisqu'il est honnête ;
- h) à quoi s'ajoutent les griefs exposés dans le courrier du 13/04/2015 au juge et sur lesquels il est inutile de revenir.

Conclusion sur le rôle du P\*RI tel qu'il apparaît objectivement. Il n'est pas là pour faciliter ma vie courante sinon je m'en apercevrais, (exemple du radiateur), mais plutôt pour me la pourrir, et il y parvient si l'on en juge par la dégradation de mon équilibre mental. C'est absurde mais c'est ce que montrent les faits et les faits ne mentent pas, (ou ils mentent moins que la gent tutélaire).

Je ne les obtiens pas lorsque je demande des explications sur la légitimité de ma « chosification ». Me répondre, admettant expressément que je ne suis pas une chose, reviendrait à reconnaître qu'« on » me tourmente dans une intention maligne car en toute connaissance de cause. La machine à décerveler est très efficace.

J'ai indiqué les libertés fondamentales dont ces pros de la déshumanisation me dépossèdent, à cette liste, ajoutons que je suis privé du droit d'être préservé des agressions psychologiques



(infligées par la loi au nom de la Loi !) et de celui, imprescriptible, de disposer de mes revenus (compris sous curatelle). On voit que ma condition est assimilable à de la détention arbitraire, car le porteur d'un bracelet électronique n'a pas moins de latitude que moi.

Quand on refuse de nommer les choses, c'est qu'on ne veut pas en parler, quand on ne veut pas en parler, c'est qu'on ne veut pas savoir ou qu'on désire ne pas les croire.

Qu'opposer à un discours qui refuse de nommer les choses ?

Au nom de quoi un sujet « normal » peut-il s'arroger le droit, l'ayant préalablement dépouillé des attributs de son humanité, de s'approprier la vie de celui qui est « différent » ou mal armé contre l'adversité. Car c'est ainsi qu'agit le P\*RI lorsqu'il s'empare, les en dépossédant, de l'existence de ses « protégés ».

Nul n'y trouve à redire. C'est « légal » donc « normal ». Mais est-elle vraiment légitime, cette pratique française de tenir la faiblesse pour criminelle ? Reprenez-moi si je me trompe, mais les individus qui « sous-hommisent » des femmes, des hommes, des enfants, aujourd'hui, on les appelle des « démocrates », mais autrefois, leur nom, ce n'étaient pas des « Nazis » ?

**22/04/2015.** *Violation de la charte des droits du protégé, suite. Mail au P\*RI.*

Je rappelle au P\*RI qu'il a l'obligation de me communiquer les éléments qui me concernent et de le faire de son propre chef sans que j'aie à les lui demander. La déclaration de revenu est de cet ordre. Ce n'est pas la première fois que le P\*RI manque à ses devoirs élémentaires.

Le P\*RI me signale que ses visites sont bimestrielles. Il ajoute que leur but est de répondre à mes questions. Jusqu'à présent, ses réponses à mes questions ont été floues et inexploitable. Il faut admettre que répondre n'importe quoi, proprement, c'est quand même répondre, mais d'un point de vue strictement sémantique « répondre » signifie « répondre précisément ». À ce jour, je n'ai jamais obtenus de réponses satisfaisantes aux questions que j'ai posées, par surcroît, je note que mes observations, si elles ont l'air d'être attentivement écoutées, sont systématiquement ignorées

(exemple du chauffage qui a nécessité un rappel).

La meilleure façon de régler ce problème de transmission de l'information est de procéder dans le respect des règles de la rigueur : « Ce qui est dit doit être écrit, ce qui est écrit doit être fait ». Pour éviter tout déficit de communication à venir, d'éventuelles équivoques et l'interprétation erronée (ou la mauvaise foi) qui pourrait en découler, les questions vont désormais être posées par écrit, les réponses devant être données par la même voie. (Quant aux dérives du P\*RI, on n'a jamais réglé un problème par la langue de bois, le déni, en éludant le débat ou en refusant de nommer les choses pour feindre leur non-existence). [...]

En résumé :

- 1) Respecter les droits, d'information notamment, du protégé.
- 2) Répondre, ce n'est pas répondre n'importe quoi ; écouter ce n'est pas faire semblant d'écouter.
- 3) Principe de rigueur « Ce qui est dit doit être écrit, ce qui est écrit doit être fait ».
- 4) Cesser de profiter de l'état de Philippe C\* pour le mettre en difficulté.

*En P.J, demande concernant les 3 prélèvements : 63,23€ ; 63,23€ ; 96,94€ au sujet desquels je n'ai jamais eu les infos réclamées.*

« En l'absence de revenus, à partir de quoi ces sommes sont-elles calculées ? Sur quelle base le sont-elles ? Quelle est la formule qui permet d'établir leur montant ? »

**24/04/2015.**

On parle de la valeur que posséderait chaque personne, de sa dignité, du respect qui lui serait dû et de son droit d'être traité avec humanité.

Mais la DUDH ne s'applique pas aux « choses », compris lorsqu'elles sont folles (comme moi) et croient être humaines. Car, au regard de la loi française, les individus sous protection ne sont pas des hommes ou des femmes, ils sont des « choses ».

Petite mise au point. L'autorité n'est pas le pouvoir d'avoir raison surtout quand on a tort. Hannah Arendt sur l'autorité : « Sa

*caractéristique essentielle est que ceux dont l'obéissance est requise la reconnaissent inconditionnellement [...]. L'autorité ne peut se maintenir qu'autant que l'institution ou la personne dont elle émane sont respectées. »*

En somme, pour être respectable l'autorité doit être légitime. Ce que n'est pas le P\*RI, car couper quelqu'un de son humanité, l'asservir ou le chosifier, ne peut être légitime, en revanche, c'est puant.

**26/04/2015.**

Ça sert à quoi la charte des droits ? À rien ! C'est juste pour faire joli dans le décor démocratique en trompe-l'œil.

J'ai enfin des relevés.

Concernant un décompte de janvier, par mail, j'ai posé à Mme C\* des questions précises (déjà abordées oralement mais en vain), et que fait-elle ? Elle n'y répond pas. Or, elle prétend me rendre visite pour, dit-elle : « Répondre à mes questions ». Comment parvient-elle à répondre à des questions sans y répondre ? C'est dur. Décidément, le P\*RI est expert en matière de discours paradoxal. On comprend qu'il ne souhaite pas communiquer par écrit. Ça laisse des traces.

En ne me reconnaissant pas le droit de discuter, de penser, d'être humain, en me spoliant de mon droit à la parole, le P\*RI s'installe dans un discours malsain car double, outre qu'il s'avère parjure en bafouant ses engagements, ceux qu'il a pris et défini dans son règlement. (La charte qu'il se donne le droit de ne pas s'appliquer).

Le P\*RI s'oppose à tout dialogue. Observons qu'il est impropre de nommer « dialogue » l'expression d'une volonté totalitaire qui fonctionne unilatéralement, en la circonstance, « soliloque » ou « monologue » étant les termes adéquats. Le P\*RI ne répond pas aux questions que je lui pose (sauf quand elles sont anodines). Le P\*RI ne tient aucun compte de mes avis, de mes réclamations, de mes courriers. Le P\*RI me traite comme un objet, ce qui me convient car ça me dispense de recevoir ses agents. En effet, pour les objets, les gens n'existent pas, n'est-ce pas ? Alors, pourquoi les recevraient-ils ? Le P\*RI a la haute main sur tout ce qui me concerne. Pas de problème, puisque c'est une décision de Justice, cependant, il y a des limites que le P\*RI n'hésite pas à franchir. Je n'ai rien à faire en

prison et les conduites d'une officine dont les agents se comportent en geôliers ne sont pas tolérables (en réalité, par le biais d'une communication floue voire schizophrène, les méthodes du P\*RI s'apparenteraient plutôt aux techniques de management putrides en vigueur dans les entreprises négrières).

Recevoir le P\*RI, c'est avaliser implicitement ses méthodes or, ne discutant pas, pour des questions de conscience, avec ceux qui y recourent, désormais, ma porte leur est close.

En résumé, le P\*RI m'informe (ou ne m'informe pas), de ce qui me concerne selon qu'il le juge bon ou pas. Le P\*RI répond aux questions orales ou adressées par courriel quand ça lui chante. Bien que feignant de m'écouter, le P\*RI ne tient aucun compte de mes opinions ceci sans se croire obligé de se justifier.

Alors, le P\*RI peut continuer de faire comme bon lui semble, mais vouloir faire accroire que j'adhère à cette farce en essayant de m'y faire collaborer, c'est non ! Il ne peut pas y avoir de rapports interpersonnels entre des humains d'une part et de l'autre une chose.

Puisque l'appareil judiciaire a décidé que je suis une chose.

### **30/04/2015.**

À ma lettre du 13-04, le 20-04-15, le juge répond ceci : *« J'ai bien compris que les contraintes de la curatelle renforcée vous pèsent. Mais pourriez-vous me précisez ce que vous souhaitez exactement. »*

Je relis donc ma lettre et je m'aperçois que je n'ai rien à y ajouter. Je viens d'expliquer en long, en large et en travers que je suis privé de ma dignité d'humain, dépouillé de mon identité, réifié, demandant de quel droit on se permet de me traiter comme une chose, or, si je me plains d'être traité comme une chose, c'est que je veux que cela cesse. Est-ce si dur à comprendre ?

Que le lecteur se reporte au courrier du 13/04/2015. Peut-on se montrer plus intelligible ?

Le P\*RI fait ce qu'il lui plaît, mais si monsieur le Juge ne voit pas où est le problème, c'est qu'il n'y en a pas.

Que veut-elle dire, cette non-réponse que j'obtiens ?

« On » affecte de ne pas comprendre de quoi je parle, « on » a les

faits sous les yeux mais on feint de ne pas les voir, « on » ne trouve rien d'anormal à cette situation et l'« on » ne comprend pas pourquoi je m'en plains.

C'est donc que, du point de vue de la justice, je suis bel et bien une chose, un objet qui n'a pas le droit d'exister, de penser, de s'exprimer. Partant, elle ne peut pas comprendre qu'une chose n'accepte pas d'être traitée comme une chose, c'est logique.

Ainsi s'explique que, pour répondre à mes sollicitations, la Justice en arrive à poser une question qui est un non-sens.

Nous pouvons aussi supposer que le P\*RI nie ce qui lui est reproché et que le Juge le croit sur parole. (« *L'agresseur; qu'il soit individu ou système, est dans le déni de l'agression : "Il ne s'est rien passé, cette personne invente ses plaintes !"* » M.-F. Hirigoyen.) C'est le violeur qui décide si, oui ou non, il y a eu viol. Parfait !

Jouant d'une apparente bienveillance, « on » me donne la parole, « on » feint de m'écouter, et « on » dit qu'« on » ne comprend pas ce que je dis ou ce que je veux. Ben, voyons !

Le *putelangue*, ce jargon de la bêtise, nous ramène invariablement au même point. Qu'opposer à un discours qui refuse de nommer les choses ? Que faire, lorsqu'on est pris dans la nasse d'un langage totalitaire qui interdit toute pensée, qui instaure une situation de communication idiote puisque, au final, elle consiste pour le dominant à donner la parole à des gens dont il a décidé qu'il ne les écouterait pas ? Nous voici coincés dans une communication sans communication que l'on peut nommer au choix, manipulation, intoxication, sophistique et qui débouche sur le non-sens (c'est le but de la manœuvre,) en vertu du principe selon lequel on ne peut contester ce qui n'est pas nommé.

Exemple. Une fille qui se promène dans une tenue affriolante (ce qui est son droit le plus strict) se fait agresser, « si vous vous habilliez autrement, aussi ! » (Sous-entendu « ça n'arriverait pas ! »). En somme, ce serait à elle de se justifier des outrages qu'elle a subis ? Ce serait à la victime de rendre des comptes ? Qu'est-ce que c'est que ces façons obreptices de disculper le vice, autant dire de l'encourager, en occultant l'essentiel ?

Dans le même ordre d'idée, il m'est demandé de rendre compte de

l'impéritie du P\*RI et de m'en expliquer. « On » ne marcherait pas un peu sur la tête, là ? Le P\*RI me traite comme un objet et ce serait à moi de dire pourquoi ? Peut-être devrais-je m'excuser ?

Il ne sera pas franchement répondu à la question que je pose : « de quel droit suis-je traité comme une chose ? » déplacer le problème est une façon de le nier, ce qui n'est pas nommé n'existant pas.

Car ce n'est pas la mesure de curatelle renforcée mais les modalités de son application qui sont mises en cause dans les courriers évoqués. Cependant, si les unes découlent de l'autre, alors, en effet, il y a un écueil, en particulier si la curatelle renforcée consiste à tuer psychiquement ses « clients ». (C'est le but, quand on traite quelqu'un comme une chose, non ?)

Le P\*RI, s'obstinant à ne voir en moi qu'un objet (ce qui revient à nier mon droit d'exister), réussit à expliquer et à justifier le pouvoir qu'il s'arroge abusivement de ne tenir aucun compte de mes avis. C'est légal, point. Mais que vaut un pays qui accouche de ce genre de légalité ?

Puisque ma lettre ne paraît pas soulever de questions, c'est qu'elles ne se posent pas. À présent, c'est établi, « je » est officiellement une chose, d'après la justice c'est normal puisque c'est légal. Je prends donc acte. Comment ai-je pu croire aussi longtemps que j'étais un être humain ?

« Et la charte ? » Me demandera-t-on. Apparemment, l'appareil judiciaire n'en a jamais entendu parler. « Et les droits de l'Homme ? » Ils ne s'appliquent pas aux choses !

**01/05/2015.**

Petite parabole sur l'opinion et sa quantophrénie mal digérée.

Une personne commet un délit. Elle se fait appréhender. La voici placée en garde à vue au pouvoir discrétionnaire des policiers. Huis clos, pas de témoins. La personne se fait violer.

Or l'acte ne pouvant être prouvé, (comment se pourrait-il si c'est fait « proprement » ?) « on » décrète qu'il ne peut y avoir eu viol. Pour épuiser la question, remarquons que si la relation sexuelle est attestée, on présumera qu'elle a été consentie (de gré ou de force), comme voudrait ici le faire croire à mon propos le P\*RI.

Dans un certain nombre de cas – mettons 90 %, les accusations de cette espèce sont imaginaires. Or, pour l'opinion, qui est sans nuance, 90 % et 100 % c'est pareil. Et les 10 % restant ? Quels 10 % ? Si 90 % = 100 %, 10 % = 0 %. (Logique de l'opinion).

Résultat, parce qu'ils ont la réputation de fabuler 90 fois sur 100, le délinquant, le menteur, l'individu sous curatelle sont *a priori* tenus pour des attardés, des mythomanes ou des manipulateurs, ils ne sont pas crédibles, ce pourquoi on les écoute pas. Du coup, quand ils disent la vérité, on ne les croit pas. Ce qui a l'avantage ou le défaut (suivant comme on se place) de faire de la vérité qu'elle devient un mensonge dans leur bouche.

L'opinion fonctionne de la sorte, je n'y peux rien. On peut lui mettre toutes les preuves qu'on veut sous les yeux, elle n'en démordra pas. Pour elle, n'est vrai que ce qu'elle a décidé de croire. Et quand les faits réfutent ses préjugés, elle ira chercher des arguments délirants afin de pouvoir rester sur ses positions.

Ma situation est en tout point comparable à celle du quidam violé de cette parabole. En l'absence de contrôle sérieux, me voici livré pieds et poings liés à la fantaisie de dangereux abrutis aux méthodes perverses mais dont, inexplicablement, la parole reste sacrée à tel point que le juge lui donne le primat sur la réalité. En effet, pourquoi m'écouterait-on si je ne peux que fabuler ? Donc, quand les faits vont dans mon sens, alors, c'est forcément que la vérité se trompe.

Quand vous mettez un individu sous le joug totalitaire d'un pouvoir inepte qui accapare la parole en monopolisant l'écoute des tiers, ce pouvoir a forcément raison, car avoir raison ne lui pose pas de difficultés, il lui suffit d'utiliser un langage qui refuse de nommer les choses après avoir escamoté les preuves qui l'accablent.

Voir C. Dejours : « *Le mensonge ne peut résister à la critique que si sont soustraites les principales preuves sur lesquelles cette dernière pourrait fonder son argumentation.* » et « *L'effacement des traces empêche les plaintes en justice d'aboutir.* ». Quoi de plus aisé que de faire le ménage dans un espace sur lequel « on » a la haute main ?

On fait comment quand les policiers violentent les prévenus ou que les organismes de protection appliquent aux mainmortables qui leurs sont confiés des traitements identiques à ceux qui ont la faveur des milieux sectaires ? Rien de plus facile. On décide que ce n'est pas

possible et que l'évidence résulte d'une illusion d'optique.

Comment se défendre lorsque, exposant les faits aux autorités, celles-ci décident - pour préserver leur confort, a) que vous fabulez (ce qui en soi n'est pas très grave) ; b) que les faits que vous leur mettez sous les yeux n'existent pas alors même que leur réalité n'est pas niable ?

Peut-on imposer la vérité à des gens qui n'en ont rien à foutre ?

Les victimes ont le tort d'être faibles. Dans un pays où la faiblesse est un crime, on ne les écoute pas.

**02/05/2015.**

Fin avril, j'ai reçu, daté du 23, un courrier émanant du P\*RI. Très instructif à divers égards, notamment au sujet du radiateur. Voyons la version du P\*RI à ce propos : « *En ce qui concerne le problème du chauffage que vous évoquez dans votre e-mail, nous avons contacté le chauffagiste en date du 15/01/2015. Ce n'est que lors de notre visite du 10/02/2015 que vous nous avez déclaré qu'il n'était pas venu. Nous l'avons donc relancé le 10/02/2015 puis il est intervenu à votre domicile.* »

Qu'est-ce que c'est que ces idioties ? Il faut savoir, non ? Il y en a une qui me dit que je n'ai rien signalé en janvier, et l'autre (en plus il n'était pas là !) qui affirme le contraire mais pour me sortir que si le réparateur n'est pas passé j'en suis seul responsable.

Voyons ce que me dit le P\*RI. Il a contacté le chauffagiste le 15 janvier, mais comme il n'est pas venu, c'est ma faute. Pardon ! Ce n'est pas tout à fait cela. C'est de ma faute s'il n'est pas venu parce que je n'ai pas signalé qu'il n'était pas venu. (Oui, je sais, exposé de la sorte, c'est tout à fait ridicule, mais qu'y puis-je ?)

Admettons la véracité de cette assertion du P\*RI concernant le chauffagiste, la feinte qui vise à m'imputer la responsabilité du retard pris pour l'intervention ne tient pas la route. En effet : « *comment pouvais-je savoir qu'il aurait dû venir, puisque tu ne m'as rien signalé, et banane ?* » (Là je parle au P\*RI). D'un autre côté, s'il n'a pensé qu'en avril à faire intervenir le réparateur le 15 janvier, c'était dur de m'avertir.

Au départ, je me suis appuyé sur cette histoire de radiateur pour



montrer que le P\*RI fait des erreurs comme tout le monde. Rien de plus. Qui n'en fait pas ? La maturité consiste à savoir les reconnaître, mais comment réagit le P\*RI pris sur le fait ? Au lieu de s'excuser, il s'installe dans un déni digne d'un mouflet de quatre ans : « c'est pas moi, c'est lui ! »

Mme C\* et sa boutique se contredisent, mais ce n'est pas grave, il n'y a pas de traces. « *Le cynisme, le mensonge et le non-respect de la parole donnée deviennent monnaie courante* » nous signale M.-F. Hirigoyen en parlant des pratiques dans l'entreprise.

C'est sûr que des jean-foutre qui se torchent avec leur propre charte et trouvent normal de traiter des gens comme des choses n'en sont pas à une bassesse près, réécrire l'histoire ne les indispose pas et ils ne craignent pas au passage de me présenter comme un affabulateur. Tant qu'à faire d'être lâche, autant y aller à fond, n'est-ce pas ? Car outre que d'être dépourvue de pudeur, la bêtise est lâche. Quand on a l'avantage de détenir un pouvoir discrétionnaire, que risque-t-on ?

Ces façons du P\*RI participent de la stratégie du déni décrite par M.-F. Hirigoyen dans « Malaise dans le travail » : « *Il ne s'est rien passé, cette personne invente ses plaintes !* » ajoutant ailleurs : « *Le but est de déstabiliser l'autre afin de ne plus avoir en face de soi un interlocuteur capable de répondre* ».

Allez ! On va dire que Mme C\* ne s'est jamais brûlée et qu'elle n'a rien pu oublier pour la bonne raison que cette année-là, exceptionnellement, il n'y a pas eu de mois de janvier. Ben oui ! S'il n'y a pas eu de mois de janvier, comme aurais-je pu la voir et l'informer de quoi que ce soit ! On va dire que mon chauffage n'a jamais connu de problèmes, au reste, y a-t-il vraiment un radiateur ? Cet objet n'est-il pas une production fantasmagique de mon esprit perturbé ? Avec le P\*RI, Poe, Lovecraft, Jean Ray ou Philip K. Dick n'ont qu'à bien se tenir.

Voilà ! La question du radiateur est réglée, la P\*RI n'y est pour rien, on n'en parle plus. S'il y a des surcoûts pour le poste chauffage, on dira qu'on ne sait pas d'où ils viennent. (Soit dit en passant, si je n'avais pas été sous curatelle renforcée, j'aurais pu faire intervenir le technicien dès décembre).

Nous avons là un superbe échantillon des manœuvres sournoises et puérides auxquelles est capable de se livrer le P\*RI dans son

entreprise de décervelage de ses « protégés ».

**03/05/2015.**

N'est-il pas étrange, si je désire savoir où j'en suis (situation financière, dossier retraite), qu'il me faille courir après ces gens du P\*RI pour obtenir des informations qu'ils sont également obligés de me fournir ?

Or, soutenu par l'appareil judiciaire le P\*RI estime qu'il n'a pas de comptes à me rendre. Pourquoi ? Simplement parce que je suis une chose. C'est la Loi qui l'affirme...

Et la charte ? Quoi, la charte ? Elle s'applique uniquement aux humains, si « je » est une chose, (pourquoi en douter puisque la Loi le dit), les choses n'ayant pas d'ego, le P\*RI n'a pas à se préoccuper de moi. Non mais, qu'est-ce que c'est que cette prétention qui est la nôtre, à nous, les choses, de vouloir être traitées comme des humains ! Quand même ! C'est indécent.

Pourtant, si d'un côté, le P\*RI me traite comme un demeuré, (ou une chose), de l'autre, il se trouve des personnes qui priment ou publient mes écrits. N'y aurait-il pas un problème ?

Pas du tout ! Pour le P\*RI et l'appareil judiciaire, je suis une chose qui sait écrire, ce n'est pas incompatible...

... pour les gens qui croient intelligent d'être bêtes.

**04/05/2015.** *LRAR adressée au P\*RI. Où il est constaté, une fois de plus, que le P\*RI, encouragé par l'appareil judiciaire, contrevient à la charte qu'il s'est pourtant engagé à respecter.*

Le P\*RI est-il la Justice ? Non ! Il n'en est qu'un agent.

Le P\*RI se prévaut de l'autorité que lui confère la Loi pour imposer ses diktats à Philippe C\* en oubliant l'essentiel : s'il est bon lorsqu'on a une « mission » d'être investit par un pouvoir souverain, comme c'est ici le cas, il serait mieux encore de connaître les limites de cette autorité or, ainsi que le démontrent les circonstances, du point de vue du P\*RI, de limites, il n'y en a pas. Quand un Juge délègue au P\*RI une « mission » de protection, est-ce qu'il l'investit d'un pouvoir totalitaire ? Le P\*RI devient-il maître, seigneur,

geôlier ? Et en retour, son « protégé » se muerait-il en esclave, en larbin, en otage ?

Car c'est ce que prétend le P\*RI. Il aurait la haute main sur tout ce qui concerne Philippe C\* puisque agissant sur une décision de Justice acceptée par celui-ci et à laquelle il ne peut pas s'opposer (sous-entendu, qu'il doit subir en silence). Que la décision de Justice s'impose à lui, Philippe C\* ne le nie pas, cependant, cela implique-t-il qu'il doive accepter de devenir le joujou du premier tyranneau venu ?

Il paraît que le P\*RI peut tout faire, jusqu'à refuser d'assumer ses erreurs en les faisant endosser sans scrupule à Philippe C\* (histoire de la banque en novembre, chauffage aujourd'hui).

[...] Désormais, Philippe C\* n'aura plus de commerce verbal direct avec des individus dont la parole n'est pas fiable.

Philippe C\* éprouve de sérieuses difficultés dans la vie quotidienne. C'est la rançon de problèmes neurologiques qui n'affectent pas son intellect en profondeur [...]. Ce sujet est difficile à appréhender aussi ne peut-on pas reprocher aux profanes de ne pouvoir le comprendre.

Cela fait-il de Philippe C\* un demeuré ? Oui, répond le P\*RI (qui n'en sait rien), au motif qu'il est « incapable », Philippe C\* est informé (ou ne l'est pas) de ce qui le concerne par le P\*RI selon que ce dernier le juge bon ou pas (d'après le P\*RI, c'est normal). Le P\*RI répond aux questions quand ça lui chante (d'après le P\*RI, c'est normal). Le P\*RI ne tient aucun compte de l'opinion de C\* Philippe (d'après le P\*RI, c'est normal). Lorsque Philippe C\* dit quelque chose, il paraît qu'il ne le dit pas (d'après le P\*RI, c'est toujours normal). Appellera-t-on, comme le fait le P\*RI, « dialogue » l'expression d'une volonté totalitaire fondée sur la duplicité et qui fonctionne unilatéralement ?

Pour se faire entendre, Philippe C\* se voit contraint de communiquer par LRAR, [...]. Sans doute est-ce normal ?

Pour ce qui est des actes de sa vie personnelle, les informations qui sont dues à Philippe C\* doivent lui être transmises, c'est un droit imprescriptible, il n'a pas à les demander.

Plutôt que jouer les inquisiteurs, le P\*RI ne ferait-il pas mieux de s'atteler à ce qui relève de son emploi ? [...]

Fut posée à Mme C\* voici trois mois une question concernant les frais de gestion. [...] Il doit insister par mail pour se voir adressé le 23 avril une fiche de calcul amphigourique qu'il ne peut interpréter, pourtant, de par sa formation, Philippe C\* sait lire et établir des documents comptables relativement complexes.

Comme il le signale à Mme C\* dans un mail récent : « d'un point de vue strictement sémantique « répondre » signifie « répondre précisément », surtout à une question précise. Rien n'y fait, le P\*RI s'obstine à barboter dans le flou. Serait-ce une façon de dire à Philippe C\* : « Tu vois ? Tu es cinglé, tu n'y comprends rien, tu n'as pas le droit d'exister » ?

Philippe C\* est-il paranoïaque ? Oui ! Tous ceux qui contestent l'autorité le sont, c'est connu.

Philippe C\* ne se drogue pas, ne boit pas, ne se livre à aucune excentricité. Agissant comme des geôliers ou les censeurs, les membres du P\*RI sont-ils vraiment dans leur rôle ?

Ce n'est pas la mesure de protection qui est la cause des interrogations de Philippe C\*, mais la manière qu'a le P\*RI de la mettre en œuvre.

Ce que ce courrier dit ? Rien ! Il ne revendique pas, il dresse un constat. Philippe C\* devient (a-t-il le choix ?) un objet, soit ! Puisque le P\*RI détient la raison (celle qui tue Socrate), puisque la Loi entérine ses façons, Philippe C\* l'accepte. Mais pour les objets, les gens n'existent pas, il faudra être cohérent et s'en souvenir.

#### **Note.**

*Concernant le « calcul amphigourique », le problème est le suivant, à partir de zéro revenu, à l'aide d'un pourcentage extra-terrestre, le P\*RI parvient à calculer la somme de deux cent et quelques euros qu'il soustrait de mon compte. Il réussit là un numéro mathématiquement impossible. Un tel génie est hallucinant !*

**12/05/2015.**

Les manœuvres du P\*RI relèvent proprement du totalitarisme (*i.e.* mainmise d'une bureaucratie brutale sur l'intimité des personnes). Le totalitarisme sacrifie l'intérêt des individus et souvent les individus eux-mêmes au respect zélé de procédures obscures au nom

desquelles il évacue toute conscience.

Selon le P\*RI, je dois voir ce que voit le P\*RI, croire ce que croit le P\*RI, déférer aveuglément aux décisions du P\*RI. Le P\*RI a décidé que je n'ai pas le droit de penser. (Heureusement, comme le P\*RI n'a pas la moindre idée de ce qu'est penser, il ne peut pas contrôler).

1. Lorsque je demande au P\*RI des explications face à son refus obstiné de discuter d'égal à égal avec moi ;
2. Lorsque je demande au P\*RI pourquoi il ne remplit pas les fonctions et les devoirs qui sont les siens, ou le fait mal, nuisant à mes intérêts ;
3. Lorsque je demande au P\*RI pourquoi il fait si peu de cas de ce que je dis, au point de nier que je l'aie dit ;
4. Lorsque je demande au P\*RI pourquoi il ne répond pas à mes questions ou me donne des réponses inexploitablement parce que volontairement imprécises ;
5. Lorsque je demande au P\*RI de quel droit il se permet de me censurer, de m'interdire l'accès à des informations personnelles et de toutes façons inaliénables (situations bancaires et opérations faites sur ses comptes), en un mot de penser ;
6. Lorsque je demande au P\*RI de s'expliquer sur sa communication inexistante ;
7. Lorsque je demande au P\*RI pourquoi il se permet de me traiter comme une chose ;

Le P\*RI ne répond pas. Or, *on se définit toujours en s'affirmant et en s'opposant*. Refuser le conflit ou ne serai-ce que le débat, c'est dénier à l'autre son droit d'exister.

Chez le P\*RI, c'est une stratégie à double détente,

- a) il ne discute pas avec les « choses » ;
- b) pour ceci, il ne donne jamais de réponses, il ne fait que transmettre des données incomplètes, hors sujet, fausses, et partant inexploitablement, ainsi, refusant de nommer les objets du monde, il nie leur existence et ferme la porte au débat.

(M.-F. Hirigoyen : « *C'est l'agresseur, surtout quand il s'agit d'un supérieur hiérarchique, qui fixe seul les règles de communication* », précisant ailleurs : « *Dans le harcèlement moral, il ne s'agit plus*

*d'une relation symétrique comme dans le conflit, mais d'une relation dominant-dominé, où celui qui mène le jeu cherche à soumettre l'autre et à lui faire perdre son identité. »).*

Non seulement ma situation est en tout assimilable à de la détention arbitraire, mais encore me soumet-on à une violence mentale extrême en me déniait tout droit à l'écoute et en me coupant des données qui ont trait à ma propre existence.

Le P\*RI estime qu'il n'a pas à tenir compte de moi. Dans son univers, les hommes choses ne sont que des instruments condamnés à se taire. Je n'existe pas, je ne pense pas, je n'en ai pas le droit.

Dans une note qu'il me transmet en mai 2015, le P\*RI l'expose froidement. *« Pour rappel, vous avez été placé sous mesure de curatelle renforcée dans le but d'être accompagné par un service de tutelle. Le Docteur F\* en a fait la demande et vous étiez à cette époque d'accord avec cette démarche ».*

Et alors ? Cela signifie-t-il que je renonce à mon humanité ?

Du point de vue du P\*RI, oui ! Que ça me plaise ou non, je suis d'accord pour n'être rien, je n'ai pas le choix, par conséquent, je n'ai aucun droit hormis celui de me taire. Une argumentation à la Goebbels collée sur un management d'inspiration féodale.

Usant de techniques de communication dont les effets dévastateurs sont notoires, le P\*RI, ne se comportant pas en protecteur mais en argousin (du portugais algoz = bourreau) prétend me contraindre à accepter cette condition d'objet, employant à cette fin des techniques connues sous le nom de lavage de cerveau (technique visant à réduire un individu à la soumission en le coupant mentalement de ses repères). Notons qu'une entreprise de deprogramming ne fonctionne bien qu'exercé sur un individu préalablement isolé et sans défense, ce qui est mon cas.

L'évidence de ce qu'ont en commun un psychopathe qui dégomme les gens à la kalachnikov et le P\*RI qui les détruit mentalement saute aux yeux : une absence totale de conscience. Perversité ou crétinisme ? Il faut être sacrément malade pour acculer un individu au suicide au prétexte de garantir sa liberté et ses droits. Alors, quand le P\*RI invoque l'obéissance aux procédures ou aux ordres, on lui répond : *« Les Nazis ont fait pareil, souviens-toi de*

*Nuremberg ! »*

Pour le P\*RI, un « protégé », n'est qu'un numéro sur un dossier.

Lorsque, recourant à des méthodes d'une insensibilité sournoise, travestie, insaisissable, qui ne s'avouent pas et pour cela d'autant plus efficaces, l'entreprise de chosification du P\*RI a pour conséquence de détruire mentalement les individus, ceci en s'appuyant sur des expédients en prévention desquelles la Charte des Droits de l'Homme a précisément été instituée, nous pouvons parler de méthodes terroristes.

Le fait d'être « protégé » m'exclurait-il du champ d'application de cette charte ? (Oui ! Elle ne concerne que l'Homme, or, le « protégé » est une chose, nous l'avons déjà précisé).

« On » nie délibérément que je possède une conscience. « On » me spolie de mon existence, de mon identité, de mon nom, de ma dignité. « On » me réifie, m'installant dans un statut de moins qu'homme, « on » fait de moi une « chose ». « On » abuse de ma vulnérabilité, je deviens un pion qu'« on » manipule à sa guise.

Prenez un type, vous l'immobilisez, le garrottez, le bâillonnez, après quoi vous le présentez comme un objet incapable de se mouvoir, de parler, de penser. Là-dessus, vous décidez que si vous lui confisquez ses libertés fondamentales, que si vous le privez de toute dignité, que si vous niez son droit à exister, c'est dans son propre intérêt. Ah ?

Réduites ou anéanties ses possibilités d'action, ainsi neutralisé, que pourrait-il faire, ce malheureux ? À qui s'adresser puisque ses « protecteurs » sont aussi ses bourreaux ? Quel choix lui reste-t-il ? Le suicide ? N'exigerons-nous pas de ceux qui l'ont mis dans cette situation qu'ils s'expliquent ? « Pourquoi n'avez-vous rien fait ? »

Au refrain que le P\*RI et tutti quanti ne manqueront pas d'entonner, (la « Nurembergeoise » : « ceci n'a jamais existé, il ne s'est jamais plaint, il était d'accord, nous ne pouvions pas savoir, nous avons obéi aux ordres, tout le monde fait comme ça, etc. »), nous répondrons ceci : « Vous n'avez pas voulu le croire, mais vous saviez ! » (Voir chapitre « Sylvie Velghe »).

Comment en arrive-t-on à mettre des gens dans cette situation ? Par indifférence ? Par aveuglement ? Par perversité ou crétinisme ? Quelle nuance ? Pervers ? Crétins ? Les premiers construisent les

Birkenau, les seconds les administrent et les gardent.

*Si Mme Sylvie Velghe avait eu affaire à des êtres pourvus d'une conscience, elle serait encore vivante.*

**08/06/2015.**

À quoi sert le P\*RI ? Strictement à rien. Qu'a-t-il accompli à ce jour que n'eût pu faire au moins aussi bien une simple assistante sociale ? (Mais avec moins d'inconvénients pour moi). Les réalisations utiles, où sont-elles ? Néant ! Conclusion, impérite ou je-m'en-foutisme, le P\*RI ne répond qu'à des besoins dont je n'ai pas besoin.

C'est quoi exactement son rôle, à cette officine de gardes-chiourme mâtinés de tortionnaires ? N'étant pas un criminel et ne présentant pas le moindre danger pour la société, qu'ai-je besoin d'avoir des individus de cette espèce sur le dos ? Qu'ils dégagent !

À ce que j'en vois depuis 2014, le P\*RI présente des analogies avec la Milice - exemple pris tout à fait au hasard, si ! Si ! 1943, ça ne vous dit quelque chose ? Rien à voir avec l'effet Godwin. Il n'y a pas offense. Et puis la Milice se composait de gens très bien qui, ayant un travail à faire, l'exécutaient sans se poser de question, comme le P\*RI, se planquant courageusement derrière l'Autorité (idem le P\*RI) et les ordres reçus (à l'instar du P\*RI). Certes, et toujours à l'image du P\*RI, ses agents manquaient un tantinet de conscience, mais cela relève du handicap ou de la pathologie plus que d'une réelle intention de nuire. La Milice traitait les juifs comme des objets, le P\*RI fait de même avec ses « protégés ». La Milice frappait les enfants au travers des parents, la P\*RI aussi. Nonobstant, tous, à la Milice comme au P\*RI, sont des braves gens, au fond. « Honest Iago ! »

Machines anthropomorphes ayant beaucoup de choses en mémoire tout en étant stupides (les robots ne peuvent que simuler la pensée), ils sont programmés à l'âge mental de 2, 3, 4 ans en mode Caligula, ce qui explique leurs orientations très nettement *nazoïdes* et le fait qu'ils parlent couramment le « Goebbels » (langage autrement connu sous le nom de communication paradoxale), digne philanthrope allemand dont-ils partagent le goût pour les manœuvres totalitaires et une prédilection marquée pour les débats à sens unique.



**11/06/2015.**

*Mail au P\*RI suite à la demande d'une rallonge de 500 €.*

En quoi cela pose-t-il un problème que je désire contribuer aux vacances de ses enfants ?

[...] On s'interroge sur les motivations qui poussent le P\*RI à discuter ce versement. (Il y a plusieurs dizaines de milliers d'euros sur mes divers comptes). En réalité, même un esprit constitué à peu près normalement doit comprendre cette demande et y satisfaire sans qu'il soit nécessaire de la justifier.

[...] Du reste, le mieux est de revoir le versement hebdomadaire et le passer à 80 €. [...]

**Note.**

À cette date, sous curatelle depuis neuf mois, je ne sais toujours pas où en est mon dossier retraite ni quels sont mes revenus. Est-ce que ça dérange les pieds nickelés du P\*RI ? Non ! Puisqu'ils ont le pouvoir d'abuser, pourquoi s'en priveraient-ils, dès lors que c'est légal ?

---

## **2. VIVE LES SUICIDEURS !**

*« Par " banalité du mal " Hannah Arendt entendait l'absence, la suspension ou l'effacement de la faculté de penser qui peuvent accompagner les actes de barbarie ou, plus généralement, l'exercice du mal. » (Christophe Dejours).*

**12/06/2015.**

Je n'ai, en face de moi, qu'une machine détraquée.

Si j'avais quelqu'un à qui me confier, sans doute y verrais-je plus clair (cette personne serait du reste mon curateur, ce qui m'aurait évité ce traitement dégradant que je dois subir). À défaut, car étant isolé, je suis contraint de m'en remettre à mon propre jugement.

Si la mesure de protection est justifiée, l'encadrement dont elle fait l'objet ne correspond pas à mes besoins. Tel ce chalutier chargé de récupérer une embarcation de réfugiés qui, la heurtant malencontreusement, envoie par le fond navire et passagers, la protection/destruction du P\*RI agit comme un remède iatrogène.

Programmé pour gérer des populations en grande détresse, il a démontré qu'il n'a ni la capacité ni la compétence requises pour remplir sa mission. Mais si ses procédures ne s'appliquent pas à moi n'est-ce pas tout simplement que mon cas ne relève pas de lui ?

**11/09/2015.** *Courrier à monsieur le Juge des tutelles.*

J'ai déjà signalé ce qui suit, mais en vain : je n'ai pas à mendier des informations qui me reviennent de droit.

Jusqu'au 24 avril 2015, les opérations sur mes comptes courants m'ont été communiquées. Depuis, plus rien.

En ce qui concerne mes divers avoirs, LEP et Livret A, les dernières informations que je possède remontent à novembre 2014, elles émanent de la Banque Postale à laquelle j'étais à cette époque.

Il s'ensuit, concernant ma retraite, que je ne sais pas comment ont été employés les rappels de cette année ni leur montant, pas plus que je ne sais de combien je puis réellement disposer chaque mois.

Considérant que l'argent que j'ai de côté suffit à pallier un éventuel coup du sort, je souhaite profiter de mes revenus mensuels et qu'ils soient intégralement mis à ma disposition, déduction faite des charges prévisibles.

Il ne m'est pas facile de vivre normalement. J'essaie néanmoins de le faire mais que se passe-t-il ? Je constate que le P\*RI prévu à la base pour m'accompagner devient une source de complications.

Le P\*RI n'est pas un interlocuteur mais un outil. Or, cet outil est défectueux et ne remplit pas correctement ses fonctions. Lorsqu'on ne peut pas placer sa confiance dans un outil, on ne discute pas avec lui, on le change.

J'ai déjà manifesté ma défiance à l'égard de cet organisme en raison de ses méthodes. Je ne veux plus entendre parler de lui.

**19/10/2015.** *Courrier à monsieur le Juge des tutelles.*

J'ai reçu du P\*RI des décomptes pour la période allant du 1/07/2015 au 8/10/2015. Je vous remercie.

Le P\*RI a mis un beau bazar dans mes comptes, bravo à lui. Je n'y serais jamais parvenu seul.

Il reste un trou concernant la longue nuit allant du 24/04/2015 au 01/07/2015. J'ignore pourquoi.

Quant à mon LEP et au livret A, mystère ! Volatilisés ?

Il n'y a jamais moyen d'obtenir de réponses complètes et exploitables du P\*RI aux questions même simples qu'on lui pose.

Comment se fait-il que je parvienne à lire Habermas, Yves Bonnefoy, Dante dans le même temps que je ne comprends pas un traître mot de la prose du P\*RI ? Il y a là une énigme que j'ai résolue en analysant la pseudo-communication du P\*RI. C'est simple. Il cultive en permanence le non-sens et l'opacité. Son discours ne véhicule jamais que des fragments d'informations, par conséquent inexploitables, ce qui le rend inintelligible. Est-ce intentionnel ?

Que le P\*RI mette, par ailleurs, le souk dans mes affaires, je ne lui en veux pas, au point où j'en suis ce constat m'inspire un haussement d'épaules désabusé.

Par contre, les informations de ma vie privée me regardent et moi seul, j'en fais ce que je veux, (rien si ça me plaît,) mais elles me sont dues (protection ou pas). Je ne puis accepter du P\*RI des abus qui constituent une violation de la DUDH.

Le P\*RI est-il un interlocuteur fiable ? Ses pratiques discutables sont-elles un contrecoup de la mesure de protection ?

Puisque la question se présente, je la pose. La mesure de curatelle renforcée est-elle adaptée à mon cas ? Vous seul pouvez en juger. Je ne conteste pas la décision de protection, je suis conscient de mon état, mais je souffre de troubles neurologiques sévères et non pas de déficience mentale.

Je supporte mal cette situation contre nature de « chose » à laquelle je me vois ravalé (insomnies, cauchemars, pensées obsessionnelles). [...] À mes problèmes déjà compliqués s'ajoute des troubles nerveux dont je me passerais bien, sans parler d'autres inconvénients. Loin d'améliorer mon sort, cette mesure ne parvient qu'à l'aggraver.

Dois-je subir cette situation en sachant qu'elle est en train de me détruire mentalement ? Que me faut-il faire ? [...].

**02/12/2015.** *LRAR à monsieur le Juge des tutelles. (Accompagnant des notes qui deviendront le présent manifeste).*

L'essentiel est dit dans le texte joint. [...].

1) L'absence de conscience dénonçant l'irresponsabilité de ceux qui en font montre, par ses pratiques, la P\*RI s'est lui-même disqualifié. Il n'est plus habilité à s'occuper de mes affaires.

2) J'entends disposer de l'intégralité de mes modestes revenus. Il suffit amplement que je n'aie pas de carte de crédit, de carnet de chèque ou d'accès direct à mes comptes, mesure que je juge fondée. Au-delà, nous sommes dans l'excès.

On me fait l'aumône avec mon propre argent, me réduisant à la portion congrue, dans une condition voisine de l'indigence [...]. Cette somme de 60 € hebdomadaire à laquelle je suis réduit fut fixée à une période où je n'avais pas de revenus. Elle n'a plus lieu d'être.

3) Pour ce qui est des données qui concernent ma vie privée, nul ne peut décider pour moi ce que je dois ou ne dois pas savoir. Il s'agit là d'une violation de mon intimité que je n'accepte pas.

Je ne suis ni un criminel, ni un dément, ni un terroriste, ni un oligophrène ou un dysgénète, non plus qu'un serf ou une chose dont on peut disposer à sa guise. Aussi n'ai-je pas à tolérer plus longtemps ce traitement que l'on m'inflige en piétinant les Droits de l'Homme et ceci au nom de quoi ? Je vous le demande. « De la Loi » répond naïvement ce pauvre P\*RI. Vraiment ? Mais que vaudrait une Loi qui bafouerait les principes qui la fondent ?

Il n'existe pas de façon intelligente d'échapper à une situation absurde mais on peut en sortir par l'absurde. [...].

**31/01/2016.**

1) Lorsque l'on pose un objet devant des gens et que ceux-ci affirment ne pas le voir, deux possibilités s'offrent à nous :

a - Il est exact qu'ils ne le voient pas, donc, ce sont des malvoyants ;

b - ils le voient parfaitement et jouent les ânes en prétendant qu'il

n'y a rien, ils sont malhonnêtes.

Aveugles ou véreux ces individus ne feront pas la loi chez moi.

2) Cette mesure de protection à laquelle je suis soumis se révèle n'être en réalité qu'un artifice juridique destiné à me priver de mes droits, de mes libertés fondamentales et de toute dignité, en violation de toutes les lois et conventions actuellement en vigueur, tant françaises qu'internationales.

En théorie, la loi c'est la loi, elle s'impose à tous, à l'État, à ses institutions, à son appareil judiciaire, au P\*RI. Nul ne peut passer outre, serait-ce au nom de la Loi. Et pourtant, l'actualité nous oblige à le constater : la loi enfreint la loi au nom de la loi, et c'est légal, surtout si ça ne l'est pas. (La Cour européenne a maintes fois épinglé la France pour ses manquements en matière des Droits de l'Homme).

3) La « protection des personnes vulnérables », telle que pratiquée chez nous et décrite ici, constitue pour ceux sur lesquels elle exerce ses méfaits une source de nuisance et un réel danger. Danger pour leurs biens, leur équilibre mental, leurs droits, leurs intérêts en général. Un danger aussi pour la démocratie (ou ce qu'il en reste).

4) Avant d'être exaucé, j'avais exigé que mes versements hebdomadaires soient révisés à la hausse à diverses reprises. Pas de réponse, nulle suite, aucune explication. On m'interdisait de vivre en me confisquant mon propre argent. Au nom de quoi ? On marche sur la tête, dans ce pays ! À croire qu'il instaure des lois dans l'unique but de pouvoir déclarer la vérité illégale.

Je passe sur la gestion « bordélique » de mes affaires. En absence de contrôle sérieux, le P\*RI se permet tout et n'importe quoi pendant que, privé d'informations, je suis tenu à l'écart et cela sans que je dispose de moyens de recours puisque la loi en me donnant le droit de ne pas avoir de droits, m'en a privé. (L'intelligence de la bêtise !)

**06/02/2016.**

De novembre 2015 à février 2016, j'ai reçu plusieurs courriers émanant du P\*RI et adressés à Mademoiselle Philippe C\*. (Les choses n'ont pas de sexe). Ça m'a fait sourire, mais je n'ai rien dit. Me contentant d'écrire un poème intitulé « Comme Tirésias ».

*Nos deux corps s'enlaçant, (ô, l'étrange douceur !)*

*Je rêve d'une étreinte où je serais ta sœur,  
Et qu'elle trouve, alors que le désir s'invente,  
Sur moi ta main posée un corps d'adolescente.*

**14/02/2016.** Mail au P\*RI. (Les choses sont ainsi, elles tutoient).

Encore 15 jours.

- 1) Commence par lire attentivement [...] le présent message.
- 2) Il faut toujours garder présent à l'esprit que la personne, même sous protection judiciaire, bénéficie de tous les droits dévolus à un citoyen majeur. Depuis que tu as mis la main sur mes affaires, tu me mens, tu me trompes, tu abuses de ma confiance, de ma situation de faiblesse, du pouvoir léonin qui est le tien en me spoliand de mes droits.
- 3) La protection juridique a pour finalité l'intérêt de la personne vulnérable, en favorisant, dans la mesure du possible, son autonomie. Or, depuis le début, tu es surtout attentif à outrepasser ton autorité en foulant au pied mes intérêts.
- 4) À ce jour, en France, vu le nombre de scandales dont se rendent coupables tuteurs et curateurs pourris, vicieux ou abrutis, alors même qu'ils sont censément sous contrôle de la Justice, je ne m'étonne pas que nous en soyons arrivés à la présente situation. La Justice a clairement un problème avec la « protection » des personnes en situation de faiblesse (ou avec ceux qui en sont chargés). Je le déplore mais je n'ai pas à en faire les frais au prix de ma dignité et de mes libertés (or je paie ce prix depuis plus d'un an).
- 5) Nous listerons plus tard les nombreux manquements à tes devoirs et nous reviendrons dessus pour régler la question. Pour l'instant tu vas faire ce qui suit :
  - a) Mes comptes à mon nom qui sont encore à la Banque Postale devront rester à mon nom et à la Banque Postale.
  - b) À compter d'aujourd'hui, tu me verses 120 € par semaine sur mon compte. Et si les avoirs à la Caisse d'Épargne ne suffisent pas, tu me fais parvenir une carte de retrait sur la banque Postale.
  - c) Tu me transmets le détail de mes comptes pour la période du 24/04/2015 au 1/07/2015.

d) Cette semaine, tu verses 300 € sur ma carte en plus des 60 habituels.

6) Rappel : La loi dispose que le protégé reste libre d'utiliser comme bon lui semble la part disponible de ses revenus. Subséquemment, en violant ce principe tu en piétines un autre, celui de la préservation maximale de l'autonomie et de la vie sociale du protégé. Explique-moi comment je pourrais avoir la moindre autonomie avec 60 € par semaine ?

7) Sous ta coupe mon régime est celui d'un détenu et non celui d'un protégé. Je tire en vain la sonnette d'alarme depuis avril 2015. Dans ce pays, si l'on s'en tient au nombre de scandales passés ayant pour centre la question de la « protection », tes dysfonctionnements sont loin de constituer une première.

8) La LRAR au Juge du 02/12/2015 dénonce des outrances qui n'ont pas lieu d'être et qui sont à la fois illégitimes et illégales, pour ne pas dire criminelles. Elle établit que tes actions constituent un réel danger pour moi, danger pour mes biens, mon équilibre mental, mes droits, mes intérêts en général.

9) Devant l'inertie de la Justice face à la violation répétée de mes droits et afin de les défendre j'aurais besoin d'un avocat. Du fait des exactions dont tu t'es rendu coupable, je ne te reconnais plus aucune légitimité et tu le sais depuis mai 2015 (cesse de faire l'âne en feignant de l'ignorer). Imagine que je suis un tzigane et que, toi, tu portes un uniforme de S. S., voici le type de relation qui nous unit, il ne saurait y avoir le moindre respect entre nous. C'est toi qui as voulu ce rapport, c'est toi qui l'as instauré par ta gestion totalitaire, tu dois l'assumer.

10) Le 29 février, je déciderai s'il y a lieu de me mettre en grève de la faim, si oui, j'arrêterai la date à laquelle je cesserai de m'alimenter et je la communiquerai au Juge.

**21/02/2016.** *Mail au P\*RI : « Plus que 8 jours. »*

**01/03/2016.**

Les assertions que j'avance dans mes mails de février sont inexactes ou approximatives. La question est donc de savoir si le P\*RI va

m'envoyer une note pour corriger ou préciser tout cela. Rien. Il ignore, comme il l'a toujours fait, l'article 6 (comme les autres, au reste) de la charte, celui qui précise le droit à l'information.

Je demandais à être regardé et traité comme un être humain et que soient respectés les droits afférents à cette condition. « On » me l'a refusé. Un humain ne saurait dénier son humanité à l'un de ses semblables. Par conséquent, qu'est-ce donc, tuteurs ou magistrats, ce qui est en face de moi, puisque ça n'est pas humain ? Je l'ignore.

**03/03/2016.**

Comment peut-on arriver à trouver normal de broyer psychiquement le voisin en le poussant à un désespoir qui l'expose au suicide ? L'indifférence serait-elle le masque démocratique de la bestialité ?

Les chiffres l'établissent, des individus étiquetés « démocrates » sont plus meurtriers, (bien que moins salissants,) que Daesh et consorts. Depuis, mettons, une vingtaine d'années, on observe, en France, qu'une personne en situation de faiblesse, statistiquement, a plus de risques (ou de chances si c'est pour son bien) d'être « suicidée » par des « gentils » démocrates qu'abattue par des « vilains » terroristes.

Vive les *suicideurs* ! (C'est à peine si on ne les décore pas).

C'est devenu un sport national dans ce pays que de « suicider » les gens ou de les pousser au désespoir. Ça nous fait marrer. Pourquoi se gêner puisque c'est légal, hein ? En tout cas, ce n'est pas illégal, moyennant le strict respect de quelques règles comme, par exemple, celle qui consiste à rester discret. (Car s'il est vrai que la France a édicté des lois contre l'incitation au suicide, elle s'est simultanément dotée du moyen de les rendre pratiquement inapplicables. C'est une spécialité locale).

« Il (ou elle) était perturbé », entend-on dans les affaires de suicide, en entreprise ou ailleurs. Ben voyons ! Pour qui détient la kalach' de l'autorité, il est aisé de rendre fou n'importe qui. Le violeur dit que sa victime est consentante, les suicideurs présentent leurs « proies » comme déséquilibrées, les Nazis prétendent qu'il n'y a jamais eu de camps d'extermination, le gus pris la main dans le sac soutient que c'est le sac qui l'a agressé.

Vous êtes relaxés ! Clame la Justice.



Et les victimes ?

Quelles victimes ? S'il n'y a pas de coupables, il n'y a pas de victimes !

### **20/03/2016.**

Comme quoi, tout vient à point pour qui sait attendre vite.

Pour la première fois depuis avril 2015 (presque un an, quand même !) mes comptes sont à jour. Et je dispose enfin pour mon quotidien d'une somme raisonnable, 120 € par semaine.

### **21/03/2016.**

Retour sur les fondamentaux.

1) De quel droit le P\*RI et la Justice s'autorisent-ils de m'interdire de vivre ? Alors que depuis juin 2015 je réclame la réévaluation de mes versements hebdo, pourquoi dois-je attendre mars 2016 pour voir régler la question ? Le P\*RI viole la loi, plus grave, l'appareil judiciaire dont le rôle est de garantir mes libertés le voit, laisse faire, le soutient. « On » ne se croit même pas obligé de motiver l'arbitraire que je subis, ni tenu de m'expliquer la raison de ces atteintes inqualifiables aux droits d'un citoyen à qui l'on n'a rien à reprocher. Quant à espérer des excuses...

2) La protection judiciaire a pour finalité l'intérêt de la personne vulnérable, en favorisant, dans la mesure du possible, son autonomie. Le P\*RI s'est surtout activé à m'en priver.

3) Même sous protection judiciaire, une personne bénéficie de tous les droits dévolus à un citoyen majeur. Hélas, le droit ne compte pas beaucoup dans ce pays puisqu'on s'y torche avec.

Ce dont je parle ne peut pas être ignoré. Le P\*RI sait très bien ce qu'il fait, la Justice ne peut pas ne rien voir, puisqu'elle reçoit des signalements par courriers depuis avril 2015. Il est proprement scandaleux qu'un l'État réputé de droit « ilotise » des personnes au prétexte qu'elles sont vulnérables.

Bilan, suite à ce qu'il faut bien appeler les exactions auxquelles le P\*RI se livre à mon encontre depuis 2014, sa légitimité est tombée, or il n'y a pas d'autorité sans légitimité. On fait quoi, là ?

N'ayant personne sur qui compter, je dois tolérer le P\*RI par défaut. Mais cela ne peut pas se faire à n'importe quel prix. Quant à l'État, lorsqu'il met en place une mesure de protection de ses citoyens, le minimum qu'on attend de lui c'est de ne pas confondre protection et répression. Lorsque, par l'incurie de ses institutions, il fait de la vie des personnes vulnérables un véritable enfer, on attend qu'il corrige le tir au lieu que de laisser traîner une situation qui constitue incontestablement une atteinte grave à la dignité humaine. Mais les personnes vulnérables sont-elles regardées comme humaines ?

*Cette démocratie spécialisée dans la répression des faibles pue.*

**22/04/2016.**

Selon la charte qui règle les droits du « protégé », le P\*RI est tenu de me communiquer les informations dont j'ai besoin, sans que j'aie à les réclamer. Seulement voilà, quand la kalach' de l'autorité tombe entre les mains d'un demeuré, il devient un terroriste. Et en bon terroriste, le P\*RI décide que tout lui est permis, m'imposant un rapport de force qu'il ne peut que gagner puisque c'est lui qui tient le flingue (ça lui sert de cerveau).

Daesh et le P\*RI même combat ?

Les terroristes sont des abrutis. On ne peut leur opposer les faits, les Droits de l'homme, la logique, la conscience. Ils sont sourds et aveugles, c'est le propre du terrorisme. Leur discours repose sur un seul argument, ils tiennent le flingue, donc ils ont raison. *Si la raison du plus fort est toujours la meilleure, c'est aussi la plus bête.*

Derrière le P\*RI, il y a l'appareil judiciaire, derrière l'appareil judiciaire, il y a l'État qui, en fermant les yeux sur des agissements criminels, les encourage. Bref, bêtise institutionnalisée. Il s'agit d'un simple constat. Il n'y a rien à ajouter, les faits parlent d'eux-mêmes,

La « démocratie » reconnaît des droits aux individus, entre autre celui à la dignité. *Mais avoir des droits cela ne veut rien dire si l'on n'a pas les moyens de les faire respecter.* Quand ce sont les gens mêmes qui sont chargés de votre protection qui vous privent de ces moyens, (et au nom de la loi, donc), on s'interroge.

Dépouillé de mes droits élémentaires, suis-je encore considéré comme un citoyen français ? Oui ! Pour sauver les apparences on

m'a laissé le droit de vote, fiction juridique qui n'a de but que celui de poser une illusion démocratique sur un édifice manifestement liberticide. Conserver ce droit à un individu jugé par ailleurs irresponsable et débile et auquel une bande de guignols adoubés par la justice interdit de consulter ses propres comptes bancaires, est-ce que ça ne prouve pas, au fond, que ce droit de vote n'est qu'une grosse farce ? Quoi ? Je suis tenu pour un taré, je n'ai pas le droit d'avoir des droits, je suis mis hors la loi au nom de la loi, mais je peux voter ? Pas de doute, *la démocratie est une pathologie mentale*.

Entre une idéologie raciste (le nazisme) qui décide que l'on peut traiter certains êtres humains comme des sous-hommes, c'est-à-dire comme des objets, et une autre idéologie (démocratique) qui décide que l'on peut traiter des êtres humains comme des objets, c'est-à-dire comme des sous-hommes, il faudra m'expliquer la différence.

La nuance tient dans le traitement « social » de la question. Chez les démocrates pas de seringage à la Schmeisser, pas de camps d'extermination, pas de pogroms, on remplace ces procédés grossiers par des méthodes subtiles : le décervelage des gueux, leur exclusion, *i. e.* leur « élimination » sociale, et l'incitation au suicide.

Je l'ai dit, en France, pousser les gens au suicide est un sport national. Dans cette ligne, les personnes sous tutelle ou curatelle sont livrées sans défense à une pègre qui s'exerce sciemment à leur faire « péter les plombs », elles sont traitées en criminelles, en terroristes, en démentes, regardées comme des déficientes mentales sans que rien ne justifie cette atteinte inqualifiable à leur dignité. Mais c'est normal ! La preuve en est que l'ensemble du corps social, l'appareil judiciaire, les élus, les medias, tout le monde s'en fout.

**19/05/2016. LRAR au P\*RI. Je le rappelle à ses obligations.**

Il a fallu un an pour voir, enfin, mes comptes à jour. Des mois durant, j'ai été réduit à une quasi-misère par des individus qui ont refusé de mettre à ma disposition un argent qui m'appartient.

Rappel 1 : Les informations concernant ma vie privée doivent m'être communiquées sans que j'aie à les réclamer. Il s'agit d'un droit imprescriptible garanti par la Loi. Il m'est dû. Le P\*RI m'en a privé.

Rappel 2 : Si le P\*RI s'occupe de la gestion de mes biens en

assurant lui-même le règlement des dépenses auprès des tiers, cet argent reste ma propriété. Je suis libre d'utiliser à ma guise la part de mes revenus qui reste disponible lorsque tous les frais sont acquittés. Lorsque j'en fais la demande au P\*RI, il a obligation de me donner la somme dont j'ai besoin. Or, depuis le 11 juin 2015, je réclame que soient réévalués mes versements hebdomadaires. Cela ne s'est effectué qu'en mars 2016. Entre temps, le P\*RI s'est autorisé à ignorer ma requête. Il ne s'est même pas cru obligé de motiver une décision arbitraire qui relève de l'abus de pouvoir.

Rappel 3 : Serait-elle sous protection judiciaire, une personne bénéficie de tous les droits dévolus à un citoyen majeur. Mais on n'a de droits que dans la mesure où on a les moyens de les faire respecter. Or, Ces moyens, derechef, le P\*RI m'en a privé.

Observation 1. Des atteintes répétées et délibérées aux droits de l'Homme et à sa dignité sont rapportées dans ma lettre du 02/12/2015 adressée au Service de la Protection. D'évidence, il n'a jamais entendu parler des libertés fondamentales et de leur caractère sacré, puisqu'il les viole.

Observation 2. L'État français est lié par les conventions qui condamnent les outrages à la dignité humaine. Les nombreux rappels à l'ordre de la Cour européenne à son encontre le démontrent, excipant de sa souveraineté, il incline trop souvent à fermer les yeux sur des pratiques du genre de celles qui sont dénoncées dans la LRAR évoquée. Monsieur le Défenseur des droits va dans le même sens que moi lorsqu'il relève les dysfonctionnements judiciaires en matière de droits de l'Homme en France.

Observation 3 : Qu'est-ce qui me vaut ce traitement qui m'est infligé ? Quel forfait ai-je commis ? Aucun. Je n'ai que le tort d'être en situation de faiblesse, isolé, sans défense, et d'être livré pieds et poings liés entre les mains de mômes immatures à qui on a confié le flingue de l'autorité. Donc, il paraît que ma faiblesse est un crime, puisque je suis traité comme un criminel. Or, la faiblesse n'est un crime qu'aux yeux des régimes qui ont le culte de la force : les féodalités, les fascismes, Sparte... et la France, donc.

Pour le *bien* des « malades incurables », le IIIème Reich a instauré la « mort miséricordieuse », on les a tués, en quelque sorte, pour leur rendre service, par mesure de protection. Dans la même optique,

notre pays se livre au meurtre psychique en réduisant les gens à l'état d'objet, les dépouillant de leur humanité, dans leur intérêt, paraît-il. Les méthodes diffèrent, le moteur est le même.

Se reporter à la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme. Ces pratiques sont illégitimes car criminelles au regard du droit européen. La loi française profane la loi.

### **05/07/2016.**

Privé de tous mes droits, je me retrouve, de fait et à mon corps défendant, mis en situation de « hors-la-loi » et ceci, au nom de la Loi précisément. Lorsque je demande une explication sur cet extravagant tour de passe-passe (lettre du 13/04/2015), regardant ailleurs, « on » feint de ne pas comprendre ce dont je parle.

Plus fort ! Ce traitement dont je dénonce avec force la brutalité, le P\*RI, (note évoquée à la date du 12/05/2015) ose soutenir que je suis consentant pour le subir.

Comme l'était Mme Sylvie Velghe, je suppose.

### **06/07/2016.**

Je rédige un hommage à Mme Sylvie Velghe, un texte critique dirigé contre la protection des adultes vulnérables.

Cherchant à me documenter, je n'ai pas trouvé grand chose du côté des médias. Ceux qui sont concernés de près ou de loin par l'affaire cherchent surtout à se dédouaner. « C'est pas moi, c'est lui ! » Comme d'habitude, quoi !

Pas d'indignation, pas de mouvements de masse, juste quelques regrets polis, même la compassion (sauf exceptions) est restée en surface, dictée par le souci des convenances et rien d'autre.

Certains ont parlé de revoir les lois pour améliorer la protection. Discours de circonstance. On ne tue pas la bêtise à coups de lois. On la force juste à avancer masquée, si ce n'est pas ici, elle sortira plus loin. *L'humanité a moins besoin de lois que de conscience.*

Quand nous voyons les comportements que je décris dans ces pages, tant de la part des tuteurs/curateurs que de celle de l'appareil judiciaire, sans parler de la masse de ceux qui préfèrent ne pas voir,

quoi d'étonnant à ce qu'ils finissent par accoucher de pareilles monstruosités ? Sans conscience, l'homme n'est qu'une bête ou une machine, voilà le résultat.

**16/08/2016.**

Suite au rejet de sa conditionnelle, j'ai écrit un texte de soutien à Mme Jacqueline S\*, une affaire de « maricide ».

Persécutée des années durant par un époux pervers, Mme Jacqueline S\*, désespérée, finit par tuer son conjoint s'aidant d'un fusil appartenant à ce dernier. Comme toutes les personnes que l'on présente comme faibles, Mme Jacqueline S\* n'est pas assez tordue pour couvrir ses arrières. Du reste, elle n'en avait cure, son but premier était de se libérer d'un cauchemar qu'elle ne supportait plus.

Observation numéro 1. Jacqueline S\* a-t-elle pu être, pendant presque 50 ans, le jouet d'un malade sans que nul ne le sache ? Non ! Conclusion, l'« État de droit » démocratique a manqué à ses obligations qui étaient de *garantir la sécurité* de Jacqueline S\*.

Observation numéro 2. Par la voix du ministère public l'« État de droit » démocratique reproche à Jacqueline S\* de s'être mal défendue, « *elle aurait dû répondre par un acte proportionné, immédiat et nécessaire* » nous dit-il. C'est quoi, ces âneries ?

Les pervers, naturellement lâches, ne s'en prennent qu'à des êtres faibles, qui ne savent pas se défendre. Que veut dire exactement « qui ne savent pas se défendre » ? Tout simplement qu'ils sont incapables de construire une stratégie de riposte efficace, c'est-à-dire adaptée, pour l'opposer à l'agression dont ils font l'objet. Son bourreau s'en serait-il pris à elle s'il l'avait sue en mesure de réagir de façon « *proportionnée, immédiate et nécessaire* » ? Non ! Donc, Jacqueline S\* s'est fait brutaliser parce qu'elle était faible. En appel, la Justice l'a condamnée à dix ans de prison ferme pour n'avoir pas su se défendre. Le constat est brutal : dans ce pays, « État de droit » démocratique, la faiblesse est un crime.

Pourquoi l'époux de Jacqueline S\* n'avait-t-il pas été neutralisé ?

Au nom de quoi les tribunaux fondent-t-ils leurs verdicts sur le déni en écartant, la déclarant illégale, la vérité au motif qu'elle ne leur convient pas ?

Quand la Justice refuse d'accorder la liberté conditionnelle à Mme S\*, lisant les commentaires qui prétendent justifier cette décision, je vois bien qu'ils n'émanent pas d'esprits laïques et éclairés, mais bien plutôt du cerveau sectaire d'intégristes de type religieux châtrés par la doctrine. Elle n'a pas assez souffert ! Il faut la poursuivre jusqu'aux tréfonds de l'Enfer ! La détruire totalement ! Pourquoi ? Parce qu'elle est faible et que *dans ce pays, État de droit démocratique, la faiblesse est un crime !*

La Loi française, ce n'est pas compliqué. Tu butes un sadique, genre Barbe Bleue, là-dessus, tu écopes de 10 ans de placard. Jusque ici, rien à dire. Enfin, si ! T'aurais pu lui rétorquer, à Mme la France, que si elle avait procédé elle-même au ménage, puisque c'était son boulot, t'aurais pas dû le faire à sa place. Passons ! Lorsque le temps venu, tu poses une conditionnelle, on te la refuse, pourquoi ? Parce que tu ne prends pas la mesure de l'horreur de ton acte, tu ne le regrettes pas. C'est vrai, ça ! Ce pauvre Barbe Bleue, si gentil !

La France, incapable de garantir la sécurité de ses citoyens vulnérables, cf. Mme Sylvie V\*, les condamne par surcroît à l'enfer au motif qu'elles sont faibles, conclusion : *la démocratie c'est l'art de faire des saletés qui n'ont que l'air d'être propres.*

**17/08/2016.**

Il me plaît de le rappeler : *« la loi appartient au Citoyen, et non aux juges qui n'en sont que les commis ».*

**18/08/2017.**

Qu'est-ce que la démocratie ? Le petit Papa Noël démocratique est-il vraiment aussi bienveillant qu'on le dit ? En effet, quand nous observons l'espèce de religion qui se présente comme « démocratie », nous constatons que si elle est particulièrement attentive à protéger les intérêts des forts, des puissants, des accapareurs vicieux et de leurs clientèles, elle le fait souvent au détriment de la faiblesse, de la vulnérabilité, de ceux qui ne savent pas se défendre. La démocratie serait-elle une néo-féodalité ou une organisation de type spartiate ?

Que disent les choses quand elles se montrent à nous ? Prenant en

compte ceux qui ne sont pas inscrits sur les listes, en France, plus d'une personne sur trois ne vote pas ou vote blanc. D'autre part, parmi les personnes qui se rendent aux urnes, 25 à 30 % se prononcent en faveur de partis dénoncés par les démocrates intégristes (ce qui ne prouve donc rien) comme « hors système ». Au total, au moins 50 % des Français ne croient pas à la démocratie. Si la « démocratie » était aussi évidente que le donnent à penser les fanatiques qui la servent, les électeurs ne voteraient-ils pas pour elle dans leur propre intérêt ? Pourquoi ne le font-ils pas ? Serait-ce qu'ils ne la voient pas ? Et s'ils ne la voient pas serait-ce pas précisément parce qu'elle n'existe pas ? À moins que la voyant, ce qu'elle leur montre d'elle leur paraît à ce point repoussant qu'ils préfèrent la tenir à distance et ne pas avoir affaire à elle.

**19/08/2016.**

Résumons ! Nous avons, ici, les maîtres, là, les serfs ; ici, les dominants, là, les exploités ; ici, les jolies filles, là, les mâles conquérants ; ici, les vampires méritants et dodus, là, la vermine des parasites assistés ; ici, les femmes battues en prison, là, leurs bourreaux en liberté ; ici, les civilisés (ceux qui sont comme nous), là, les barbares (les autres) et tous sont « égaux en droit », conclusion, l'égalité est élastique.

Maître R\*, interdit d'exercer pour avoir osé jouer les Socrate, Mme Sylvie V\*, tuée par la négligence d'un système de la protection inhumain, Mme Jacqueline S\*, victime d'un harcèlement odieux de la part de ceux qui, s'ils avaient fait leur travail, lui auraient épargné l'enfer qu'elle a vécu, Nathalie D\*, assassinée par la psychiatrie, etc.

Si la France est la fille aînée de l'Église, quoi d'étonnant à ce que sa Justice soit celle de l'Inquisition ?

Lorsqu'elle passe l'individu au broyeur de ses lois, lesquelles sont pourtant supposées garantir ses droits, on peut se demander, puisque l'humain n'est pas son souci, ce qu'elle est, cette démocratie, et qui elle sert réellement.

La réponse est évidente, ses lois servent ceux qui ont les moyens de se payer les ténors du barreau, les meilleurs conseils, les avis des experts, de soudoyer les faux témoins, de s'acheter une moralité



bidon et les cautions qui vont avec, et surtout qui peuvent faire pression sur les contradicteurs (les vrais témoins) pour les contraindre au silence. Puisqu'à la fin des fins la marche d'un pays dépend d'eux, l'intérêt général, c'est toujours l'intérêt des puissants, c'est donc naturellement que les lois les protègent en priorité.

Si l'on est faible, si l'on est isolé, si l'on est sans défense, on se retrouve comme Mme S\* persécutée par ces mêmes institutions consternantes en ce qu'elles n'ont pas su assurer leur devoir de protection à son égard ou à l'image de Mme Sylvie V\*, morte horriblement, abandonnée sans soins par une « protection judiciaire » qui se donne le droit de réduire à l'état de choses des gens qui n'ont que le tort d'être vulnérables.

Nous sommes tous égaux devant la Ferrari, mais il y a ceux qui ont les moyens de se l'offrir et il y a les autres. Avec la Loi, c'est kif-kif.

**24/09/2016.**

De quel droit me traite-t-on comme un objet ? Pas de réponse. Cette façon d'agir relèverait-elle du « normal » ? Question subsidiaire : ça veut dire quoi « normal » ? Parce que dans cette affaire, il semble que la monstruosité du P\*RI soit « normale ».

Face à des machines privées de la capacité de s'interroger et ne sachant qu'appliquer mécaniquement des instructions, faut-il se résigner ? Quand je me vois réduit à un état de passivité voisin de celui d'un quelconque accessoire, privé de tout moyen de défense, jusqu'au simple droit d'expression, censuré par le biais d'une « communication vicieuse », que dois-je faire ? Puisqu'on me donne la parole pour ne pas m'écouter, autant dire qu'on me muselle.

Car, c'est bien connu, « qui ne dit mot consent ». Donc, « on » prend le parti de me clouer le bec. Comment ? C'est simple, lorsque je dis quelque chose, « on » fait comme si je n'avais rien dit ou « on » me contredit en mentant sans vergogne (l'histoire du radiateur est typique), ainsi conclue-t-« on » de moi ne « disant rien » que je suis consentant. Comme la victime du viol. Il (ou elle) est d'accord, il (ou elle) n'a pas le choix.

Telles sont les méthodes en vigueur dans le milieu des tutelles/curatelles. La protection judiciaire consisterait-t-elle à tuer

psychiquement ceux qui se placent sous son égide ?

Chosifié, coupé des informations concernant ma propre situation, dépouillé de mon identité, constatant que je n'ai plus le moindre droit, que me reste-t-il ?

Peut-être pourrais-je me livrer à un acte désespéré ?

Mais n'est-ce pas le but secret de la manœuvre ? Me pousser à quelque geste inconsidéré ? Ce qui offrirait à ceux qui me réduisent au désespoir d'en tirer argument pour me présenter comme un dangereux « asocial » qu'il faut neutraliser, de faire de moi un coupable. Attribuant à la folie ce qui n'est qu'une manifestation de la souffrance dont-ils sont responsables, et qu'ils n'entendent pas assumer (évidemment ! Puisqu'ils la suscitent subrepticement). Car c'est là une des fourberies qu'emploie la « raison ordinaire » pour masquer ses déficiences tout en fortifiant son autorité.

Au quotidien, les exemples ne manquent pas de gens qui, n'y étant pas prédisposés, sombrent dans la névrose obsessionnelle suite à des avanies répétées perpétrées par leur entourage, professionnel ou autre. Quoi de plus facile que de pousser au désespoir un être livré à votre entière discrétion (*i.e.* sans défense) en le spoliant de son droit d'être humain, et quand il bascule dans le raptus que de le présenter comme un dément, un déviant, un criminel, un asocial ? Sur quoi, on a beau jeu de l'ostraciser, de l'embastiller, de l'éliminer.

*Il n'est pas lâche de s'attaquer aux faibles, dans la France féodospartiate, c'est du civisme.*

**21/ 11/ 2016.**

J'ai apporté ma voix à la nouvelle pétition du comité de soutien de Mme S\*. Au-delà de son affaire, ce sont les tentations fascisantes clairement affichées de nos dominants, s'en défendraient-ils, que je dénonce dans ce pays où la faiblesse est tenue pour criminelle.

Mais cette faiblesse, il ne faut pas la réduire à son seul cas. Tous ceux, enfants, femmes, hommes, qui, un jour ou l'autre, se retrouvent en situation de vulnérabilité savent ce que c'est que de devenir personne, rien, un objet qu'on bouscule, piétine, écrase sans le moindre égard.

Même s'il est vrai qu'entre tous, les femmes sont les plus exposées,

et de loin, nous ne devons pas oublier les autres. De grâce, n'opposons pas les faibles aux faibles !

**07/12/2016. LRAR au P\*RI.**

Ceux qui ont tué Sylvie V\* sont des ordures.

Dans la LRAR reçue en décembre 2015 par le Juge des tutelles, j'accuse le P\*RI de se livrer sur ses « protégés » à un travail de sape psychologique dont les effets sont reconnus par les professionnels de la santé mentale comme destructeurs. Je persiste et je signe.

Dans le courrier en question, je rapporte des faits accablants. S'y trouvent tous les ingrédients du parfait petit décerveleur, comment on peut pousser innocemment quelqu'un à « déjanter », sans intention de nuire décelable, et comment procèdent les P\*RI et compagnie, niant la part d'humain dans l'autre, pour broyer la faiblesse en la tuant parfois inconséquemment, recourant pour ce faire à des techniques éprouvées de déstabilisation mentale.

Il n'est pas étonnant que Mme Sylvie V\*, tombée entre de telles mains en soit morte, assassinée par la bêtise et ce sous le contrôle des institutions de ce pays. [...].

« Démocratie ! République ! État de droit ! » Entre ceux qui votent pour des partis anti-démocratiques et les autres qui s'abstiennent, une majorité de Français ne croit plus au petit Papa Noël démocratique.

[...]. Lorsqu'on subit la « démocratie » dans sa version P\*RI, on est fondé à affirmer qu'elle n'a de démocrate que le nom. C'est la loi de la violence, la criminalisation du faible, or la criminalisation du faible et sa sous-hommisation relèvent d'un modèle de type spartiate, fascisant. Quand l'État soutient et encourage le P\*RI en laissant faire, les mots deviennent inutiles puisque les choses en se montrant en disent plus long qu'eux. L'État peut violer ses propres lois puisqu'il en a le pouvoir, qui peut l'en empêcher ?

*Un pays dont les lois lui permettent de déclarer la vérité illégale finit toujours par tomber aux mains de la bêtise et des pervers.*

Bon an, mal an, la France enregistre dans les 10000 suicides [...]. Sur ce nombre, combien y en a-t-il qui ont été causés par le moyen d'une gestion de l'humain qui précisément n'a rien d'humain ? Trois cent ? Cinq cent ? Mille ? Plus ? Le meurtre parfait, le meurtre légal. Car

l'autrui est légal chez nous (puisque'il n'est pas illégal), et il tue beaucoup plus que les factions thanatomanes (Daesh ou autres). Qu'on l'étouffe sous la chape de silence n'enlève rien à cette réalité. On parlera à ce sujet de la saleté rampante d'une violence qui ne se voit pas. (En remarquant que les victimes de cette violence sont toujours des êtres vulnérables ou fragiles, et ce n'est pas par hasard).

Les autorités vous mettent entre les mains de gens irresponsables dont il est démontré que leurs comportements sont dangereux voire criminels puisqu'ils peuvent vous tuer incidemment. Pourquoi font-elles cela ? Pour vous protéger ! Et quand vous signalez des atteintes à votre dignité, que vous est-il répondu ? Vous fabulez, il ne se passe rien. Bien sûr ! Puisque l'autrui est un meurtre légal, si vous en mourez, il ne se passe rien. Vu comme cela....

*Demandez à Mme Sylvie Velghe !*

Sous le contrôle de l'institution judiciaire, le P\*RI me spolie de mes droits fondamentaux. Ses pratiques sont une combinaison d'enfantillages, de terrorisme, de perversité, de bêtise, d'ignorance, de lâcheté. On balance entre la désolation et la répugnance en face de ses agissements. Cependant, dans ce cas précis, puisqu'ils s'exercent sur des personnes vulnérables placées sous sa « protection », c'est surtout de la nausée qu'ils nous inspirent.

[...] Chaque fois que l'on met la kalach' de l'autorité entre les mains de la bêtise, on arme un terroriste. « C'est moi qui tient le pétard donc, j'ai raison ! » Quand vous êtes abandonnés pieds et poings liés à sa stupidité, que pouvez-vous faire ? Soit vous subissez en silence soit vous le regardez dans les yeux en lui demandant : « Quel effet ça fait d'être un abruti ? »

Quand des gens croient intelligent de se comporter bêtement, à quoi bon leur démontrer qu'ils sont bêtes puisqu'ils s'imaginent qu'il est intelligent de l'être. Alors, ils continuent leurs petites vexations, ils n'envoient pas les décomptes bancaires, ils ne s'expliquent pas sur leurs fautes, persistent dans leurs pratiques breneuses, continuent d'enfermer ma parole dans une bulle dont elle ne peut sortir. On a beau leur démontrer que ce sont des conduites criminelles, rien n'y fait, la bêtise ne peut pas reconnaître qu'elle est bête, sinon, elle ne serait pas bêtise. C'est du reste pourquoi elle n'avoue ni ne confesse jamais ses fautes.

Le scandale c'est que la bêtise a tué Sylvie Velghe, le scandale, c'est que ça ne dérange personne. Le scandale c'est que la France laisse faire et se tait.

**8/12/2016.** *LRAR à monsieur le Juge des tutelles.*

Ci-joint, carte Vitale + carte de mutuelle.

La situation a l'avantage d'être limpide : Protection = chosification (une prison qui ne dit pas son nom).

« Les droits de l'Homme » concernent uniquement les hommes, si je suis une « chose », ils ne peuvent s'appliquer à moi, attendu que les « choses » n'ont pas le droit d'avoir des droits. À partir de là, il est normal que le P\*RI me traite comme une « chose » en me privant de droits que je n'ai de toutes façons pas. (Voir détail dans mes divers courriers.) En particulier en ne tenant pas compte :

a) que la personne, même sous protection judiciaire, bénéficie de tous les droits dévolus à un citoyen majeur ;

b) que la protection juridique a pour finalité l'intérêt de la personne vulnérable, en favorisant, dans la mesure du possible, son autonomie ;

c) que les lois nationales protègent l'individu en lui garantissant des droits ;

d) que les chartes et traités internationaux condamnent les atteintes à la dignité humaine.

Bref, « je » est une chose. Pourquoi ou comment en sommes-nous arrivés à cette situation grotesque ? Mystère !

Fin 2014, j'ai vu débarquer chez moi le P\*RI, une sorte de caisse enregistreuse mâtinée de presse-purée, machine avec laquelle on ne peut évidemment pas discuter (ce qui explique tout ou presque). Depuis lors, chez moi, le P\*RI fait ce qu'il lui plaît, je n'existe pas, je suis sa « chose », c'est « normal ». Pourquoi se donnerait-il la peine de demander son avis à une « chose », encore moins de lui rendre des comptes ? Et pourquoi se gênerait-il puisque nous sommes dans un pays où il est légal de pousser les gens au suicide après les avoir démolis mentalement ?

À ce jour, depuis août 2016, je ne reçois plus de documents me

concernant, pas même ma situation financière. Le P\*RI auraient pu se tenir tranquille, respecter un statu quo dont j'avais décidé de m'accommoder, malgré son caractère idiot, mais c'est plus fort que lui, il faut qu'il fasse son numéro d'Ubu. Puisque cette situation (je parle de ma « chosification ») à l'air de relever de la « normalité », il me semble pertinent d'y répondre « normalement ». En d'autres termes dans un environnement où l'intelligence consiste à être le plus bête possible, je m'adapte.

Voici : les « choses » n'ont aucun besoin de soins, il faut être cohérent. Il est donc dans l'ordre que vous trouviez jointes à la présente ma carte vitale et celle de la mutuelle, objets dont une « chose » peut se passer.

[...] J'exclue le P\*RI de mon univers. Désormais, en cas d'extrême urgence je m'adresserai directement à vos services.

**14/12/2016.** *Courrier à monsieur le Juge des tutelles.*

Comme je l'ai déjà signalé, j'ai exclu le P\*RI de mon univers [...] en raison de comportements irresponsables rapportés entre autres dans l'annexe de ma LRAR du 02/12/2015.

Puisque le P\*RI n'existe plus, il ne peut évidemment plus m'envoyer de courriers. Voilà pourquoi vous trouverez jointe à la présente une lettre que je n'ai donc pas reçue (et encore moins lue) afin que vous la retourniez au néant dont elle n'aurait pas dû sortir.

**20/12/2016.**

C'est le système lui même qui est pourri. Le témoignage des malheureux confrontés au régime de la « protection » est formel.

Dans la lettre du 02/12/15 au service des tutelles, j'écrivais : « *Il n'existe pas de façon intelligente d'échapper à une situation absurde mais on peut en sortir par l'absurde* ». Par cette déclaration, je signifiais que je ne tiens plus pour légitime la France et les dérivés féodo-spartiates de ses lois péniphobes. Et c'est dans cette ligne, parce que je n'accepte plus d'être dépouillé arbitrairement de mon existence et réduit à l'état de chose par un pouvoir dont ses abus montrent qu'il n'est pas légitime, que j'ai envoyé mes cartes, vitale et de mutuelle, à la justice.

La faiblesse est manifestement un crime aux yeux de la France puisque ceux qui la persécutent sont rarement condamnés, ce qui revient objectivement à les encourager à persévérer dans cette voie. Et quand des lois monstrueuses, nous disent que la monstruosité n'est pas interdite - hop ! On y va gaiement, je suicide celui-ci, je laisse crever celui-là et ainsi de suite... Non, mais, ça va pas ?

Quant aux discussions byzantines sur les points de procédures...

Ce n'est pas une erreur de procédure ou une lacune de la Loi qui ont tué Mme Sylvie Velghe, elle est morte de n'avoir pas rencontré de conscience autour d'elle ! Ce n'est quand même pas compliqué à comprendre ! On n'a pas de cervelle ou quoi dans ce pays ?

Remarquez, s'il n'y en a pas, tout s'explique, la rafle du Vel'd'Hiv, le massacre (le 17 octobre 1961) de manifestants algériens à Paris, l'affaire du métro Charonne en 62, la non-intervention des troupes françaises (pourtant présentes sur les lieux) au Rwanda en 1994, la mort des Sylvie Velghe, la maltraitance des vieillards, ce régime abject des tutelles/curatelles, la chosification des personnes que l'on trouve naturelle, et cetera.

---

### 3. LES ENCULTURÉS.

*Selon Héraclite d'Éphèse, celui qui a l'esprit, le savoir l'enrichit. Celui qui ne l'a pas, le savoir l'appauvrit. Le premier est cultivé le second n'est qu'un « enculturé ».*

**07/01/2017.**

*L'abus de faiblesse consiste à exploiter la vulnérabilité, l'ignorance ou l'état de sujétion psychologique ou physique d'une personne en vue de l'inciter à prendre des engagements dont elle ne comprend pas pleinement la portée.*

*La loi française interdit de tirer avantage de la situation de faiblesse d'une personne.*

*L'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de faiblesse est réprimé par la loi, art 223-15-2 du Code pénal.*

Mais, via ses sicaires, les tuteurs et les curateurs, n'est-ce pas ce à quoi se livre sur ses « protégés » la « putainerie tutélaire », à de l'abus de faiblesse ? M'objecterez-vous.

« *La Loi, c'est la Loi, surtout quand elle dit que la Loi ce n'est pas la Loi !* » Vous n'avez pas à contester ses décisions. S'il est légal, l'abus de faiblesse est de la « protection ». Faut pas tout confondre !

Ceci dit, réduire des êtres humains à l'état de chose au motif de les protéger, comme le font les services de la Justice tutélaire, et le faire au nom des droits de l'Homme, c'est quand même troublant.

Dans la démocratie post moderne, la « chose » sous tutelle ou curatelle est un homme alternatif.

**12/01/2017.**

Quand je rapporte que mettre les gens sous « protection » équivaut à les incarcérer, je n'affirme rien, ce sont les faits qui le disent, et des témoignages par centaines.

Je ne demande pas pourquoi les choses marchent ainsi, en effet, je sais qu'avec leur impudence habituelle les primates mal finis vont me répondre que les faibles n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes s'ils sont faibles, autant dire que c'est de leur faute. C'est facile de truquer le jeu quand on tient le flingue, il suffit de fabriquer les lois qui permettent de falsifier le réel pour l'aligner sur le discours dominant.

Alors pourquoi s'obstiner dans la voie sans issue d'une légalité fallacieuse puisqu'elle joue avec des cartes biseautées ?

Les « démocrates » n'ont jamais hésité à légaliser l'esclavage tant qu'il leur profitait parce que leurs lois sont précisément conçues pour servir l'intérêt des puissants. Ils ne font de l'humain que lorsque ça leur rapporte davantage que ça ne leur coûte.

Dans cette logique, les intérêts que sert le régime des tutelles-curatelles primant le bien-être des personnes qui tombent sous sa coupe, c'est tout naturellement que ces malheureuses sont froidement chosifiées au nom d'une « protection » criminelle.

**22/01/2017.**

L'être humain se différencie de la machine par sa faculté de disposer



d'une parole authentique libérée des automatismes (ou des tics) de langage. Or, la « raison ordinaire » se caractérisant par son incapacité à sortir d'un discours prédigéré, standard, dûment formaté est d'ordre machinal. Par conséquent, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'elle soit sans conscience.

De là vient que les P\*RI et consorts sont insensibles aux tourments qu'ils infligent à leurs protégés. Ils sont programmés pour développer leur business et en assurer la prospérité. Dans cette optique, dénués de la moindre compassion, ils appliquent sans discernement des procédures d'inspiration technocratique. Ils sèment la souffrance ? Et alors ? Il y a des dommages collatéraux ? Risques de suicide ? Et alors ? On ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs. Nous touchons ici à la bestialité ou plus exactement à une sorte de « machinalité » monstrueuse de la part de ceux que je j'appelle des cyborgs pseudencéphales, transposition démocratique des S. S. Nazis. (La machinalité est au robot ce que la bestialité, ou la bêtise, est à l'animal).

Aucune place pour l'humain dans leur activité, la fonction « humain » n'étant pas opérationnelle car contre productive (elle coûte trop cher). Le P\*RI et ses semblables œuvrent sans se soucier de ce à qui ou à quoi ils sont confrontés, traitant également êtres humains, enfants, moutons, boîtes de conserves, saucisses, leur nature leur étant indifférente, ce ne sont à leurs yeux que des numéros portés sur des dossiers. Pour se montrer aussi fermé à la souffrance d'autrui il faut ne pas savoir ce qu'est la conscience, or, le seul moyen d'ignorer ce qu'est la conscience, c'est d'en être soi-même dépourvu.

Exemple typique de « bestialité civilisée » (car ce sont des gens « bien » qui la pratiquent). Dans le sud-ouest de la France, il y a quelques années en arrière, un organisme qui s'occupe du placement de gosses avait retiré un enfant d'une famille pour d'obscures raisons de procédures liées au fonctionnement de l'organisme en question. Cette famille aimait et choyait cet enfant comme s'il était le sien. Pour justifier son acte, le responsable de cet organisme n'a rien trouvé de mieux à dire qu'on ne plaçait pas les enfants pour qu'ils fussent aimés (sic !)

L'actualité quotidienne, particulièrement en milieu professionnel,

fourmille d'exemples de ce genre. (Et nous ne parlons pas, des pornographiques que la « mode du suicide » réjouit).

Le P\*RI n'a rien inventé, il ne fait que reproduire mécaniquement des comportements ayant normalement cours dans le monde actuel, il n'en a même pas conscience. Participant à la « banalisation du mal » sans y voir le moindre mal, il procède, au fond, comme tout le monde. Comment pourrait-on discuter avec « ça » ?

Le P\*RI est de la trempe des normopathes de Dejours dans le sillage desquels prolifèrent affections mentales, burn out, névroses, psychoses, suicides. Mais « on » préfère fermer les yeux. « On » se convainc qu'il est normal de traiter le prochain comme un objet.

Qu'en est-il de la tendance générale de la société et des autorités à nier les méfaits de cet ordre ? Constatant cette dénégation, M.-F. Hirigoyen observe : *« Une attitude de déni semble la solution la plus facile, mais elle empêche de régler les problèmes rencontrés et de trouver des solutions de prévention. »*

Ou peut-être gagne-t-on à ne pas les régler ?

Définition de C. Dejours dans « Souffrance en France » :

*« Normopathie » est un terme utilisé [...] pour désigner des personnalités qui se caractérisent par leur extrême « normalité », au sens de conformisme aux normes du comportement social et professionnel. Peu fantaisistes, peu imaginatifs, peu créatifs, ils sont en général remarquablement intégrés et adaptés à une société où ils se meuvent aisément et sereinement sans être perturbés par la culpabilité, dont ils sont indemnes, ni par la compassion, qui ne les concerne pas ; comme s'ils ne voyaient pas que les autres ne réagissaient pas tous comme eux; comme s'ils ne percevaient même pas que d'autres souffrent ; comme s'ils ne comprenaient pas pourquoi d'autres ne parviennent pas à s'adapter à une société dont les règles, pourtant, leur semblent relever du bon sens, de l'évidence, de la logique naturelle. Réussissant bien dans la société et le travail, les normopathes se coulent bien dans le conformisme, comme dans un uniforme, et manquent de ce fait d'originalité, de personnalité.*

**21/02/2017.**

Le système français des tutelles est un presse-purée. Lorsqu'une machine est conçue pour réduire des carottes en bouillie, elle écrase des carottes. Là-dessus, que survienne un lapin (par exemple votre serviteur), pour la machine, s'il est là, c'est qu'il est une carotte, point final, à rien ne sert au pauvre lagomorphe de protester. C'est amusant, mais seulement lorsqu'on n'est pas dans la peau du lapin. Calibré pour accomplir une tâche donnée, le P\*RI ne sait que l'exécuter sans se poser de questions. Qu'il broie ses carottes ! Mais en quoi devrais-je me déguiser en ombellifère et me laisser passer à la moulinette au prétexte qu'il est privé de discernement ?

Effectuons un petit retour sur les méthodes qu'emploie le P\*RI (et ses émules) pour assouplir ses clients et les réduire à l'état de légumes (puisque de ceux-là seuls il sait et peut s'occuper) :

- Il procède en suscitant de menus désagréments appliqués subrepticement, indécélables, comme, par exemple, celle qui consiste à ne remplir que partiellement, voire pas du tout, les obligations qui sont les siennes. À qui vais-je me plaindre, puisque je n'ai que le P\*RI comme interlocuteur ? Pris isolément, ce sont des « manquements » véniels, mais usants sur la durée.

- refus de la discussion ;

- c'est le supérieur hiérarchique qui fixe seul les règles d'une communication à sens unique ;

- refus de traiter d'égal à égal ;

- refus de la différence (en effet, je ne suis pas un légume) ;

- communication paradoxale (soutenir la vérité d'évènements notoirement faux) ;

- refus de nommer les choses (ainsi n'existent-elles pas) ;

- déni de l'agression : « Philippe C\* invente ses plaintes ! », (la prime règle est d'éviter d'assumer sa part d'erreur) ;

- le P\*RI instille en moi l'idée que je suis nul, voulant me pousser, car le croyant à force de l'entendre seriner, à le devenir vraiment, (un processus mental particulier où une personne devient ce qu'on lui reproche d'être) ;

- empêcher de comprendre ;

Rappel. Le but des systèmes qui fonctionnent de la sorte est d'obnubiler l'entendement de leurs proies afin de les contraindre à la soumission. On vise à désarçonner l'autre afin de le mettre en incapacité de réagir ou de répondre. Ce que M.-F. Hirigoyent traduit comme suit : « *Les procédés de harcèlement moral, fondés sur une communication perverse, ont pour premier objectif d'ôter toute confiance en soi à la personne visée, afin de mieux la soumettre* » .

**23/02/2017.**

Je n'entre pas dans le cadre des procédures du P\*RI mais ce dernier, plutôt que remettre en question ses méthodes en s'interrogeant sur leur pertinence me concernant, préfère me couper les ailes en me lobotomisant pour m'y introduire par la contrainte.

Je subis les expériences de Martin Seligman sur le « désespoir appris ». Isolé, sans possibilité de fuite, sans aucun moyen de me dérober ni de me défendre, livré pieds et poings liés (comme dans la parabole du viol) aux rouages d'un robot sans âme. Réduit à l'état d'objet, devrais-je apprendre à renoncer à lutter, à l'instar de ce pauvre chien du test ? La protection judiciaire consisterait-elle à briser psychiquement les individus qui ne vont pas dans le moule en les accourcissant par-ci ou en les étirant par là façon Procruste comme le fait le P\*RI ?

Une sorte de meurtre psychique, parce que c'est très exactement le résultat auquel aboutissent les manigances du P\*RI, la liquidation psychique de l'individu visé. Maintenant, on peut très bien préférer ne pas le croire. Après tout, il y en a qui soutiennent que les camps d'extermination n'ont pas existé ou que les viols sont des fantasmes.

Mes besoins sont simples : être assisté, épaulé, conseillé, dans les tâches du quotidien par lesquelles je suis rapidement débordé. Pour le reste, penser par exemple, je n'ai aucun besoin d'être supervisé par des ergastulaires demeurés qui ne savent pas ce que cela veut dire. Me mettre des menottes et un boulet au pied, avec une STASI butée sur le dos, que voilà une singulière idée de la protection et de la réadaptation !

Que cet organisme n'ait pas conscience de la portée dévastatrice de ses agissements ne l'excuse pas. Ceci dit, concernant la nature des

intentions du P\*RI, il reste un doute. Parce que cette pertinacité dans la volonté de ne pas me communiquer des éléments qui me sont dus suscite plus que de la suspicion. Il est impossible que l'on puisse trouver cela « normal », sauf dans un pays de monstres dans lequel la monstruosité est naturelle.

Je n'entre pas dans le moule de la « protection » du P\*RI et comme l'appareil judiciaire ne peut le comprendre, on se demande ce qu'il faut faire. Eh, bien ! On change le moule. Au nom de quoi devrais-je me laisser décérébrer ? Ou peut-être faudrait-il que je me suicide ? Pourquoi pas, après tout ?

Un de plus, un de moins, qu'est-ce que ça peut faire ?

**27/03/2017. Lettre à monsieur le Maire.**

Objet : Restitution de carte électorale

Je suis depuis 2014 sous curatelle renforcée, une sorte de régime juridique d'exception semblable au système des lettres de cachet de la monarchie. Concrètement, avec la protection judiciaire des personnes vulnérables, un citoyen peut se voir dépouillé des attributs de son humanité, interdit de vivre, ravalé à l'état de chose. Sous-hommisation = chosification, on dénie à des êtres humains leur droit d'exister. Étrange démocratie que celle où l'on stigmatise des pauvres gens dont le seul tort est d'être sans défense, où on les déshumanise avant de les confier pieds et poings liés aux soins de cerbères abrutis et pervers qui en font leurs joujoux.

Les personnes que ciblent ces mesures de tutelle et curatelle ne sont ni des terroristes, ni des criminels, ni des déments. Elles souffrent simplement d'invalidités diverses qui les rendent socialement fragiles. Ceci fait-il d'elles des objets ? Les atteintes aux droits de l'Homme effectués sous le couvert de cette farce juridico-mafieuse de la « protection » sont dénoncées depuis des années, en France, mais sans résultat. Pourquoi ?

Les Institutions et la Loi sont respectables si, (et uniquement si,) elles sont légitimes, à défaut, que valent-elles ? Des institutions qui violent les principes qui la fondent (les droits de l'Homme) sont-elles légitimes ? Des lois qui, au nom de la Loi, mettent des personnes hors la loi sont-elles légitimes ? Des individus qui, détenant un

pouvoir, abusent de ce pouvoir sont-ils légitimes ? Dans un pays qui proscrit la peine de mort, est-il légitime de pousser les gens au suicide ? En effet, lorsqu'on est désarmé, isolé, impuissant, qu'opposer à cette monstruosité de la chosification, sinon le renoncement à la vie comme l'a fait Sylvie V\* (Tourcoing, 2016) dont le cadavre momifié interroge et accuse la « démocratie » et ses lois ?

Lorsque l'appareil judiciaire me chosifie, il me déshumanise, il me prive de toute dignité, il m'interdit d'exister, en ne me reconnaissant pas la faculté de penser il me prive de celle de choisir. À ses yeux, je n'ai plus aucun droit, c'est-à-dire plus de devoirs. Voter n'a donc pas de sens pour la chose que l'on a faite de moi, puisqu'il s'agit d'un droit à la fois que d'un devoir, du reste, pourquoi irais-je cautionner par mon vote un ordre barbare qui estime « légal » de réduire des êtres humains à l'état de chose ?

**05/04/2017.** *Question aux candidats à la présidentielle sur le problème des tutelles/curatelles.*

Notamment par rapport à leur position concernant la violence judiciaire d'une magistrature péniphobe, (je veux dire qu'elle hait les pauvres et les faibles,) et même proaryenne, puisqu'elle :

1) utilise sur des gens sous tutelle les mêmes méthodes que celles qu'employaient les nazis à l'égard de leur propres dysgénètes, les ravalant à l'état d'objets, (en clair, il les « sous-hommise », ils les « hilotise », ou, c'est ce que je préfère, ils les « chosifient ») ;

2) couvre juridiquement le racket de crapules, lesquelles, abusant de l'incapacité de se défendre où se trouvent les pauvres gens placés sous leur férule scélérate (*leurs vaches à lait*), en profite pour les plumer éhontément. (*Ce sont des bovins O.G.M., croisés poules aux œufs d'or*).

Bref, une fois en fonction :

- vont-ils enfin obliger la Justice des fripouilles à respecter les droits de l'Homme avec lesquels, pour l'instant, elle se torche sans pudeur, ce qui, en passant, lui fait perdre toute légitimité et donc tout respect ? (Qu'elle le veuille ou pas, c'est ainsi.)

- Vont-ils se décider à liquider ce viol de la démocratie que constitue

l'impunité dont bénéficient les magistrats autocrates lorsqu'ils brisent l'existence de personnes innocentes ?

- Les gens qui tuent Sylvie V\* et ses semblables, ces criminels, tuteurs, curateurs, juges, et cetera, qui les déshumanisent, qui les dévalisent, pourront-ils continuer tranquillement leurs turpitudes puantes, ou vont-ils enfin rendre des comptes ?

- Ceux qui ont été atteints dans leur dignité et/ou spoliés dans leurs biens seront-ils dédommagés ?

- En résumé, vont-ils, oui ou non, faire de ce pays une démocratie digne de ce nom, au lieu que cette farce féodo-spartiate qu'ils nous jouent depuis des décennies ?

**06/04/2017.**

Le juge des tutelles m'informe par LRAR qu'il subroge au P\*RI une autre association pour assurer ma « protection ».

Ça ne me fait ni chaud, ni froid. Me sentant comme, dans un sous-marin en train de couler, un type à qui l'on donnerait un parachute « au cas où ». Au cas où quoi ? Je l'ignore.

Je sors de trente mois passés sous la férule destructrice des cyborgs pseudencéphales du P\*RI, une clique de robocops détraqués, ou peut-être s'agit-il de singes mal finis, (je n'ai jamais pu le déterminer avec certitude,) bref, c'est de toutes façons dépourvu de conscience, et aujourd'hui on prétendrait m'en mettre une autre sur le dos qui fonctionnera exactement sur le même mode ? C'est non ! Une fois m'a suffi. Je n'ai pas l'intention de continuer à vivre par procuration une existence qui ne m'appartient plus en raison de ce que des matons obtus se sont permis de me la confisquer au nom d'une loi amblyope incapable de distinguer un homme d'une chose.

**11/04/2017.**

Le suicide n'est pas un choix. Personne ne veut mourir. Le suicide fonctionne comme une issue de secours. On l'emprunte précisément lorsqu'il n'y a plus de choix possible. Le suicide est absence de choix. La question n'est donc pas de savoir pourquoi tel ou tel se suicide mais d'expliquer comment il a pu se retrouver dans une situation qui ne lui laissait aucun choix.

Ou qui l'y a mis.

**18/04/2017.**

Ils nous affirment qu'ils ne sont pas racistes (mais alors, pas du tout) dans le même temps qu'ils excluent à tour de bras, ne voyant pas que *les personnes vulnérables sont des étrangers comme les autres.*

« Ils », ce sont les bêtêtes démocrates modernes.

Exemple, les petits Ubus de la putainerie tutélaire qui dépouillent une personne sans défense de sa dignité, de son libre arbitre, de son existence, niant son humanité, le manipulant comme on le ferait d'un animal ou d'un jouet sans avoir la moindre idée de ce que peuvent avoir de pervers leurs agissements (car pour eux ils sont naturels), que disent-ils ? Qu'ils brisent leurs « protégés » et font d'eux des choses dociles pour leur propre bien. Ils ne les torturent pas, ils les protègent. En plus, c'est légal donc c'est forcément intelligent. Et ils ont beaucoup de chagrin lorsque, au lieu de les remercier, ces demeurés larmoient, récriminent et se rebiffent. Quelle ingratitude !

« De toutes façons, nous sommes de bons démocrates, ça ne se voit pas ? Nous chantent-ils, alors, où est le problème ? »

Bah... Les nazis aussi étaient très gentils si on va par là.

Dans la vie courante, la plupart étaient exemplaires : polis, vertueux, corrects, irréprochables, comme tous ceux qui donnent des leçons de « respect », je pense en particulier à la France et à ses démocrates, à son État, à ses institutions, à son appareil judiciaire et à leurs nervis de la putainerie tutélaire, tous ces gens pour qui les personnes vulnérables ne sont pas tout à fait humaines. Le respect de cette engeance, c'est un peu comme la parole d'un escroc ou l'amitié d'un nazi, il vaut que tchi.

Comment des personnes de bonne foi, car elles le sont, arrivent-elles à ne pas voir ce qu'elles ont sous les yeux ? Ingénument convaincues de bien faire, elles se comportent comme des ordures.

*« La zone du monde qui est déniée par le sujet, et où la faculté de penser est suspendue, est, par compensation, occupée par le recours aux stéréotypes. A la place de la pensée personnelle, le sujet reprend un ensemble de formules toutes faites, qui lui sont données de l'extérieur, par l'opinion dominante, par les propos de « café du*



*commerce* ». Dans cette zone, il y a suspension de la faculté de juger. » nous confie C. Dejourné en signalant le propos de H. Arendt : « C'est cette absence de pensée — tellement courante dans la vie de tous les jours où l'on a à peine le temps et pas davantage l'envie de s'arrêter pour réfléchir — qui éveilla mon intérêt ».

Ici réside le problème majeur de la bêtise, elle ne pense pas. On ne saurait affirmer qu'il est nazi d'un démocrate qui souffre de bêtise. Mais étant comme lui sans conscience, dans leurs conséquences ultimes, ses actes s'avèrent également nuisibles et dangereux.

Beaucoup de braves gens qui ont copiné avec les nazis, ou les ont servis, l'ont fait moins par conviction que par bêtise.

**24/04/2017.** *Lettre aux démocrates au lendemain de premier tour.*

D'un côté, on incarcère des indigents pour le vol de quelques menues denrées alimentaires, et de l'autre, exactions, corruption, magouilles, détournements de fonds aux montants vertigineux, on voit d'infests scélérats brassant les milliards détournés du bien commun ne s'exposer qu'au risque d'amendes ridicules (en regard de leurs avoirs) qui ne blessent que leur ego, ou, au mieux, à des peines de sursis sans rapport avec la gravité des dommages qu'ils occasionnent.

Oui ! D'une telle démocratie qui honore la violence et tient la faiblesse pour criminelle en hilotisant ceux qui souffrent d'être vulnérables, on peut dire qu'elle est d'une brutalité spartiate. Mais ses citoyens en sont fiers, puisqu'elle n'est pas raciste.

Comment, dans une démocratie spartiate, l'opinion publique et les tribunaux tranchent-ils entre les faibles et les violents ? Selon eux, les vrais parasites ce sont les premiers. Quant aux seconds ? Mon dieu ! On ne va quand même pas s'en prendre à des gens si méritants !

Ce jour, 24 avril 2017, cette timocratie française pour qui nous sommes des sous-hommes, elle qui nous a réduits à l'état de choses, moi, nous, tous les faibles, elle qui a nié notre humanité, qui nous a suicidés voici qu'elle nous demande de voter pour elle contre la « barbarie » !

Nous sommes très niais, nous les « choses », nous ne voyons pas très bien la différence entre, d'une part, la brutalité civilisée et donc

sournoise d'une démocratie spartiate qui hait la faiblesse et, d'autre part, la barbarie xénophobe des fascistes (ou de gens présentés comme tels). À nos yeux, c'est kif-kif, *un faible est un étranger comme un autre*.

Avant de faire des gens vos « choses », gentils démocrates *nazoïdes*, réfléchissez ! Les choses ne possèdent pas plus de conscience que vous.

**02/05/2017.** *Réflexions d'entre deux tours.*

Les commémorations. C'est cool, ça marche bien, c'est porteur. Les résistants, la Shoah, Oradour-sur-Glane, le pauvre ouvrier maghrébin assassiné par la barbarie. En parlant d'hier, on évite d'aborder de ce qui fâche aujourd'hui.

En passant, pourquoi oublier les mutins martyrs de 1917, et de 40 à 44, ces dizaines de milliers de malades que la France a laissé mourir de faim dans ses hôpitaux psychiatriques, et les harkis abandonnés, et 62, Charonne. On a la mémoire sélective ?

Dans ce pays, on immole froidement des innocents sur l'autel du réalisme (alléguant le bien de tous), quitte à leur tisser quarante, cinquante, soixante ans plus tard de jolies couronnes avec, en toile de fond, excuses publiques, flonflons et défilés de polichinelles. Tu parles qu'aux cadavres des victimes, ça leur fait une belle jambe, ces simagrées vicelardes autant que gerbantes ! Alors, nous, les innocents, éternelles hosties de cette scélératresse d'une France élitiste, nous en avons marre de ses magouilles, qu'elle n'attende plus de nous que nous la cautionnions alors même qu'elle nous égorge.

On nous présente telle candidate au mandat suprême comme raciste, xénophobe, antisémite. Et qui nous dit cela ?

Des prétendus démocrates qui détestent les humbles, les pauvres, les faibles, les déshérités, qui réduisent leurs citoyens de seconde zone à l'état de chose ou qui, sans état d'une âme qu'ils n'ont pas, les envoient se suicider à la pelle ; des démocrates qui haïssent la vulnérabilité, qui la persécute, la criminalise en même temps qu'ils absolvent la violence et le vice des dominants ; des démocrates que ça ne dérange pas de voir des femmes sur le pavé avec leurs gosses dans les bras, qui n'ont cure des travailleurs sans toit, qu'indiffère la

condition d'hommes, de femmes, d'enfants vivant parqués comme du bétail, des démocrates qui trouvent normal que la psychiatrie broie des innocents, et juste que des personnes vulnérables soient abusées par ceux qui devraient les protéger ; des démocrates que ne gêne pas la situation de celles et ceux qui, sans défense et isolés, vieux et/ou vulnérables deviennent les punching-balls ou le jouet de pervers ; des démocrates qui regardent avec tendresse les salariés se faire jeter à la rue pour arrondir les bénéfices d'actionnaires prospères (car tant que la finance marche, l'essentiel est sauf).

Le xénophobe haineux qui ostracise un étranger en raison de ses origines, voudra-t-on me dire ce qui le distingue de ces démocrates-là qui persécutent et écrabouillent de braves gens dont le seul crime est d'être faible ? Je trouve également nauséabonds le mérite aryen des démocrates et le « chacun chez soi » des patriotards.

Que les populations plus ou moins privilégiées se tournent vers ceux qui leur donne la gamelle, qu'elles fassent des mamours aux mémaîtres auxquels elles doivent leurs maisons, leurs jobs valorisants et lucratifs, leurs séjours au ski, leurs vacances exotiques, leur stock-options, leurs parachutes dorés, il n'y a rien à dire, c'est normal qu'elles défendent leur nonos en léchant la main qui les flatte. L'égoïsme n'est en vérité qu'un altruisme tourné vers soi, alors, pourquoi pas ?

Mais les autres, ceux qui bossent uniquement quand on a besoin d'eux, les travailleurs jetables que l'on bazarde dès lors que leur rentabilité ne répond plus aux attentes des accapareurs, ces pauvres gens qui ne sont au fond, que des larbins, des outils, des bêtes de somme, au mieux, des animaux de compagnie, des accessoires utiles au confort de crésus autolâtres, pourquoi iraient-ils, en votant pour eux, conférer l'illusion d'une légitimité qu'ils n'ont pas, à ces démocrates tendance pur-sang qui méprisent la vile populace ?

Faut pas rêver, si tu tombes, ils ne se souviendront pas que tu t'es battu pour eux. Ils te lâcheront. Tu n'es pas des leurs. Souviens-toi des harkis !

Quant aux stipendiés de la kleptocratie, de droite comme de gauche, tous ces politocards des partis dits institutionnels, qui, depuis quarante ans, en poussant, à force d'exaspération, le peuple besogneux dans leurs bras, font la courte échelle aux extrémismes,

les exhaussant si bien que les voici désormais à portée du pouvoir. Eh bien, qu'ils se démerdent ! Ce qu'ils ont fait, qu'ils le défassent !

**05/05/2017.** *Lettre à la France.*

Quand le Front populaire gouverne, l'appareil judiciaire sert le Front populaire ; Daladier arrive ? L'appareil judiciaire sert Daladier ; que survienne Pétain, l'appareil judiciaire sert Pétain ; lorsque le Gouvernement provisoire débarque, l'appareil judiciaire sert le Gouvernement provisoire ; voici que la quatrième République s'installe, l'appareil judiciaire sert la quatrième République ; itou avec la cinquième ; Mammon prend le pouvoir, l'appareil judiciaire sert Mammon. Ce n'est pas bien, ce n'est pas mal. Un outil ne possède pas de conscience. Son rôle est d'appliquer les lois édictées, concoctées, bricolées par nos élus, des gens qui sont censés obéir à l'intérêt général (mais dont on ne sait jamais ce qu'ils représentent réellement). Le pennon judiciaire va toujours dans le sens du vent puisque telle est sa fonction. C'est ainsi.

Nous possédons un appareil judiciaire exemplaire. Sous le régime de Vichy, hormis Paul Didier, tous les juges ont prêté serment au maréchal Pétain. Aux ordres des collabos, ils ont d'abord condamné les résistants, puis, quand est venue la libération, toujours attentifs à bien servir les intérêts de l'État français, ils ont châtié les collabos pour faire plaisir aux résistants. On ne peut rien leur reprocher, ils ne votent pas les lois, eux, ils les appliquent.

Mieux vaut de mauvaises lois que pas de lois du tout, mais concernant celles qui encadrent la protection des adultes vulnérables, outre que mauvaises, elles sont putrides. La Loi n'est là que pour servir l'humain, prime valeur. Quand elle l'asservit et le dépouille de sa dignité pour en faire une chose, qui sert-elle ?

Si, s'attachant à suivre leur saint Livre à la lettre, les prêtres de la Loi, au nom de leurs droits, sacrifient des humains sur l'autel des procédures, me dira-t-on en quoi leur comportement diffère de celui des religieux fanatiques ? « La loi, c'est la loi ! » Islamisme radical, catholicisme intégriste, juridisme obtus, même slogan.

Le caractère sacré de la loi ? L'attitude qui consiste à se prosterner dans les temples de la loi en attendant l'oracle fumeux de prêtres

charlatans, ce n'est pas de la Justice, cela, c'est de l'idolâtrie, et elle finit toujours par construire des bûchers sur lesquels elle jette des sorcières qui n'existent pas. (Ou des adultes vulnérables).

Sauf raisons impérieuses, l'appareil judiciaire ne peut pas se donner le droit de déchoir une personne de sa dignité d'humain, de lui voler son identité, de la ravalé à l'état d'objet, de la chosifier, et quand il le fait malgré tout au seul motif que c'est lui qui tient le flingue de l'autorité, que l'on m'explique en quoi il est normal que la démocratie ait des méthodes identiques à celle des staliniens ou des fascistes ! Ça peut plaire, ça peut déplaire, mais c'est ainsi. Ce n'est pas en refusant de nommer les choses quand elles se montrent à nous que nous ferons avancer l'humanité sur la voie de la conscience.

Alors, France ! De quel droit nous réduis-tu, comme l'a fait avant toi Vichy sous la botte nazie, nous, les adultes vulnérables, à l'état de chose, de sous-hommes, d'untersmenschen ? Je t'écoute !

**08/05/2017.**

Les atteintes aux droits de l'Homme effectués sous le couvert de cette farce juridico-mafieuse de la « protection » sont dénoncées depuis des années, en France, mais sans résultat. Pourquoi ?

- « On » fait l'aumône aux « protégés » avec leur propre argent, les réduisant à une condition voisine de l'indigence.

- Outre leurs biens, « on » leur confisque leur existence, les réduisant à végéter (ce qui n'est pas vivre).

- « On » envahit leur espace mental, leur interdisant de penser en leur imposant ce qu'ils doivent (ou ne doivent pas) savoir c'est-à-dire ce qu'ils doivent croire.

- « On » prend ces gens, « on » nie leur humanité, « on » en fait son joujou, là-dessus « on » s'autorise d'user d'eux à sa convenance. Moins que des chiens, moins que des forçats, moins encore que des sous-hommes, ils sont ravalés au statut de simples accessoires.

On connaît ces pratiques. Ce qui nous dérange, c'est qu'elles ne dérangent personne.

La bêtise et la médiocrité refusent de savoir ce qu'il y a dans les camps d'extermination, mais elles acceptent volontiers de les garder. L'ordure ne dérange pas les gentils démocrates, pourvu qu'ils ne la

voient pas. (Et l'odeur ? « L'argent n'a pas d'odeur ! » Affirment-ils, preuve qu'ils sont anosmiques, c'est pourquoi les miasmes de leurs poubelles ne les gênent pas).

Au-delà de la question de la protection des adultes vulnérables, le problème posé tout au long de ces pages est celui de la place de la fragilité dans les démocraties occidentales de type spartiate pour lesquelles la faiblesse est un crime.

**13/05/2017.**

Parce qu'il détient le monopole de la violence, l'État peut tout se permettre : « je tiens le flingue, donc j'ai raison », corollaire : « par conséquent, la vérité se trompe ». Et puisqu'il peut tout s'autoriser, pourquoi se gêner ? Aussi se dote-t-il d'un appareil judiciaire qui lui permet de faire dire ce qu'il veut à ses lois, c'est-à-dire tout et son contraire. Là-dessus, il décrète le caractère sacré de la Loi avec la théorie de ses juristes intégristes qui nous serinent que « la Loi c'est la Loi » entendant par là qu'il faut s'y soumettre aveuglément, ces andouilles ne voyant pas qu'elles soutiennent, ce disant, qu'il fallait se plier aux lois malsaines de Staline, Hitler, Pol Pot, et cetera. (C'est du reste ce que font ces béni-oui-oui, quand Staline, Hitler, Po Pot prennent le pouvoir, ils leurs obéissent).

Alors, quand au nom de ses lois, ce pays réduit des personnes à l'état de sous-hommes, ou de choses pour se donner le droit d'en faire ce qu'il veut, éventuellement de les liquider (comme Mme Sylvie Velghe), les pseudo-démocrates pourront bien nous opposer leurs sophismes habituels, la réalité, c'est que la « sous-hommisation » est un procédé d'inspiration typiquement totalitaire. Le système français des tutelles/curatelles (entre autres) est donc bel et bien un système ordurier aux relents crypto-nazis ainsi que l'attestent ses méthodes.

Que ce soit légal n'y change rien. Aux turlutaines des pieds-plats : « la Loi c'est la Loi », Socrate répond : « *La conscience n'est pas tenue par les lois de la bestialité* ».

**14/05/2017.**

Bien avant Trump, les démocrates français ont mis au point un langage permettant de faire paraître vraies des choses manifestement

fausses. Rien de plus facile, il suffit de ne pas nommer les choses et de condamner lourdement ceux qui le font (ou de les interner pour raison psychiatrique). Le plus sûr moyen de bâillonner la vérité, et le plus couramment employé, consiste à la présenter comme un élément de nature à troubler l'ordre public ; un autre étant de dire d'elle qu'elle est fantaisiste, irresponsable, irrationnelle, (effectivement, l'idée des camps d'extermination étaient irrationnelle), ou de dénigrer celui (ou celle) qui la porte en feignant de voir en lui (ou en elle) un fou, un utopiste, un menteur patenté. Ah, bon ? Quand un menteur dit la vérité, - parce que ça arrive, la vérité deviendrait une erreur ? Voilà qui est singulier !

La France nous dit que nous sommes dans le pays des droits de l'Homme. Mais elle ne nous dit pas qu'ils sont payants.

Elle persécute la fragilité, la différence, la singularité, le manque d'autonomie. Tout choquant que ce soit, il est permis de le dire : les faibles sont les « juifs » de la démocratie française, ils sont ses nègres, ses tziganes, ses sous-hommes, c'est-à-dire des êtres humains qu'elle dépouille de leur dignité pour pouvoir se donner le droit de les traiter comme des choses, par exemple avec le système poisseux de la « protection des adultes vulnérables ». Comment appellerons-nous une République qui se donne des lois qui lui permettent de justifier ce genre de crimes ?

L'horreur se passe au grand jour mais, comme naguère, personne ne voit rien, « on » ne veut pas savoir. « On » se lave la conscience en allant commémorer les martyrs de la *barbarie* nazie. Une sorte de version laïque (ou idolâtre) de la messe.

Quant aux saletés de l'actuelle « barbarie », celle de la France démocratique, je suppose que les arrière-petits enfants de ceux qui s'y adonnent iront fleurir les tombes de leurs victimes.

Des tombes qui seront les nôtres.

**15/05/2017.**

Qu'aurais-je fait, en 1940, quand la pourriture est venue s'abattre sur notre doux pays ? Je l'ignore.

S'il est bon d'honorer les martyrs, souvenons-nous que la bestialité qui les a persécutés leur a survécu, elle n'est pas enterrée avec eux.

C'est bien joli d'aller plastronner devant un mémorial en vitupérant la *barbarie* si c'est pour la reproduire, serait-ce avec des méthodes en apparence plus policées. *Démocrate* et *pharisien* seraient-ils synonymes ?

Il n'y a plus de camps de concentration. On a planifié un système propre, j'ai nommé l'exclusion (sous-entendu, sociale). Il n'y a plus de chambres à gaz, on détruit les gens psychiquement, c'est moins voyant. (Ils se suicident, s'autodétruisent en se camant, vont se faire tuer une kalach' à la main, meurent en prenant des risques idiots).

L'histoire l'a démontré et l'actualité lui donne raison, les bons démocrates font d'excellents nazis. Et conversement.

Songez aux marches contre le terrorisme ! On vient s'y faire voir, pleurer sur les pauvres victimes et partager la douleur de leurs proches, pourfendre la violence aveugle, anathématiser la lâcheté.

Par définition, le terrorisme est aveugle et lâche, celui des desperados théomanes aussi bien que cet autre de l'État français lorsqu'il détruit ses « protégés » en édictant des lois liberticides ouvertement criminelles.

J'ai été choqué de voir, parmi ces manifestants antiterroristes de 2015 et 2016 des individus qui ne craignent pas de pousser par-ci, par-là un de leurs contemporains au suicide, comme par distraction, après s'être plu à le déshumaniser. Des meurtriers venus protester contre le meurtre. Malgré le tragique de l'instant, je n'ai pu m'empêcher de relever le grotesque de la situation.

J'aurais presque organisé une contre-manifestation pour vilipender l'aveuglement et la lâcheté de cette racaille des démocrates fondamentalistes, la canaille des *suicideurs*. (Au lieu de quoi j'ai rédigé un sonnet : « L'indifférence »). Car ce sont les mêmes qui font des « majeurs en situation de vulnérabilité » leurs joujoux, qui les spolient, les broient mentalement, les privent de leur dignité d'humain, les ravalant au statut de sous-hommes, oui ! J'ose le dire. L'identité des méthodes devrait quand même appeler le bon peuple de France à réagir, non ?

C'est vrai qu'il est plus confortable de ne pas voir. À croire qu'il faut 50 ans de recul pour que les yeux s'ouvrent. Cette pauvre humanité n'est pas sortie de l'auberge, on dirait.



Mais enfin, il y a l'odeur ! Ça ne vous dérange pas, vous, toute cette puanteur ?

**19/05/2017.**

On a parlé d'apartheid. L'« apartheid » est un régime qui pratique une ségrégation fétide. D'un côté, les faibles, de l'autre les forts, d'un côté, les vilains parasites, de l'autre les nobles méritants, d'un côté les dysgénètes, de l'autre les aryens au sang pur. D'un côté les ilotes, de l'autre les « homoioï ».

**26/05/2017.**

Mail adressé à M. le Juge via l'organisme de tutelle : *« Je trouve un peu fort de café de vous voir assigner à la gestion de mes affaires un organisme (l'UDAF) épinglé par la Cour des Comptes pour son incapacité à administrer correctement son propre business. »*

**30/05/2017.**

L'État, par le biais de sa justice, parvient toujours à fabriquer les coupables dont il a besoin. Au Moyen Âge on avait inventé le truc des sorcières pour régler la question.

Aujourd'hui, ce stade est dépassé.

L'État de droit démocratique se donne des lois qui lui permettent de mettre en accusation n'importe qui, serait-ce des citoyens irréprochables. C'est simple, on concocte des lois tellement débiles (car antinomiques) qu'il suffit de les respecter pour basculer dans l'illégalité. *(Sauf si vous avez assez de pognon pour vous payer la Ferrari judiciaire. Voir 19/08/2016).*

Il est vain de lutter contre des lois truquées que l'Etat tourne toujours à son avantage sans craindre de marcher sur la gueule de ceux de ses citoyens qui n'ont pas les moyens de faire respecter leurs droits.

La brutalité, (dans notre cas, celle des institutions), ne connaît que le langage de la violence, (celui de la bêtise, si l'on préfère), c'est le seul qu'elle entend et peut éventuellement redouter. Ce qu'elle ne craint pas, la brutalité (ou la bêtise,) le méprise. Alors, quand on n'a pas les moyens de lui opposer une force supérieure à la sienne,

comment faire ?

Comment faire quand le bon peuple, les médias, l'opinion, nos élus, s'obstinent à ne pas vouloir croire ce qu'ils ont pourtant sous les yeux ? Je parle de cette « putain » de protection des adultes vulnérables, un système qui fabrique ouvertement des sous-hommes.

Pourquoi, quand on n'est pas plein aux as, célèbre ou puissant, faut-il poser des bombes pour se faire entendre dans ce pays ?

Ce système moyenâgeux de la protection des adultes vulnérables dure depuis des décennies. Que se dit-il dans les milieux politiques ? Qu'on peut bien attendre encore un siècle ou deux ? Qu'il y a plus urgent ? Qu'après tout, nous ne sommes pas vraiment des hommes, nous, les dysgénètes ? Ne serait-ce pas un brin fétide, cela ?

L'Occident aime à paraître démocrate (beau, propre, intelligent, cultivé, et cetera). Ce qu'il n'est pas, bien sûr, mais là n'est pas l'important, on a l'air de, on fait comme si. Il suffit pour le croire de porter les ornières du dressage (certains appellent cela l'éducation) qui occultent les zones d'ombre portées au tableau.

*Il n'est pas rare que la culture rende con. Mieux vaut être bien défriché que mal cultivé.*

**31/05/2017.**

Mes comptes sont approvisionnés, pourtant, ça fait un mois qu'on ne me reverse plus le moindre centime pour mon quotidien.

*« C'est pas grave, je vais vous expliquer. C'est un effet secondaire, une retombée de mon refus de continuer un cirque qui ne me concerne pas, savoir, être mis sous la « protection » des dangereux cyborgs pseudencéphales de la tutelle ».*

Je fais quoi, là ? Je bouffe des clous ? Sans revenu, comment fais-je pour m'alimenter ? Quand vous privez un animal de nourriture, la levée de bouclier est immédiate, le tollé général, mais un « protégé » n'est pas un animal, c'est une chose.

Vu que les défenseurs des droits de l'Homme ont mieux à faire, et que ceux de la cause animale n'ont aucun souci des choses, à qui s'adresser pour dénoncer les errements de la « protection » ? Quand je pense que certains s'interrogent sur l'opportunité d'instaurer une charte pour encadrer les droits des robots ! Tiens ? Ne serait-ce pas

ce qui conviendrait aux individus qui ont un statut de choses ?

Ce que j'en pense ? *« Finalement, elle arrive pile poil cette pratique monstrueuse d'un appareil tutélaire sans âme qui espère me tenir par le pognon, puisque j'ai l'intention d'entrer en grève de la faim à partir du 28/06/2017 et que j'ai assez de tune pour aller jusque là. On me coupe de mon fric ? Ça tombe bien, justement, je n'en avais plus besoin. Super ! Non ? »*

J'en ai parlé ailleurs, dans les années 40, la France a laissé mourir de faim dans les 50000 handicapés. *Ce n'était pas tout à fait des hommes.* La même cause a emporté Mme Sylvie Velghe. C'est mon tour, aujourd'hui. La France est très attachée à ses traditions.

Ajoutons que la Justice détenant ma carte vitale depuis 6 mois, si cela s'avérait nécessaire, en l'absence de cette carte et sans fric j'aurais le plus grand mal à me faire soigner. Pas grave ! En général, on cesse de s'alimenter dans l'intention de mettre un terme à sa vie, donc la négligence de l'appareil judiciaire est sans incidence, puisque la mort ne se soigne pas encore. (Restons positif).

Il faut bien reconnaître qu'une majorité des Français n'en ont rien à foutre que leurs autorités se donnent le pouvoir illégitime de torturer, d'avilir, de chosifier, de trucider légalement (*i.e.* en toute impunité) des êtres humains dont le seul tort est de ne pas être en état de se défendre (Sylvie Velghe, Nathalie Dale, Francis V\*, etc.). Pour eux, la seule chose qui compte, c'est de ne pas le voir, de ne pas le savoir pour ne pas être obligé de le croire. (Sinon ils seraient des pourris d'accepter d'être démocrates à ce prix, n'est-ce pas ? Tandis que là, c'est vrai qu'ils sont un tantinet monstrueux sur les bords, mais comme ils l'ignorent, ce n'est pas grave).

*« Comment leur en voudrais-je ? Quand tout allait bien pour moi, je faisais comme eux, me posant pareillement cette question ontologiquement incontournable : Pourquoi s'emmerder à réfléchir quand il est tellement plus amusant d'être bête ? »*

Nous avons défini la démocratie comme l'art de faire des saletés qui ont l'air d'être propres. Pas de camps de concentrations : on a l'exclusion planifiée ; pas de chambres à gaz ou de fours crématoires : on pousse les individus à l'autodestruction ; plus de Juifs, de Tziganes, de Témoins de Jéhovah : on les a remplacé par les faibles dont la disparition, même suspecte, passe toujours

inaperçue. En plus tout le monde les déteste parce qu'ils sont, en général, souffreteux, laids, guenilleux, sales et qu'ils puent. C'est-y pas génial, l'État de droit ?

**12/06/2017.**

Je me suis étonné, le 26/05/2017, que l'appareil judiciaire ait confié l'administration de mes affaires à l'U\*AF, officine dont la Cour des comptes a récemment souligné l'amateurisme en matière de gestion. J'adresse le mail suivant à M. le Juge via la boîte de l'organisme tutélaire : « *Je m'aperçois que cette boutique (l'UDAF) a, par ailleurs, été condamnée ici et là à de nombreuses reprises pour escroqueries, malversations, abus de faiblesse, et cetera. La France n'oserait pas se moquer de moi, si ?* »

**18/06/2017.**

Lorsque j'annonce que je vais entamer une grève de la faim, des personnes me poussent à renoncer à mon action, alléguant que c'est faire le jeu des salopards.

En réalité, c'est quand je me soumetts à leur pouvoir inique, que je fais leur jeu, non pas quand je le combats.

Quand vivre c'est renoncer à être un Homme, mieux vaut n'être rien.

Sur la planète des singes, c'est un risque majeur.

**01/07/2017.** *Lettre aux hommes de bonne volonté.* (S'il en reste).

Et le peuple à genoux va bêlant, tout à son adoration barbare : « la loi, c'est la loi ! Soyons monstrueux puisque la loi le commande ! »

Sur les autels de l'impitoyable et superbe Veau d'or, grand dispensateur d'abondance, le citoyen lambda, fidèle jusqu'à la cécité, se réjouit de voir les innocents sacrifiés à l'intérêt général, pour son bien, croit-il car c'est ce que lui serinent les prêtres de la Bête ...

...jusqu'à ce que le jour vienne où il est à son tour égorgé, lui ou l'un de ses enfants. Regrettant son aveuglement mais trop tard.

« La putainerie tutélaire » décrit une démocratie putride imprégnée d'un idéal féodo-spartiate voisin de celui dont s'enorgueillissaient les Nazis. Une France sans âme honore la violence, le vice et la

duplicité cependant qu'au nom d'une justice scélérate elle stigmatise la faiblesse qu'elle criminalise.

Espérant pour ceux d'entre vous qui vont mal armés traversant l'existence que les coups aléatoires de sa faux assassine les épargnera.

Pour les autres, depuis qu'elle est entrée dans l'histoire, la France a trempé les mains tant de fois dans un sang innocent, français ou étranger, qu'en cette matière peu de pays rivalisent avec elle. Mais ce sont ceux qui tiennent le flingue du pouvoir qui écrivent l'histoire, qui dictent ce qu'il faut croire, qui décident de ce qu'il faut ne pas voir. Et puis on aime mieux ne pas savoir que sous la bouille rassurante du petit papa Noël démocratique se cache en réalité Moloch.

Rions ! Ou prions, selon qu'on est fort ou sans défense.

**15/08/2017.** *Lettre ouverte à nos élus,*

Quand nous décrivons aux uns et aux autres (institutions, certaines associations se disant citoyennes, particuliers, élus, etc.) les atteintes aux droits de l'Homme, je parle ici des crimes dont la « putainerie tutélaire » se rend coupable à notre égard, ils nous renvoient systématiquement à la « justice ».

*« Prenez un avocat, allez exposer votre cas devant les tribunaux, portez plainte ! »* Nous assène-t-on de toutes parts.

Quand on est sous tutelle ou curatelle, ce n'est pas possible, alors cessez de dire des billevesées en parlant de ce que vous ne connaissez pas. Parce que c'est précisément au nom de la loi que des citoyens dits « vulnérables » sont mis hors la loi. C'est idiot, mais c'est ainsi. Dans les faits, ils n'ont plus de droits que purement nominaux, théoriques, virtuels.

Il faut arrêter de parler ce *putelangue* qui ne réfère à aucun monde réel.

Réduire des personnes « différentes » à l'état de choses c'est exactement ce qu'a fait Hitler avec les juifs, les tziganes, les dysgénètes et c'est contraire aux principes qui régissent les droits de l'Homme. Au nom de quoi la France pourrait-elle se donner des lois ordurières qui l'autorisent à faire ce qu'on a reproché aux nazis ?

Que faire lorsque la loi viole les principes qui fondent sa propre loi au nom de la loi ? Car c'est ce qu'elle fait avec la « putainerie tutélaire ».

Le boulot des juges c'est d'appliquer des lois, pas de les contester. Si les lois sont nauséabondes, on ne peut les en tenir pour responsables. Les responsables, ce sont les abrutis qui les votent.

Alors, messieurs-dames les abr... députés, quand ces lois que vous avez votées constituent un attentat manifeste à la dignité humaine, au lieu de nous renvoyer puérilement, quand nous vous demandons des comptes, devant ces pauvres juges réduits à appliquer vos vomissures législatives, cessez de vous comporter comme des gosses, prenez vos responsabilités !

Changez vos lois immondes...

Nous n'éliminerons ce chancre de la putainerie tutélaire qu'à la seule condition de pouvoir identifier et liquider la vermine qui l'entretien pour pouvoir s'en repaître. Cessez de faire des lois qui ne visent qu'à leur assurer l'impunité en nous empêchant de nous défendre !

... ou assumez, et dites-le sans fioritures que vous n'en avez rien à foutre que des sous-hommes crèvent au fond de leurs gourbis et que le petit papa Noël démocratique n'est qu'une arnaque pour niquer (comme vous le faites) les demeurés que nous sommes.

Bande d'enculturés !

---

## **Épilogue.**

J'ai été dépassé par le déroulement des faits. Les évènements se sont enchaînés à la vitesse grand V.

Comme annoncé, j'entre en grève de la faim le 28/06/2017.

Simultanément, pour introduire une demande de mainlevée, je prends un rendez-vous chez le médecin. Je le rencontre le 5/07/2017. Il se prononce favorablement et communique son avis au Tribunal.

Ce même jour, alors que j'entre à peine de mon rendez-vous médical, les pompiers débarquent à mon domicile. Ils viennent sur un

signalement de l'UDAF qui craignait que je n'aie attenté à ma vie.

Je rappelle que je n'ai jamais reconnu l'existence de cet organisme en refusant toute forme de communication directe avec lui. Les courriels que j'envoyais via sa boîte mail étant toujours destinés au Juge.

Après s'être vu produire le double du certificat médical daté du jour même, rassuré sur mes intentions, le chef du détachement, mécontent de s'être déplacé pour rien, contacte l'UDAF en ma présence pour le sermonner. Incidemment, j'apprends, au cours de cet entretien téléphonique, que le Tribunal d'Instance a mandaté un psychiatre de sa liste d'experts pour examen en vue d'une mainlevée.

Nouvelle inattendue qui me laisse pantois, puisque cette décision anticipe ma propre demande. J'interromps mon jeûne protestataire sur le champ, cela va sans dire.

Peu de temps après, je recevrai effectivement une convocation. Le psychiatre me voit le 13/07/17.

Le 11 octobre comparution à une audience devant le Juge des tutelles.

Le 14 novembre, le Juge prononce la mainlevée de la mesure de curatelle. Je retrouve mon entière capacité sans restriction.

Que s'est-il passé ? Je l'ignore. Mes courriers, (maire, candidats aux élections, défenseur des droits, etc.), ont-ils fait mouche, en tout cas l'un d'eux ? Je trafiquais sur les réseaux sociaux, dans des groupes dédiés aux abus tutélaires. Se peut-il que l'intervention de certains internautes ait joué en ma faveur ? J'avais rédigé un témoignage maladroit « Ils m'ont suicidé » (devenu par la suite « JE est une chose ») sur la question des tutelles et ma situation. Est-il tombé entre des mains bienveillantes à la fois qu'influentes ?

Y a-t-il d'autres motifs à l'origine de cette heureuse conclusion ?

De mon point de vue, la rencontre avec le psychiatre s'est très bien déroulée, et le Juge devant qui j'ai comparu en audience m'a semblé ouvert et attentif. Bien sûr, de par leur fonction qui exige une parfaite neutralité, ces personnes ne laissent pas transparaître leurs sentiments et mon souvenir s'embellit-il peut-être de ce que l'affaire s'est terminée favorablement pour moi.

Reste que cette expérience tutélaire m'a laissé un goût amer. J'en

conserverai à vie un ressentiment que j'ai prolongé dans « Homo homini squalus », paralipomènes à « la putainerie tutélaire »

---

J'ai passé trois ans sous curatelle renforcée, mais je ne sais toujours pas pourquoi la France en me volant mon humanité a fait de moi une chose (variante démocratique du « Juif » nazi) qui n'avait pas le droit de penser ni même simplement celui de vivre, ceci en me livrant à la discrétion d'abrutis (les robots le sont par nature) qui vous détruisent moins par méchanceté que par stupidité.

Le système des tutelles/curatelles à la française outrage l'intelligence en même temps qu'elle est une offense à l'humanité, et on conçoit mal que personne ne s'en aperçoive. Un genre de cécité dont les années 1940 nous fournissent un précédent, quand l'appareil judiciaire condamnait comme terroristes les français qui n'aimaient pas l'humour allemand.

*« Il faut rire de tout et avec n'importe qui, surtout sous la torture ».*



**HOMO  
HOMINI  
SQUALUS.**

J'ai réuni une série d'articles qui répètent, éclairent, précisent, enrichissent, (ou s'essaient à le faire) ma perception d'une expérience que j'aurais préféré m'épargner.

---

## **CHAROGNE & CO.**

Il est difficile de communiquer avec des tiroirs-caisses, cyborgs pseudencéphales, (P\*RI), assurances, mutuelles (E\*VI), banques (Poste Bancale), et cetera. Mieux ! Il est vain d'essayer de discuter avec eux. D'une inhumanité vicieuse, ils œuvrent en respectant scrupuleusement la loi dans un pays où il est légal d'être monstrueux. Ils ne savent pas ce qu'ils font, mais ils le font bien, et broient aveuglément ce qui ne va pas dans leur sens.

Je ne traite plus avec les machines, ou je le fais le moins possible. Ce ne sont que des outils, leur fonction est de servir, pas de faire la loi. Hélas, comme beaucoup de personnes économiquement fragiles, je n'ai pas les moyens de faire respecter mes droits, du coup, je ne peux rien contre la saleté, sauf poser dessus les mots qui la montrent.

Dans une démocratie mammonienne, le vice est une vertu, on peut rêver de devenir une parfaite ordure, c'est un droit, et il est honorable d'arriver à en être une. Dès lors, je ne crois pas mal faire en félicitant à ma façon ces vertueuses mafias, banques, mutuelles, tutelles, etc., d'un succès qu'elles doivent à un mérite vil et à des lois foireuses.

C'est grâce aux bons démocrates de cette espèce que les acquis sociaux vont régressant dans ce pays où il y a de plus en plus de pauvreté et de souffrance. C'est à eux que l'on doit la pérennité du système monstrueux de la protection dont la disparition entraînerait celle, concomitante, des profits juteux mais un peu sales (il faut le dire) qui l'accompagnent.

Car en France, en dépit de son caractère inhumain, le système puant de la « protection » perdure en l'état parce qu'il y a trop de parasites (qui comptent) à s'engraisser sur la souffrance des personnes vulnérables (qui, elles, ne comptent pas), et qui freinent des quatre fers pour entraver toute avancée qui pourrait nuire à leurs profits en

améliorant le système en faveur de leurs victimes.

Face à tous ces charognards, j'ai l'impression d'être du gibier.

## **1. La poste bancaire**

Où le narrateur expose ses méchefs kafkaïens avec une Poste bancaire et les réflexions qu'ils lui inspirent.

*Mardi 13 février 2018. Lettre à l'agence bancaire de la Poste.*

Objet : Tribulations postales.

Permettez-moi de vous résumer un parcours du combattant particulièrement gratiné.

Depuis septembre 2014, j'étais sous curatelle renforcée, ce qui veut dire que mes affaires étaient sous le contrôle d'un curateur et que je ne pouvais faire aucune opération sur mes comptes sans son accord. Je ne disposais plus librement de mes biens.

14/11/2017. Le Tribunal d'Instance prononce la mainlevée de la mesure de curatelle renforcée qui me touchait. Le 18, je reçois le document qui atteste officiellement de mon retour à la condition de citoyen « capable ».

Le 21/11, j'envoie à la Banque Postale une copie du jugement. 29/11, pas de réponse. Trop juste ? Pourtant, une autre banque à laquelle j'ai transmis ce document à cette même date du 21/11, m'a répondu dès le 23/11. Après avoir effacé la mention « sous curatelle », elle a remis mes avoirs à ma disposition et à mon nom.

Copie du jugement sous le bras, je me rends au bureau bancaire H\* de Valence (26) avec l'intention de reprendre mes comptes en main. Au guichet, je tombe sur une dame à qui j'expose mon cas, comme quoi, n'étant plus sous curatelle, je souhaite remettre le grappin sur mes avoirs et, pour cela, rencontrer un conseiller.

La dame (ayant consulté son écran) : Ah ! Mais ce n'est pas possible !

Moi : Et pourquoi ? Vous avez le jugement, il a force de loi.

La dame : C'est l'UDAF qui doit faire la démarche.

(L'UDAF est l'organisme de curatelle dont je relevais).

Je vous épargne le dialogue de sourds qui s'ensuit. Finalement, j'obtiens mon RDV (fixé le 6/12).

06/12/2017. Je suis reçu à 10 heures par Mme K. R., conseillère ès finances à la Poste. Je pose sur le bureau la copie du jugement en lui demandant pourquoi sa boîte ne répond pas aux courriers. Elle s'embarque dans un discours en *putelangu* basique auquel je coupe court en produisant le RIB de la Banque XX qui, elle, n'a fait aucune difficulté pour enregistrer la modification induite par la décision du tribunal.

Rappel : le *putelangu* consiste à escamoter le réel derrière un discours qui refuse de le nommer.

Il va de soi que la Poste va justifier ce retard dans mon accès à mes avoirs en se prévalant de la complexité de ses procédures. Bla-bla-bla ! Moi, je ne vois qu'une chose, le jugement m'autorise à reprendre le contrôle de mes fonds à compter du 14/11/2017 or dès lors que la banque en dispose à sa guise et fait de l'obstruction en m'interdisant le libre usage de mes biens, elle porte atteinte à mes droits et, même si ce n'est que provisoire, cela revient à m'en déposséder. Je juge inadmissible cette soustraction léonine d'un pognon qui m'appartient.

Les problèmes d'ordre technique qu'elle m'oppose, primo, ne concernent qu'elle, secundo, sont fallacieux puisque une autre banque a régularisé ma situation dès qu'elle l'a connue.

Mon courrier est parti le 21/11, or nous sommes le 6/12. Et c'est moi qui dois courir après elle. On va s'en tenir là, j'entends clore les comptes que je détiens chez elle, en insistant *lourdement* sur ceci que je ne tolère pas que la Banque Postale me prive, qui plus est en faisant fi d'un jugement, de la jouissance de mon argent.

Sur le ton badin de la conversation, la conseillère me confie que, peu ou prou, toutes les banques mécontentent leurs clients, d'une manière ou d'une autre. C'est vrai. Une pompe à fric ou une autre, à quelques détails près, c'est kif-kif. Pourtant, dans le cas présent, il y en a une

qui s'est montrée plus attentive à mes besoins. Et moi, les tiroirs-caisses, je les préfère affectueux et serviables, même si je sais que c'est du flan.

18/12/2017. Avec la référence suivante, n° de dossier : 0005\*\*\* et sous l'objet : transfert de mes avoirs, j'adresse au centre financier, à Lyon, la L.R.A.R. 1A 13960129285, par laquelle je signale à la Banque Postale que j'entends retirer mes actifs de chez elle.

04/01/2018. Pour clôturer l'ensemble de mes comptes, je rencontre de nouveau Mme K. R.. Je lui avais adressé au préalable un courrier dans lequel je reproduisais les intentions communiquées au centre financier de Lyon : liquidation du livret A et du LEP ; la totalité de mes avoirs étant basculés sur mon CCP qui sera fermé, le tout devant être viré sur la banque XX déjà évoquée. Je ne veux plus détenir aucun compte à la Banque Postale. Pas de soucis, me répond la conseillère après vérification, il n'y a plus d'opérations qui s'effectuent sur votre CCP et *il est à zéro*. Nous établissons (croyais-je) tous les documents pour que la question soit *définitivement* réglée. Et je m'en vais, confiant.

Le 05/01/2018, le montant du CCP est viré sur mon compte courant de XX. Ce qui m'étonne, quid du LEP et du Livret A ? Un document émanant de Charogne & Co atteste ce qui suit, situation au 05/01/2018 :

- CCP XXXXXXXXXXX : 0 euro (zéro) ; je souligne à dessein.

- livret A XXXXXXXX : 2121,90 € ;

- LEP XXXXXXXXXXX : 8990,63 €.

Une dizaine de jours plus tard, pas de nouvelles en ce qui concerne le livret A et le LEP. J'appelle Mme K. R. qui m'engage à être patient. En outre, elle m'apprend que le CCP ne peut plus être soldé car il s'y trouve un débit de 3,30 €. Ah ? (Le 5, il était à zéro, voir ci-dessus). Je vois d'où ça vient mais je le lui demande quand même, elle me répond qu'elle l'ignore. D'évidence, elle me prend pour une truffe.

16/01/2018. Je me rends au guichet de Valence-Herriot. Je règle mes 3,30 € à un préposé. Je lui demande de contrôler ma situation, il

m'assure que le compte est désormais à zéro et que le livret A et le LEP n'apparaissant plus à l'écran, ils sont bel et bien liquidés. Le CCP va suivre, il voit ça avec Mme K. R.

Ouf ? Eh bien, non !

Récapitulons. Le 4 janvier, le CCP est à zéro, ce que vérifie le relevé daté du lendemain. Après avoir réparé la bourde de Mme K. R., le 16 janvier, derechef, le CCP est à zéro.

08/02/2018. Je reçois un nouveau relevé édité le 05/02/2018 : « Situation de vos comptes au 2 février 2018. » Livret A et LEP sont clôturés depuis le 16/01/2018. Jusqu'ici, ça va. Mais à la ligne CCP, qu'ai-je le déplaisir de lire ? *Frais de tenue de compte de juillet 2017 à décembre 2017 : 6,00 €*. D'où ça sort ?

Pourquoi ces frais de tenue de compte n'apparaissent-ils pas le 5 ou, a fortiori, le 16 janvier ? Pourquoi dame K. R. et le préposé au guichet ne les ont-ils pas vus ? Mieux, j'ai sous la main le récépissé de l'opération bancaire d'un montant de 3,30 € réalisée ce jour-là. Il indique mon nouvel avoir au 16/01/2018 : 0,00 €.

Abracadabra ! Et hop, du chapeau de la Banque Postale jaillissent 6 euros magiques tirés du néant !

Observons que les banques se permettent de grever de pénalités exorbitantes tout retard dans leur sens en même temps que ça ne les gêne pas de bloquer indûment (et sans vous payer le moindre agio) l'accès à vos comptes, sans parler de cette faculté miraculeuse qu'elles possèdent de fabriquer *ex nihilo* des frais chimériques (c'est-à-dire mi-réels, mi-fantastiques) qu'elles vous imputent sans le moindre scrupule.

13/02/2018. À dix heures, je me rends à l'agence bancaire Herriot pour régler cette question des 6 euros. Au guichet, j'apprends que mon CCP est à zéro ? Ah ?

Donc, abracadabra ! Ça marche aussi dans l'autre sens ? Heureuse nouvelle.

C'est quoi l'épisode suivant ? Je m'attends au pire. On va exiger de moi le paiement d'agios sur ces 6 euros qui n'existent pas ? Au point où on en est sur l'échelle du ridicule, on n'en est plus à cela près.

Vous félicitant, pour l'ensemble de votre œuvre.

---

Comme l'aura remarqué le lecteur attentif, ces fripons, (les puissants mauvais), ne nous privent jamais formellement de nos droits, ce serait se mettre hors la loi, ils sont plus vicieux que cela. Ils se contentent de mettre entre nos « libertés » et nous tellement d'obstacles que nous finissons parfois par renoncer à elles parce que leur obtention exigerait que nous nous engagions dans un parcours du combattant tel que les travaux d'Hercule, à côté, c'est de la gnognote.

Ce qui vient d'être illustré.

## **2. Racket légal.**

Résumons ! En 2015, m'ayant chosifié, le P\*RI m'impose une mutuelle dont je n'ai nul besoin puisque j'ai décidé de ne plus me faire soigner tant que n'aurai pas retrouvé forme et dignité humaine.

À mon retour à la pleine capacité civile, j'envoie à E\*VI deux courriers respectivement datés du 19/12/2017 et du 11/01/2018 dans lesquels je manifeste mon désir de rencontrer quelqu'un de la mutuelle en vue de mettre à plat et de renégocier une convention dont je considère qu'elle ne me lie pas puisque le P\*RI l'a contractée à mon corps défendant.

« On » ne condescend pas à répondre à ces courriers. J'en déduis que pour cet organisme je n'existe pas. Parfait ! Ses méthodes équivoques me disposent mal à l'égard d'E\*VI, ce que j'exprime sans détour dans ma lettre à son adresse datée du 11/01/18.

Courrier dont voici les grandes lignes.

Souffrant de troubles neuromoteurs invalidants, du 14/09/2014 au 14/11/2017, j'ai été placé sous protection judiciaire, [...]. Ce n'est pas moi qui ai inventé l'expression « mafia des tutelles », ça existe, je l'ai vécu, je l'ai subi. Grâce à un système juridique bancal, et jouant avec ses failles et lacunes, j'ai vu comment des individus

quelconques, par ailleurs bons démocrates, placés dans un contexte pervers se révèlent être des bêtes puantes (ce n'est pas incompatible). Car des quidams qui s'autorisent à traiter leurs semblables comme des mainmortables, des choses, des objets ou leurs jouets, sont des bêtes puantes. Par bonheur, bien qu'avec difficulté, j'ai pu en sortir.

Cette entrée en matière est nécessaire. Elle explique l'aversion que j'éprouve désormais pour les systèmes qui instrumentalisent l'humain en me demandant si ce n'est pas ce que vous êtes en train de faire ici.

J'illustre. Par sa lettre datée du 29/11/2017 l'UDAF vous a informé de mon retour à la capacité juridique. Je vous en ai averti à mon tour par une note datée du 19/12/2017. Vous signalant ce qui suit au passage : « *En son temps, le PARI a souscrit ce contrat en dépit du bon sens, sans me consulter sur ses détails, et surtout au détriment de mes intérêts. Aujourd'hui, il faut donc que je rencontre un agent d'EOVI pour éclaircir tout cela.* »

Pas de réponse. On peut savoir pourquoi ?

En 2015, alors que je me trouvais, via la mesure de curatelle, mis hors la loi au nom d'une loi inconséquente, vous vous êtes abouchés sans pudeur avec les faquins du P\*RI pour m'imposer une convention de soin sur laquelle je n'ai pas vraiment eu mon mot à dire. C'est parfaitement immoral, mais puisque c'est légal, pourquoi se gêner ? N'est-ce pas ?

Mais si c'était légal, quoique illégitime, à l'époque où j'étais sous curatelle, ça ne l'est plus aujourd'hui que j'ai retrouvé mes droits. Un contrat, par définition, requiert l'accord éclairé des deux parties, dans le cas présent, le mien faisant défaut, par le fait, le contrat devient caduc. Alors quand vous me la jouez style « grande muette » suite à mon envoi du 19/12, je constate que vous vous permettez de venir prendre leur fric dans les poches des gens tout en estimant que vous n'avez pas de comptes à leur rendre. La *clopémanie* de type racket me hérisse.

Passons à un autre sujet. L'UDAF vous avait prévenu de mon retour à la pleine capacité et je vous en avais également informé. Le 8 janvier 2018, appelant le n° Cristal d'E\*VI, je tombe sur ce que vous appelez un conseiller. J'apprends que, selon lui, je dépends toujours de l'UDAF, puisque c'est leur adresse et non la mienne qui figure sur



vos fichiers, (ce qui trahit un manque de rigueur flagrant). Donc, il m'intime de m'en référer à mon tuteur ou curateur concernant la question pour laquelle j'appelle (difficulté à trouver un médecin traitant suite au départ à la retraite du mien). J'ai eu beau lui avoir fait valoir que je ne suis plus sous « protection » et insister, il campe sur sa position, de son point de vue, je dois absolument régler le problème avec le curateur. Dites-moi, vous les embauchez dans cet état-là, vos agents, ou c'est la robotisation qui les dégrade intellectuellement ?

*Trois mois plus tard, j'adresse un devis odonto à E\*VI, montant : 2400 €. Je reçois en retour une estimation erronée. Elle prend comme base de calcul 1200 € - trouvée je ne sais où. On voit que sont fondés les reproches de manque de rigueur et le crétinisme formulés à l'adresse à cette crèmerie estampillée Charogne & Co.*

*Car, pour récupérer la bévue qui est-ce qui doit courir ? Bibi, bien sûr ! Et gratos. .*

---

Mi-prostitué, mi-bourreau, voilà le profil type d'un démocrate actuel. Réflexe naturel du mal banalisé, celui qui est plus fort que soi, on le suce, celui qui est plus faible, on l'encule. C'est dans l'ordre de l'univers de Charogne & Co, celui des cyborgs pseudencéphales que nous sommes tous devenus.

En bossant pour Charogne & Co, comme ici, la putainerie tutélaire, la poste bancaire, une complémentaire santé prétendument mutualiste, ou plus généralement pour des entreprises déshumanisantes, (peu ne le sont pas), en les servant aveuglément, chacun de nous accepte de devenir une machine sans âme, un monstre, un exécuter décervelé à la solde du grand concasseur financier qui broie cet humain qui lui coûte trop cher.

Oui ! Nous tous, les mêmes qui bramons « plus jamais ça ! » devant les cadavres de Naomi M., Sylvie Velghe, Nathalie Dale, Michel B., Francis V. ; car, sortant du boulot, ôtée la tenue réglementaire qu'on nous y impose, celle du S.S. (Scatophage Stercoraire) que font de nous les démocraties nazoïdes dominantes au service de l'ordre nouveau, tel à Canathos, Héra, nous nous refaisons une virginité à

peu de frais en nous rendant à ces messes des temps modernes, commémorations, hommage à celui-ci, lapidation de celui-là, tour à tour encensant et lynchant, ou organisant, perfides, des processions pour honorer des victimes qui sont mortes parce que nous nous sommes tus pour préserver notre confort.

Un monde qui pratique innocemment le sacrifice humain, le viol, le servage, et mille autres douceurs culturelles, en clamant que la civilisation est à ce prix et que c'est, au fond, dans l'intérêt de tous qu'on en sacrifie quelques uns.

---

### **3 - L'affaire François R\*. (Député de la Somme).**

Les députés, eux que nous croyons nos représentants, ces larbins de Mammon, votent des lois vicieuses qui autorisent les « scatophages stercoraires », (vulgo S.S.), de la kleptocratie à racketter dans les règles d'un « droit » pour le coup suspect, les faibles, les personnes vulnérables, ceux qui ne savent pas se protéger.

Vils et veules, les charognards, leur piquent impunément, et sans se croire obligés de s'en justifier, le fric dans les fouilles profitant pour ce faire - et en abusant - de ce que le petit peuple n'a pas les moyens de défendre des droits que souvent il ne connaît même pas.

Banques, assurances, mutuelles, géants de l'industrie et du service, entrepreneurs en ceci ou en cela, (pharmacie, agroalimentaire, internet, téléphonie, fournisseurs d'énergie, et cetera), chez tous ces exacteurs, grâce à leurs séides, « nos » érasichrémates élus, pratique lucrative, l'extorsion est devenue un commerce légal, le reste, par exemple la morale ou l'humain, ces pompes à fric simiesques mâtinées de vampire s'en tamponnent. Nous, les faibles, les personnes vulnérables, les « sans dents » plutôt que des clients, ne sommes aux yeux de ces tiroirs caisses ambulants que des proies, ou leurs otages.

Tout ce qui vient d'être raconté est absolument naturel dans une république idolâtre qui se prostitue dans le temple de Mammon, une démocratie qui s'avère être une maladie mentale, un État de droit où

la bêtise fait la loi via une sorte de nurserie, nommée Assemblée Nationale, et sur laquelle règnent, marmaille écervelée, nos irresponsables députés.

Tiens ! Un exemple.

Z'ont rien de mieux à glander que pénaliser un de leurs membres pour cause de tenue inappropriée, nos bébêtes députés, ces mouflets tirés à quatre épingles qui font des pâtés dans les bacs à sable du Palais Bourbon en jouant les importants ?

Et pendant ce temps-là, ces putaineries de tutelles/curatelles (pour ne parler que d'elles), chosifient, les détruisant, des personnes dont le seul crime est d'être vulnérables, ce au nom de lois nazoïdes qui les désespèrent et les tuent : Sylvie Velghe, Francis Vernel, Michel Bouguin, Nathalie Dale et combien d'autres ? Des lois infectes votées par nos distingués non moins que capricieux représentants.

Mais cela ne les choque pas. Ce sont de bons aryens, nos élus ! Impeccables, polis, distingués, jusque dans la vilenie et le crime. Ils mettent des gants pour faire leurs cochonneries, ces chers anges, ils détestent avoir les mains sales (ou que ça se voit).

Tiens ! Ils me font penser à Himmler.

Car lui aussi était extrêmement sensible. Il ne supportait pas non plus les tenues excentriques, et la vue du sang l'incommodait, mais la mort de quelques innocents, pourvu qu'ils aient la délicatesse de ne pas claquer sous ses fenêtres, ma foi ! Ils n'avaient qu'à pas être là ! C'est de leur faute aussi !

*Et puis un faible, ce n'est pas vraiment humain, n'est-ce pas ?*

#### **4. Les béni-oui-oui.**

*Ou les collabos de la modernité (alias les normopathes).*

Le terrorisme ne frappe pas uniquement les dysgénètes, les sous-hommes, les exclus. Il n'est pas sélectif. Avec lui, nul n'est à l'abri de l'égalité. Voilà une bêtise vraiment équitable au rebours de celle des démocrates !

Car aux yeux de ces derniers, il y a des morts qui ne comptent pas. Par exemple, ceux qui crèvent dans la rue, ou Sylvie Velghe, ou Nathalie Dale entre mille autres. On ne fait jamais de grandes cérémonies pour eux, pas de tralala, pas d'inhumations en grande pompe. Sacrifiés au nom de l'idéal républicain, sur l'autel du veau d'or - quelle ironie ! - ceux-là, on les planque sous le tapis de l'oubli. Cette bêtise-ci serait-elle moins répugnante que l'autre, le terrorisme, au prétexte qu'elle opère dans le cadre de l'État de droit, au nom débile d'une loi vicelarde au service de Mammon, ce dieu corrupteur de la démocratie des bons aryens ?

*« On ne discute pas avec la bêtise, elle ne respecte que ce qu'elle craint. »* Et quand c'est elle qui fait la loi parce qu'elle est au pouvoir, le pire se produit toujours. Et lorsqu'il survient, ses tenants, tels des coqs sur leurs ergots dressés, fiers, en haut de leur fumier, nous chantent sans vergogne que leur merde sent bon. Qu'il n'y a jamais eu de camps d'extermination, que le viol, ça n'existe pas, que la putainerie tutélaire est un délire paraphrénique, que la chienlit mammonienne n'a jamais broyé de lanceurs d'alertes, et j'en passe.

Que répondre à la bêtise quand elle atteint ce niveau stratosphérique ? Surtout si, tout autour, la basse-cour ochlocratique des béni-oui-oui, soit qu'elle partage leurs perversions olfactives, soit qu'elle ait les jetons, les acclame et en redemande, lynchant ceux qui s'avisent de n'être pas d'accord en les accusant d'être parosmiques.

Abrutis par le chant captieux des sirènes démocratiques, les peuples ne veulent pas l'admettre, c'est pourtant ainsi : quand la bêtise (ou les fumiers à sa solde) est au pouvoir et que c'est elle qui fait la loi, elle tue, et de loin, plus que tous les terrorismes réunis. La liste est longue, Naomi M., Sylvie Velghe, Nathalie Dale, Michel B., Francis V., et des centaines, des milliers d'autres chaque année, immolés sur les bûchers aryens du culte du mérite sous le regard ovin des peuples en adoration.

La liberté ne cale pas l'estomac et, il faut l'avouer, la vérité, c'est chiant. Le bon peuple leur préfère du pain et des jeux. Il n'est pas regardant sur la main qui les lui donne. Lui, ne l'intéressent que sa part du gâteau et sa place, la meilleure possible, dans les gradins. Touches-y et il descend dans la rue. Peu lui chaut que son voisin

crève dans la misère « c'est son problème ! » Au mieux, on lui fera une marche blanche pour marquer le coup.

Sans compter la ribambelle des « whistleblowers » brisés, détruits, anéantis par « Charogne & Co » (c'est le vrai nom de la secte pragmatiste à la botte du globalisant Mammon). Chuuut ?

Parlons-en, au contraire. Entre mille autres, je pense à ce conducteur poids lourd d'une filiale de S\* environnement. Il a dénoncé les agissements criminels d'une boîte qui procédait dans la nature à des rejets sauvages mais économiquement avantageux de résidus industriels dont la toxicité exigeait un suivi et un traitement onéreux.

Résultat ? Licencié, le chauffeur héroïque se retrouve avec sa famille à végéter au minimum vital, sans boulot, grillé sur le marché de l'emploi. Il a dû déménager parce qu'une population de béni-oui-oui (en grande partie) l'a mis au ban de leur collectivité au prétexte que son attitude mettait l'économie locale en péril. (Des gens biens, pourtant, et qui fréquentent les marches blanches).

La preuve est pourtant établie que ce type de pratiques écocides cause des nuisances majeures sur la santé publique. D'ailleurs, les tarés qui ont ostracisé notre « bucinator » vont, dans 10, 20, 30 ans, quand ils souffriront de cancers, ou je ne sais quoi d'autre, aller pleurnicher auprès des tribunaux pour obtenir réparation d'un préjudice qu'ils ont contribué à entretenir.

En vérité, la démocratie, ça rend dangereusement con.

---

## **L'ÉTERNEL RETOUR.**

Avec la putainerie tutélaire, comme le fit le III<sup>e</sup> Reich (1933-1945), la France se dote de lois qui lui permettent de nier l'humanité de personnes innocentes afin de pouvoir tranquillement les spolier, les isoler, les exclure, les éliminer.

Et les populations (des dizaines de millions de personnes quand même,) ne voient rien ou, quand elles voient, elles ne s'en offusquent

pas, trouvant naturelle cette pratique.

Conclusion : la démocratie est une pathologie mentale sévère. On le sait, car l'histoire l'a démontré, un démocrate peut finir complètement nazi, voire pire. Comme on l'a vu avec Sylvie Velghe et une multitude d'autres malheureux, le pire est déjà là. Aujourd'hui, on nous ressert le plat, mais foin d'Adolf Hitler, désormais, c'est le Béhémoth mammonien qui tire les ficelles.

Fini le mythe de la race pure ! On passe au culte du mérite.

La différence ?

Y en a pas ! C'est juste le mot qui change. Il s'agit toujours d'exclure de la communauté ceux qui ne sont pas conformes aux canons qu'impose le Maître dans la bestialité duquel ses clercs puisent la substance de ce « mérite » miraculeux.

Pour faire court, la démocratie, ça rend con.

---

L'État français (parjure puisqu'il s'était engagé à les respecter), se donne le pouvoir, (*id est* en se dotant des lois qui lui permettent de le faire), de violer des droits de l'Homme, planifiant un apartheid social qui réduit les plus fragiles de ses sujets, préalablement dépouillés de leur humanité, à la condition de choses ou d'« untermenschen ». (Exemple avec la « putainerie tutélaire »).

Selon lui, la démocratie consiste à sacrifier les personnes vulnérables (et plus généralement tous ceux qui sont trop faibles pour savoir se défendre) aux intérêts crapuleux du Veau d'or.

La France ne veut plus accepter cet égoïsme honteux des pauvres, ces fainéants toujours à pleurnicher sur leur misère. Dans un souci d'égalité, elle entend mettre un terme à des pratiques inspirées par une conception archaïque des relations sociales et qui consiste à privilégier les déshérités, errements qui portent atteinte aux profits des dominants et qui, par ricochet, rendant malheureux ces derniers, finit par nuire à l'intérêt général.

Un bon démocrate ne cède jamais aux élans de son cœur, il écoute d'abord son portefeuille.

Dans ce pays, il est risqué d'être une femme entre les mains des mâles, d'être vulnérable entre celles des forts et dans tous les cas d'être handicapé et sans défense.

Nous trouvons naturel, puisque c'est darwinien, de traiter les « autres » (les dysgénètes, les sous-hommes, ceux qui sont différents de nous) comme des accessoires. Les dépouillant de leur humanité, nous en faisons nos objets, nos animaux de bât ou de compagnie, nos pantins, des outils, parfois nos souffre-douleur. Ils n'ont pas le droit de posséder leur propre vie, ils ne sont que nos joujoux et doivent se contenter de ce que leur présence soit tolérée, nous nions leur souffrance (car selon nous les choses ne souffrent pas), nous les réduisons au désespoir.

Que faut-il attendre d'un monde où les femmes qui se font agresser sont regardées comme des salopes, argument que l'on avance systématiquement pour atténuer la responsabilité des prédateurs ? En souillant les victimes - deux fois violées par le fait, on les contraint sournoisement au silence, elles n'osent plus se plaindre. Comment se fait-il que des obsédés puissent se livrer impunément au harcèlement sexuel sur le personnel féminin qui leur est subordonné sans que personne, ou presque, n'intervienne, ne bouge, ne parle ? Leurs pairs, leurs supérieurs, l'autorité, non seulement feignent de ne rien voir, mais encore en minimisant la souffrance de la victime finissent-ils par la nier (la retournant parfois contre elle).

Dans les affaires de suicide, en entreprise ou ailleurs, (harcèlement encore, mais d'une autre espèce,) nous sommes dans une problématique identique : « Il était perturbé », entend-on. Ben voyons ! La victime est présentée comme responsable, et même coupable, des brimades qu'elle se voit imposée. On peut présenter la victime comme un fou ou un simulateur ou un parano, c'est sans intérêt, dans la réalité, un fou, un simulateur, un parano peuvent être victimes de ce genre de pratiques, et ils le sont, cela seul compte. Au demeurant, pour qui détient la kalach' de l'autorité, il est aisé de rendre fou n'importe qui.

Alors, s'étonnera-t-on d'une telle démocratie qu'elle ne bouge pas face aux scandales des tutelles puisque les assistés, les handicapés, les personnes fragiles, y sont assimilés à des choses avec le statut de quasi-criminels que réservaient les Nazis aux « Juifs » ?

Nous appelons démocratie un pays où l'exclusion planifiée des plus vulnérables a remplacé (c'est moins sale) les camps de concentration, où ceux qui sont fragiles risquent plus sûrement d'être suicidés par les « gentils » démocrates que flingués par les « vilains » terroristes, où des prêtres hypocrites d'un culte irrationnel arrivent à soutenir que la loi c'est la loi, surtout lorsque la loi viole la loi, où la justice est autonettoyante puisqu'elle ne rend de comptes qu'à elle-même ; un pays qui tient et le vice et la violence et la duplicité pour des vertus en même temps qu'il criminalise la faiblesse ; un pays qui présente comme laïque une république idolâtre qui se prostitue dans le temple de Mammon. Nous appelons démocratie un État de droit où, pour avoir des droits, il faut avoir les moyens de se les payer.

C'est dingue, la France, tu peux impunément y suicider les gens, sous-hommiser les faibles, les traiter comme des serpillères, jeter les vieux à la rue, les brutaliser, violer les unes ou les autres. Pas de problème, l'appareil judiciaire ne bronche pas, car si ce n'est pas légal, c'est au moins toléré. Et si un redresseur de torts s'avise de jouer les Voltaire ou les Zola, c'est pas compliqué, on fait semblant de ne pas le voir, le faisant, s'il insiste, comparaître pour dénonciation calomnieuse ou interner dans une unité de soins psychiatriques. Au moins, ça calme les autres.

Et puisque un tel pays s'appelle une « démocratie », il faut en conclure que *« démocratie » est le nom d'une pathologie mentale* sévère dont souffre un bon paquet de Français. On ne peut vraiment rien faire pour les soigner avant qu'il ne soit trop tard ?

Les États souverains ont une tendance fâcheuse, au nom de leur souveraineté, précisément, à se torcher avec la DUDH. Comment fait-on pour dénoncer les traitements dégradants que subissent les personnes sous tutelle à des autorités qui les tiennent pour légaux ? (En violation des principes de la Constitution).

Pour la bêtise, il est dans l'ordre, juste, naturel, de s'emparer d'une personne et d'en faire son joujou, pourvu que ce soit légal. Ce que signifie légal ? La loi c'est la loi, et, le légal faisant norme, quand c'est elle, la bêtise, qui fait la loi, la norme, c'est d'être idiot et inhumain.



Ainsi, placé sous curatelle, traité en sous-homme par des pratiquants attardés du culte aryen qui tiennent pour licite ce quasi-esclavage, paradoxalement, c'est moi qui suis un fou de m'en plaindre, puisque, étant légale, la chose est normale.

Pour quelqu'un doté d'une conscience, il est abominable, monstrueux, déshonorant de dégrader un être humain innocent en lui déniaient sa qualité d'homme. Hélas ! Quand c'est la bêtise qui fait la loi, c'est elle qui a raison et si la bêtise a raison, la vérité a tort, on ne peut pas sortir de là. Conséquence, où la bêtise fait la loi, lorsqu'elle n'est pas assassinée, la conscience dort en prison ou dans un établissement psychiatrique.

Dans ce pays où faisant la loi, la bêtise détient la kalach' de l'autorité, que se passe-t-il ? Deux et deux font rarement quatre ; ses sectateurs sans scrupules nient froidement l'existence des choses qu'ils ont pourtant sous les yeux ; s'ils se font prendre le main dans le sac, ils soutiennent sans sourciller que c'est le sac qui les a attaqués ; quand tu te fais violer par quelques uns d'entre eux, c'est de ta faute parce que c'est toi qui as provoqué tes victimes, (en effet, tes violeurs sont des victimes, puisque c'est toi, les ayant prétendument aguichés, qui devient l'agresseur), comme dans le système des tutelles/curatelles qui est un viol dont le coupable est celui qui le subit.

Dans un tel environnement, les grandes âmes qui ont le courage de dénoncer l'iniquité sont contraintes au silence, discréditées, parfois liquidées, on honore la violence, on tient le vice pour vertu, la duplicité est la règle. Tenues pour des tares, la faiblesse, l'innocence, la simplicité sont méprisées, traquées, vilipendées et enfin, criminalisées, des femmes et des hommes dont le seul méfait est d'être vulnérables se retrouvent chosifiés. C'est ainsi que - sans s'en apercevoir, puisqu'elles n'ont pas de conscience - les bêtes démocrates se retrouvent à avoir les mêmes pratiques que les bêtes nazies. Au fond, négrier, démocrate, féodal, nazi, stalinien, et cetera, l'étiquette seule change, la bête qui est dessous reste la même.

Quand la bêtise fait la loi, on sombre dans les enfantillages. Déni, double langage, discours paradoxaux, communication vicieuse sont la règle. Les Nazis ont contesté la réalité des camps d'extermination, les démocrates français nient la « putainerie tutélaire ». Les uns et

les autres prétendant que c'est dans l'intérêt de leurs « protégés » qu'ils en font des choses ou des sous-hommes en les privant de leur dignité, et ils ne comprennent, pas quand ils les tuent pour leur bien, que leurs « protégés » se plaignent.

Une démocratie sans conscience, voilà ce qu'est la France, un nazisme qui n'a que l'air d'être propre en raison de ce que ses Juifs sont invisibles.

Tout le monde trouve cela normal, les citoyens, leur élus, l'État, sa justice, les medias... Et lorsqu'on demande des comptes, c'est toujours la même rengaine qui revient : « Il ne s'est rien passé, nous ne savions pas, nous avons fait notre devoir, nous avons obéi, tout le monde a fait pareil », ce que j'appelle « La Nurembergeoise ».

C'est pratique, la loi, hein ? « Quand j'obéis, je fais le bien, quand je désobéis, je fais le mal. » En démocratie, nul besoin de conscience : « c'est permis, je fais ; c'est interdit, je ne fais pas », plus simple, y a pas. Du coup, la morale tient tout en un seul précepte : « il est interdit de se faire prendre ». Corolaire, « n'avoue jamais », partant quand il se fait gauler les doigts dans le pot de confiture, le bon démocrate soutient, les yeux dans les yeux, qu'il ne faisait que se défendre.

Il est intéressant d'observer qu'en démocratie, finalement, les règlements, les normes, les procédures, les lois, les codes, sont institués pour épargner au citoyen la peine de penser. Or, s'il n'y a pas de pensée, il n'y a plus ni humain ni conscience et du coup, la vérité ne sert plus à rien. Ouf ! Bon débarras !

Rien d'étrange à ce qu'une pareille démocratie excelle dans l'art de faire des saletés qui ont l'air propre. On sait qu'il y a des saletés mais on ne veut pas les voir, on ne veut pas le savoir, ainsi, c'est plus facile de ne pas y croire.

L'éternel retour.

Selon Hannah Arendt, ce qui distingue l'homme dans l'ordre de l'animal, ce n'est pas la raison, les Nazis en avaient à revendre, mais la conscience. Une raison sans conscience n'est pas intelligence, elle est vice. À défaut d'en posséder une, l'homme n'est qu'un primate mal fini, un singe.

Or sur la planète des singes, les singes ont raison, et comme chez eux, c'est la bêtise qui fait la loi, que pourrait-il sortir d'humain de leurs tribunaux ? C'est d'ailleurs au nom des lois d'une démocratie de singes que les singes ont assassiné Socrate.

Pourquoi ? Parce qu'il n'était pas démocrate ? Pas du tout !

Parce qu'il n'était pas un singe. En démocratie, ça ne pardonne pas.

Les médiocrates ont inventé le *putelangue*, un langage permettant de faire mentir la vérité, de la sorte parviennent-ils à faire dire à leurs lois tout ou son contraire selon que l'exigent les circonstances.

Quand à ceux qui ne veulent rien voir, qui ne veulent pas savoir, qui arrivent à ne pas croire ce qu'ils ont sous le nez, qu'ils ne s'inquiètent pas, dans un monde où l'intelligence consiste à se montrer le plus bête possible, leur attitude montre qu'ils sont très intelligents.

Ici, plus on est con, plus on a raison. Si ! Regarde autour de toi.

Dans ce pays, pour avoir le droit d'être égal, il faut avoir les moyens de se le payer. Plus t'as de moyens, plus t'as le droit d'être égal. C'est ce que j'appelle l'égalité élastique. (Je t'assure, essaies, tu verras ! Quand tu compares un mec d'un mètre cinquante avec un autre de deux mètres à l'aide d'une égalité élastique, tu t'aperçois qu'ils ont la même taille.)

« Je tiens le flingue, donc j'ai raison ! » Me dit la France. Peut-être mais il lui manque l'essentiel : la respectabilité sans laquelle il n'est pas d'autorité réelle.

Que valent-elles, les lois d'un État qui se dote d'un appareil judiciaire qui lui permet de dépouiller ses citoyens de leur humanité ?

Regarde, dans ce pays, t'as les droits de l'Homme, ça ne se voit pas mais ils sont payants, si t'as pas les moyens de te les offrir, tu deviens un ilote, autant dire une chose, en un mot, rien ! Les vieux, les handicapés, les femmes et les enfants isolés et sans défense, les personnes psychologiquement fragiles ou vulnérables, sont des choses. Légalement on peut en faire ce que l'on veut, les maltraiter, les foutre à la rue, les laisser crever de faim au fond d'un galetas, les violer, les martyriser, les gaver à mort de psychotropes, les suicider, les plumer, les torturer, et cetera. Il n'y a pas de déclaration universelle du droit des choses.

Ici, les droits de l'Homme concernent exclusivement les individus estampillés bons aryens. Les démocrates jolis fustigent cette effronterie des sous-hommes (fainéants et assistés) qui osent se présenter comme humains pour se les voir appliquer. A leurs yeux, c'est incongru : « Et pourquoi ne pas les étendre aux chiens, aux femmes, aux carottes et aux vieux, tant qu'on y est ? » Rigolent-ils.

On en est là, avec cette France et ses méthodes qui nous rappellent qu'elle a souvent eu les mains sales. Et l'actualité nous porte à croire qu'elle les a toujours. Se vanter d'être démocrate équivaut à se flatter d'être nazi, ou à tirer gloire d'être un pédophile.

### **« Les droits de l'Homme » © est une marque française de P.Q.**

Dans ce pays, sans autre danger que risquer un peu de sursis, on peut réduire les gens, pourvu qu'ils soient assimilables à des sous-hommes, à l'état de joujoux, d'esclaves, de pions, n'ayant que la possibilité de subir en silence, (on a même le droit de les torturer, pourvu que ce soit discret), nul ne trouve à y redire, c'est normal. En revanche, dès qu'on touche à leur pognon, tout le monde se met à hurler.

J'ai un peu la nausée, là.

Les lois de ce pays, permettent aux bons aryens, lorsqu'ils se font gauler, d'échapper par le biais de peines de principe indolores aux sanctions infâmantes vraiment dissuasives que devraient leur valoir le caractère odieux de leurs crimes. (C'est que les élus sont, en majorité, de leur bord ou, plus souvent, leurs valets. Ils ne vont quand même pas les mettre en péril avec des lois justes !)

C'est quoi une démocratie qui se dote de lois nazies ? Une démocratzie ? Et les dizaines de millions de magots qui se taisent, des collabo de la troisième génération ?

Alors, on fait quoi maintenant ?

Quand les lois sont putrides, ce ne sont pas les lois qu'il faut changer, mais ceux qui les conçoivent. (Qu'est-ce que tu dis ? Et aussi ceux qui élisent ces derniers ? Super ! Il n'y aura plus personne). À défaut, ils vous pondront d'autres lois non moins putrides. C'est tout ce que savent faire ces primates dégénérés

adorateurs du veau d'or qui, s'ils sont réellement humains, ne nous donnent pas envie de l'être. Beuark !

---

Pour faire court, la démocratie, ça rend con, disais-je, ou bête.

Du point de vue du con, le con, c'est toujours l'autre. Cela se nomme anosognosie. Dans l'anosognosie, le sujet n'est pas conscient du mal dont il est atteint.

Pour nous, les cons, l'intelligence consiste à être le plus bête possible. Et il ne faut surtout pas essayer de nous démontrer que nous sommes bêtes car, et c'est logique, nous le prendrions comme un compliment et, par conséquent, un encouragement à nous efforcer de l'être plus encore.

Il n'existe pas de remède, c'est ce que veut dire Gilles Deleuze avec sa formule : « La bêtise a raison, la bêtise a toujours le dernier mot ».

---

## **UNE COMMUNICATION VICIEUSE.**

*Méfions-nous de ce que les mots font dire au monde. Se posant sur les choses, ils nous les cachent souvent.*

Avec « l'éternel retour » nous en étions restés à la formule de Gilles Deleuze : « *La bêtise a raison, la bêtise a toujours le dernier mot* ». Mais il n'est ni le premier ni le seul à le constater. Sakyamuni, Lao Tseu, Moïse, Héraclite, entre mille, n'ont pas dit autre chose.

La bêtise ou la bestialité (il n'y a jamais très loin de l'une à l'autre), voilà notre moteur. L'Homme ne serait pas devenu ce qu'il est sans elles. Heureusement qu'à la bêtise et à la bestialité, répondent la pensée et la conscience qui nous permettent de leur mettre un frein.

Et pas la raison ? Non ! L'exemple des Nazis qui ont poussé la bestialité au-delà du concevable nous a démontré que raison et bêtise savent faire bon ménage. Du reste, l'expérience l'atteste, cette arme

propre à l'homme, je parle de la raison, mieux que les griffes, les crocs, le dard, le venin, lui a permis d'atteindre un degré de bestialité que nul animal n'a poussé aussi loin que lui.

Et qu'on ne nous enfume pas avec cette turlutaine de l'éducation qui nous est présentée comme un antidote contre le terrorisme ! On voudrait nous faire croire que tous les « terroristes » sont des abrutis, des dégénérés, des barbares incultes, or, rien n'est plus faux. Depuis Alexandre III de Macédoine (précepteur, Aristote, excusez du peu), en passant par les Nazis, jusqu'aux actuels zélotes de Mammon, ces milliers de malades autolâtres qui dispensent ou ont dispensé la souffrance pour mieux assouvir leur soif de pouvoir, tous ont, ou avaient, reçu de l'éducation, sont, ou étaient, « civilisés », bien élevés, propres sur eux et tout le bazar. Des tyrans et des criminels terriblement efficaces voilà ce qu'en a fait l'éducation et elle concourra à former des individus capables de théoriser l'action terroriste en la rendant plus efficace, rien de plus. Ce n'est pas parce qu'ils étaient incultes, stupides, voire fous que les Nazis ont commis l'innommable, car, nous dit Hannah Arendt, ces gens appartenaient à l'un des peuples les plus « civilisés », et partant cultivés, de la Terre, et quant à la raison et à la morale (eh, oui !) ils en avaient à revendre. C'est l'absence de conscience qui a les a conduits à faire ce qu'ils ont fait. L'inculture n'a jamais fait une bête féroce d'un agneau, et un monstre éduqué reste un monstre.

On ne peut ouvrir la conscience de quelqu'un qui n'en a pas.

De la même manière, ce n'est pas parce qu'ils sont incultes, stupides, voire fous que les tenants de la France féodo-spartiate entretiennent l'innommable putainerie tutélaire. C'est parce qu'ils sont des bêtes.

Quand la bêtise fait la loi, vous vous retrouvez en face d'un État, d'institutions, d'un appareil judiciaire, d'agents de type *Eichmann* pour qui l'être humain n'est rien de plus qu'une sorte de chose, un élément statistique, un numéro sur une liste. Les abrutis de ce genre, car détenant le flingue du pouvoir, (ce qui leur permet de contrôler la contestation), appellent raisonner le talent de faire paraître vraies des choses manifestement fausses. Ils ne craignent pas de soutenir que la vérité se trompe. C'est tout simple ! Ils leur suffit de la déclarer illégale moyennant une gymnastique absurde, laquelle consiste à

faire dire à la loi tout et son contraire en se conformant à la règle suivante : « la loi c'est la loi, surtout quand elle dit que la loi ce n'est pas la loi. »

Quand la bêtise fait la loi, enfantillages, impudeur, friponnerie, malpropreté, fourberie, vous vous retrouvez en face d'individus dénués de scrupules, vils, effrontés, lâches, cruels, autolâtres, et qui tiennent pour entendement ce qui n'est que du vice, disposition que la bêtise croit être de l'esprit. Oui ! Elle confond les deux, elle ne peut concevoir, (faute d'en posséder), qu'il n'y a pas d'intelligence sans conscience. À ses yeux, la sincérité fait un suspect de celui qui la pratique.

Quand la bêtise fait la loi, vous subissez le joug de petits Ubus qui décrètent que l'erreur a raison, (et vous imposent de le croire), que le noir est blanc, que la terre est plate et que les preuves du contraire que vous leur mettez sous le nez n'existent pas, refusant de nommer les choses pour ne pas les voir afin de mieux les nier, des mouflets de deux ans d'âge mental qui, pris la main dans le sac, vous affirment sans sourciller que c'est lui qui les a agressés.

Il est vain de démontrer leur bêtise à des primates pour qui, précisément, l'intelligence consiste à être bête, et à l'être le plus possible, ce dont ils tirent une grande fierté. Ceci compris il est naturel que la bêtise fasse la loi sur la planète des singes, et puisqu'elle y fait la loi, elle a raison, or, la raison du plus fort étant toujours la meilleure (en même temps que la plus bête), celui qui tient la kalach' de l'autorité a forcément le dernier mot.

Ainsi qu'il fut dit au sujet de Cassandre, quand l'intelligence consiste à être bête, que peut-il être celui qui n'est pas bête, sinon fou ?

Et puisque c'est l'unique moyen de ne pas être bêtes, soyons fous !

Quoi d'étonnant à ce que cette bêtise institutionnalisée accouche d'une communication vicieuse que je nomme, par dérision, le « *putelangue* », plus rarement le « *médiolecte* », (Jean Baudrillard, préférant la dénomination « langage totalitaire »).

Le contrôle des personnes, d'une population, ou, comme c'est le cas dans la putainerie tutélaire, d'un individu qu'on cherche à soumettre, ne peut s'effectuer sans une maîtrise totale de la communication.

Il n'y a pas de pouvoir sans pouvoir d'avoir raison. Or, l'art d'avoir raison en toutes circonstances, serait-ce contre les faits, commande de disposer d'un langage permettant de faire paraître vraies des choses manifestement fausses. C'est l'essence de la sophistique. Pour pouvoir avoir raison contre la raison, ceux que Dominique F\* appelle les « *dictatuteurs* », les sectes, les religions, les idéologies obscurantistes, les manipulateurs, tous doivent développer un type de communication, un langage, à leur main.

Dans le système pervers qu'a instauré le P\*RI, nous relèverons en lisant mon journal (13/04/2015, 26/04/2015, 08/06/2015) des éléments qui trahissent une relation vicieuse en ceci qu'il n'y a pas réellement échange, le discours circule à sens unique. Le 26/04/2015, je note ce qui suit : « *Le P\*RI s'oppose à tout dialogue. Observons qu'il est impropre de nommer « dialogue » l'expression d'une volonté totalitaire qui fonctionne unilatéralement, en la circonstance, « soliloque » ou « monologue » étant les termes adéquats [...]. Le P\*RI ne répond pas aux questions que je lui pose (sauf quand elles sont anodines). Le P\*RI ne tient aucun compte de mes avis, de mes réclamations, de mes courriers. »*

Pour interdire l'expression de la contestation, un bon pouvoir totalitaire commence par confisquer la parole. Après quoi, puisque personne ne dit plus rien faute d'avoir les moyens de le faire, il en conclut que tous sont d'accord.

Dans ce régime de la « protection des majeurs », le « protégé » n'a pas de voix, celle du tuteur/curateur lui en tient lieu, et il n'y a pas d'autre parole que celle de ce dernier. Pour celui-ci, c'est l'idéal. Quand au « protégé », que ça lui plaise ou pas, il est obligé d'être toujours d'accord, (surtout quand il ne l'est pas).

Le *putelangue*, c'est le langage de ceux que nous regrouperons sous le nom de « médiocrates », escrocs, (catégorie des *dictatuteurs*), politiciens, avocats, prédicateurs, idéologues, tribuns, toutes gens dont le succès dépend du contrôle qu'ils exercent sur le public par le truchement du verbe.

Pour y réagir et le combattre, il faut en connaître les rouages. C'est complexe, compris pour une personne en pleine possession de ses moyens.



## LE « *PUTELANGUE* ».

*Les cons tiennent Cassandre pour folle. (En effet, quand l'intelligence consiste à être bête, qui n'est pas bête ne peut être que fou). Ils préfèrent s'en remettre au chant fallacieux des sirènes qui foisonnent. Et, bien sûr, celles-ci leur recommandent de continuer à ne pas écouter les Cassandres. C'est à ceci qu'on reconnaît ces salopes de sirènes et, qu'on peut, à cent pour cent, déduire de celui qui les croit qu'il est un con.*

---

La connerie parle le *putelangue*, c'est le jargon des sirènes.

Le *putelangue* repose sur trois piliers : double langage, injonction paradoxale, déni. Dans sa version basique le double langage consiste, pour l'émetteur, à envoyer deux messages contradictoires à une personne physique unique comme s'il s'adressait à deux individus distincts. De la sorte on affirme sournoisement (ou l'on nie) une chose sans l'énoncer ouvertement pour ne pas devoir en assumer la responsabilité. Via l'injonction paradoxale on délivre des messages antinomiques ou irrationnels. L'émetteur tient des propos divergents, déconnectés de l'évènement en reprochant, par exemple, à une personne des fautes dont il sait pertinemment qu'elle ne les a pas commises. Cette communication paradoxale vise à disqualifier l'autre en opacifiant ses messages et à l'enfermer dans un isolement dont il ne peut sortir. On obtient de cette manière un effet de sidération chez la personne ciblée qui se montre incapable de réagir. Quant au déni, il ne se borne pas à contester les assertions qu'adresse un particulier à un autre, il va jusqu'à nier la réalité même du locuteur, celle de sa personne, en rendant son discours inopérant.

Ces utilisations perverses de langage qui feignent la communication sans jamais y entrer ont ceci en commun qu'elles jouent sur la duplicité du sens, qu'elles provoquent la dissociation psychique, qu'elles sapent et inhibent la volonté, qu'elles altèrent la conscience. Toutes jouent sur le déni.

Chez un enfant ou un adulte fragilisé soumis à des injonctions paradoxales répétées, c'est-à-dire lorsque l'injonction contient une proposition dont la fausseté est avérée, des troubles apparaissent pouvant aller jusqu'à la psychose. (À ce sujet, on parle de décompensation psychopathologique, c'est-à-dire d'une rupture de l'équilibre psychique pouvant se manifester par l'éclosion d'une maladie mentale).

La psychiatrie connaît les conséquences de tels agissements. Une personne exposée en continu au déni en sort traumatisée et grand pour elle est le risque de perdre son identité (psychose).

Avec l'acte de déni, le message que délivre l'énoncé est celui-ci : « Tu n'existes pas ! »

La négation de la personne et la destruction de son identité ressortissent du lavage de cerveau. En ôtant son sens au langage ou en l'adultérant, tous les processus d'éducation d'un sujet ciblé s'en trouvent affectés, il est en quelque sorte déprogrammé. On brouille sa perception en faussant son jugement, substituant à une communication saine une rhétorique où l'esprit perd ses repères puisque ceux-ci sont liés à des mots dont le sens est dilué, car sans référent identifiable, ou dont le référent est inexistant.

Qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'un pareil environnement suscite des « fous » ? On y tient la gentillesse pour faiblesse, l'honnêteté pour naïveté, celui qui dit la vérité est une balance, ne pas hurler avec les loups c'est être un lâche. On méprise le sous-fifre et la victime, ils ont systématiquement tort, on n'entend pas les sans voix, on ne les écoute pas, on les piétine, on les broie, on les stigmatise, on les réifie, par le truchement de décerveleurs dûment programmés pour le faire « honnêtement », ou, du moins, « proprement ». (Nous faisons tous pareil, nous sommes dressés pour ça).

Le faible, celui qui se montre vulnérable, on le persécute, on raille son impuissance, on le pousse au désespoir. Exclue, il se réfugie dans la drogue, l'alcool, la folie, la violence tournée vers lui-même ou vers autrui, il « pète les plombs ». Ainsi, du statut de victime passe-t-il à celui d'indésirable social, on le présente comme un dégénéré, un taré, une menace pour la collectivité. Culpabiliser la faiblesse (ou/et la psychiatriser), ce qui signifie la mettre en situation

d'accusé, voilà une des ficelles fondamentales de l'ostracisme. Et ça marche, surtout dans les parties « éduquées » du globe où l'on se présente comme démocrate, c'est-à-dire partout où l'on a délaissé les moyens d'oppression primitifs (mais où l'on flingue Socrate à vue). Lieux où l'on se prévaut de la « civilisation », fiction dont l'histoire nous montre qu'elle n'est rien d'autre qu'*une forme raffinée de la bestialité*..

Répétons-le, il serait naïf de dénoncer comme délétères des comportements acceptés par tous et tenus pour banals. Personne ne souhaite vraiment régler les problèmes qui en découlent. On voudrait seulement qu'ils ne se voient pas trop, les suicides, les troubles psychiques, la toxicomanie, etc., illusion démocratique oblige (l'art de planquer les balayures sous le tapis).

Dans un monde où c'est elle qui tient les rênes, cette médiocratie pour qui l'honnêteté est naïveté, la gentillesse, faiblesse, le mensonge, vérité, que lui opposer ? Comment parler des choses, ou les saisir, avec un langage qui refuse de les nommer ? Comment les penser ?

Via le *putelangue*, la médiocratie construit un environnement peuplé de petits Ubus pour lesquels l'intelligence consiste à être bête. Il va de soi que dans un tel monde, celui qui n'est pas assez intelligent pour être bête ne peut être que fou. Un fou que les petits Ubus ont ainsi de bonnes raisons de ne pas écouter. (« Le syndrome de Cassandre ». Rappelons que Cassandre ne sait que dire la vérité. L'autorité, qui ne supporte pas la contradiction, peut la désigner comme folle pour se donner une « raison » de ne pas l'entendre, reste que ce n'est pas elle qui est malade, mais ceux-là qui ne cédant pas à ses appels préfèrent s'en remettre au chant captieux des sirènes.)

Sur ce principe, les petits Ubus ont nié l'existence des camps d'extermination dénoncés par les fous. Dans ce pays, pour ne parler que d'elles, il existe des dizaines, des centaines de milliers de personnes vulnérables chosifiées au nom d'une « protection » perverse. Avec leurs proches, ça fait beaucoup de fous que les petits Ubus ne veulent pas entendre.

La perméabilité de l'esprit aux manipulations psychologiques est connue depuis longtemps. Objectifs : obtenir la conversion des

esprits, arracher des adhésions plus ou moins librement consenties en retraçant le champ des consciences par voie de modification de la perception de l'environnement ; conséquences : atrophie de l'entendement, standardisation, robotisation des individus, restructuration des personnalités, (on contrôle mieux des individus formatés), désarçonner l'interlocuteur afin de ne plus avoir en face de soi une personne en état de réagir ni, par conséquent, de répondre.

Pour s'assurer le contrôle mental de la cible, on utilise la pression psychologique, suscitant délibérément la formation de névroses. On provoque chez elle des traumatismes afin de l'abrutir, réduisant ses capacités de réaction, le mettant sous influence pour lui extorquer une collaboration sans condition. La soumission est à ce prix. Qu'en résulte l'émergence de psychopathies sérieuses chez quelques sujets est accessoire. Seul compte le résultat : altérer les facultés critiques de l'individu en vue d'éteindre ses défenses.

Comme vu plus haut, on atteint ce résultat en usant d'un langage sans réelle référence dans le monde phénoménal puisqu'il ne répond plus qu'à ses propres codes.

La fin de ses utilisateurs étant d'avoir le dernier mot, coûte que coûte, serait-ce contre les faits, la communication, qui n'a de communication que le nom, s'exerce dans un rapport terroriste fondé sur une parole factice.

De nombreuses personnes placées sous le régime de la « protection » subissent ce type de programmation.

Comment voulez-vous que des personnes vulnérables, souvent amoindries intellectuellement s'en sortent lorsqu'elles se retrouvent engluées dans cette dialectique qui vise à éliminer le conflit en déshumanisant l'autre afin de pouvoir mieux lui reprocher de ne pas être en état de raisonner ?

Avec cette rhétorique qui refuse de nommer les choses, on parvient à présenter comme recevable l'idée que les personnes sous tutelle ne sont que des objets négligeables et « on » se donne le droit de les considérer comme tels.

Que les tuteurs, les curateurs, les P\*RI, les juges, souffrant, comme beaucoup, de cette affection que nous nommons « raison ordinaire » (vulgo : « connerie ») s'adonnent innocemment à la « banalisation du

mal », nous nous en moquons, il reste que, pour celui (le « protégé ») que les circonstances conduisent à les subir, se dépêtrer de comportements malsains dans un monde qui les trouve normaux se révèle une tâche impossible.

Lorsque vous êtes seul, isolé, coincé pieds et poings liés entre les pattes d'une bande de cyborgs pseudencéphales (association de « protection », tu parles !) pour qui vous n'êtes qu'un objet sans droit aucun et de l'autre une « justice » (re-tu parles !) qui a décidé de ne pas vous entendre et laisse faire, concrètement que faites-vous ? Le choix est limité. On se soumet, acceptant d'être dépouillé (démocratiquement ?) de son humanité ? On prend la porte de sortie comme l'a fait Mme Sylvie V\* ? On met fin à ses jours ? On se vautre dans l'alcool ou la drogue ? On récuse la légitimité d'institutions qui ne respecte pas elles-mêmes leurs propres fondamentaux ? On bascule dans l'érostratisme (en commençant par aller foutre le feu aux tribunaux) ? On va se jeter dans des votes de protestation extrémistes ? On demande l'asile politique à la Corée du Nord ? On rejoint les rangs de daesh ou du Califat, car la haine est un excellent palliatif à la souffrance, et s'armant d'une kalach' on s'en va flinguer tout ce qui bouge dans la rue ?

Avoir des droits, c'est bien, mais ça ne veut rien dire si l'on n'a pas les moyens de les faire respecter. Or dans ces affaires de tutelle, quand c'est la justice elle-même qui vous prive de vos droits et recours en contradiction manifeste avec toutes les lois et conventions dont elle se moque ostensiblement, puisqu'elle se juge au-dessus d'elles, je le redemande, concrètement que fait-on ?

Une bonne pensée dépend d'une communication saine, or, les pratiques dont usent les médiocrates s'articulent invariablement autour d'une intention manipulatrice. La parole est triturée, déformée, gauchie, instrumentalisée dans un esprit totalitaire qui évacue l'humain. Dans ses messages dominant double langage, injonctions paradoxales, dissimulation, réticences, mensonge, déni, désinformation. Comment s'y retrouver ? Confronté à un univers schizoïde dans lequel se superposent des quasi-réalités contradictoires, comment ne pas « perdre les pédales » ?

Tout système de croyance repose sur un discours accepté par tous (c'est-à-dire mis en commun, qu'il soit vrai ou faux importe peu) et qui prétend restituer rationnellement l'environnement. Par conséquent, pour réorienter la croyance, il suffit de manipuler ce langage.

On n'est plus pauvre, on est économiquement faible ; on n'est plus chômeur, on est demandeur d'emploi (ou fainéant) ; on n'est plus aveugle, on est non-voyant ; on n'est plus arabe, on n'est plus noir, jaune, métis, sémite, on est issu de la diversité ; il n'y a plus de bombardements des populations civiles, il n'y a que des dommages collatéraux ; on n'est plus un vieux, on est un senior ; il n'y a plus d'expulsion, il n'y a que de l'éloignement forcé ; on ne contraint plus, on « normalise » ; on ne licencie plus, on ajuste les effectifs ; on n'est plus un vagabond, on est un S.D.F. ; on n'est plus un mendiant, on est dans la précarité ; il n'y a plus de viols, il n'y a que des rapports non consentis.

Ce « *langage totalitaire* » s'appuie sur un vocabulaire conçu pour travestir, édulcorer, contraindre le réel à dire ce qu'il ne veut pas dire, arrivant, au passage (un vrai tour de force), à démontrer que « *La Vérité* » est fausse (ou qu'elle n'existe pas). Il construit une parole qui refuse d'identifier clairement les phénomènes, se cantonnant dans le flou, l'indécis, l'à-peu-près, l'innommé, l'inexact voire le contresens. « On » ne nomme pas les objets du réel, ce qui n'est pas nommé n'existant pas. C'est la post vérité de Trump qu'on peut encore nommer réalité alternative. Un exemple :

Respectant en cela la loi infallible de la France *nazoïde* qui le définit comme une *chose*, le P\*RI nie la proposition « Philippe C\* est un homme » ; or, si Philippe C\* n'est pas un homme, étant une chose, il ne peut bénéficier des droits afférents à la condition humaine, puisque les droits de l'Homme ne concernent pas les choses. Donc c'est légitimement que Philippe C\* est traité comme un paillason malgré ses prétentions extravagantes à se présenter comme humain.

La vérité ? Il n'y en a plus. C'est le règne de la violence, du vice, de la duplicité. La raison ne peut être que la raison du plus fort, qui, en général, est aussi le plus bête. « *Le chef a toujours raison. Ein volk, ein Reich, ein Führer !* ». Reposant sur la violence, une hiérarchie terroriste gouverne. « *J'ai le pouvoir, donc j'ai raison* ». La détention

de la kalach', ça aide à ne pas penser. Je flingue donc je suis. « *Le cynisme, le mensonge et le non-respect de la parole donnée deviennent monnaie courante. [...] Entre le mensonge et la langue de bois, personne ne peut plus avoir confiance. [...] on finit par considérer comme normaux les abus de pouvoir, les manipulations, la corruption, les dérives mafieuses.* » (M.-F. Hirigoyen). Pire, au quotidien, tous, nous assaisonnons nos discours avec ce « langage totalitaire » auquel chacun de nous est contraint d'adhérer, à défaut, « on » est un factieux, un inadapté ou un fou. Sanction : l'autorité vous montre du doigt, le groupe vous exclut.

### **Le mot de la fin.**

« *La connerie, c'est comme l'odeur des pets, on s'accommode mieux de la sienne.* » (C'est naturel et tout le monde est concerné).

Dans le genre prédateur, pire que le requin, y a pas. Et le plus abouti des requins, c'est l'homme. Question connerie, on fait pas mieux qu'un requin, c'est primaire, c'est brutal, pour lui, vivre consiste à bouffer ou à être bouffé. Alors on imagine bien, puisque chez les requins, ce sont les requins qui font la loi, le genre de justice qu'il faut attendre d'eux. Quand on est un faon, une sardine ou un agneau, il ne fait pas bon vivre dans leur démocratie.

Dans un univers où nous, les humains, serons arrivés à maturité, nous apprendrons à faire au mieux avec cette tare inhérente à notre condition, puisqu'elle est notre moteur, je parle de la bestialité qui nous anime. En attendant, pour nous, le nazi, c'est toujours l'autre.

Quand nous avons dit cela, nous ne sommes guère avancés, puisque chacun de nous est un autre, la seule vraie question qui mérite d'être posée étant la suivante : « de qui suis-je l'autre ? »

Bien sûr, il existe toujours des exceptions, mais la règle, au fond, c'est que l'homme est un requin pour l'homme (*homo homini squalus*). On n'y peut rien, alors autant l'accepter et faire avec.

« Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes ». Si c'est Candide qui l'affirme, pourquoi en douterions-nous ? Surtout, ne changeons rien !

Mais que ça ne nous empêche pas de la décrire, la bouleversante perfection de ce monde !

# FRAGMENTS.



- 0 - Top trois des plus grandes arnaques de tous les temps : les dieux ; le petit papa Noël démocratique ; l'égalité élastique.
- 1 - À rien ne sert de montrer les choses à qui voit, puisqu'il les voit. À rien ne sert de montrer les choses à qui est aveugle puisqu'il ne peut les voir.
- 2 - Il faut rire de tout et avec n'importe qui, surtout sous la torture.
- 3 - Le vice est l'intelligence de la bêtise.
- 4 - La connerie, c'est comme l'odeur des pets, on s'accommode mieux de la sienne.
- 5 - La médiocrité croit se grandir en rabaissant les autres.
- 6 - Pourquoi s'emmerder à réfléchir quand il est tellement plus amusant d'être bête ?
- 7 - Il ne faut jamais croire ce que l'on fait dire à son miroir.
- 8 - La ligne droite est le plus court chemin pour rater un virage. (Thalès de Milet).
- 9 - La liberté consiste à ne pas se rendre esclave de ce dont on peut se passer.
- 10 - Jargon des dominants, le « putelangué » consiste à escamoter le réel derrière un discours qui refuse de le nommer.
- 11 - La civilisation n'est qu'une forme raffinée de la barbarie.
- 13 - Résumons ! Nous avons, ici, les maîtres, là, les serfs ; ici, les dominants, là, les exploités ; ici, les jolies filles, là, les mâles conquérants ; ici, les vampires méritants et dodus, là, la vermine des parasites assistés ; ici, les femmes battues en prison, là, leurs bourreaux en liberté ; ici, les civilisés (ceux qui sont comme nous), là, les barbares (les autres) et tous sont « égaux en droit »,

conclusion, l'égalité est élastique.

- 14 - Survivre sur la planète des loups quand on est un agneau, voilà le vrai mérite.

- 16 - Les autres ? C'est moi, mais en beaucoup plus nombreux.

- 17 - Les deux meilleurs antidotes à la souffrance et au désespoir, sont, l'un, le suicide, l'autre, la haine.

- 18 - Hasard : détour que fait la nécessité par l'humaine cervelle.

- 19 - Le bousier jugeant beau son tas de fumier, quand j'entends le mot beauté, je sors mon désodorisant.

- 20 - Mieux vaut être bien défriché que mal cultivé.

- 21 - S'il est vrai qu'en forgeant on devient forgeron, le risque est de finir, en bossant, bauceron.

- 22 – Se conduire le moins bêtement possible, quand c'est possible.

- 23 – Pour un primate, le respect tient tout en ceci : ce qu'il ne craint pas, il le méprise. Il n'entend bien que la violence qui parle le même langage que lui.

- 25 - Qui a bu boira. Les autres sont morts déshydratés.

- 26 - Faut tenir une sacrée couche pour faire l'éloge d'un État de droit quand la bêtise y fait la loi.

- 26 - On voit, on sait, mais on préfère ne pas croire. On laisse faire. On se tait. L'indifférence, vertu démocratique.

- 27 - Sur la planète des singes :

a) les singes ont raison ;

b) les singes font la loi ;

c) l'intelligence consiste à être le plus bête possible ;

d) qui n'a pas l'intelligence d'être bête ne peut être que fou.

- 28 - Si dieu est l'opium du peuple, la démocratie est son anesthésique.

- 29 - Être « normal » consiste à passer son temps à pourrir la vie de ceux qui ne le sont pas.

- 31 - Pour la bêtise, il n'y a pas de pouvoir sans pouvoir d'abuser.

- 34 - Où se trouve le sacré, l'ordure n'est jamais loin.

- 35 - Rien n'a causé plus de souffrance que les Évangiles, une œuvre d'amour. Méfions-nous avant de répandre la « bonne » Parole.

- 36 - Tout vient à point à qui sait attendre vite. (Proverbe politique).

- 37 - Le droit de tout dire est-il le pouvoir de dire n'importe quoi ?

- 39 - Chaque fois qu'on met la kalach' de l'autorité entre les mains d'un abruti, on arme un terroriste.

- 40 - La raison a fait un homme du primate, mais c'est la conscience qui le rend humain.

- 42 - L'Homme a inventé les dieux pour se défausser sur eux des calamités que lui vaut son inconséquence.

- 43 - Les dieux des glands sont des chênes, ou peut-être l'inverse. Les dieux des primates sont des primates. La question n'est pas des dieux, mais de savoir si l'homme est plutôt primate ou plutôt gland.

- 44 - Bien mal acquis finit toujours par profiter à quelqu'un. (Proverbe financier).

- 45 - La conscience fonctionne comme les brûlures d'estomac, quand tu n'en as pas, tu ne peux pas savoir ce que c'est.

- 46 - Les dieux croient-ils que l'Homme existe ?
- 47 - On ne peut pas sortir de là, soit on est misanthrope, soit on est raciste. Rien n'empêche d'être hypocrite par surcroît.
- 48 - Je m'entends parfois demander par des gens raisonnables, (il n'y a qu'eux pour être aussi tartes) : « À quoi te sert-il de voir des choses que toi seul peut voir ? » À quoi je réponds : « À les voir ! »
- 49 - Les semelles de plomb de la raison.
- 50 - Au prétexte de relier, de souder, de mettre en commun, on finit toujours par exclure.
- 51 - Les troupeaux ne pensent pas, ils ruminent et ils ruminent ce que leurs maîtres leur donnent à bouffer.
- 52 - Quand la raison marche au pas de l'oie, on se trouve mieux d'avoir tort seul.
- 53 - Le meilleur flic du troupeau, c'est le troupeau lui-même.
- 54 - La raison du plus fort est toujours la meilleure, c'est aussi la plus bête.
- 55 - Le rire est le propre de l'homme. Aux femmes il a laissé les larmes.
- 56 - On ne trouve pas la vérité en cherchant des excuses.
- 57 - À quoi sert-il de dire une vérité qui ne fait chier personne ?
- 58 - L'homme finit souvent par tomber du côté où il pense.
- 59 - La raison est la vérité des hommes, la Vérité est la raison des dieux. (Socrate).
- 60 - Qui croit aveuglément en la raison a sûrement raison, aussi

sûrement qu'il est aveugle.

- 61 - Il n'est rien que l'opinion ne croit savoir. Elle gagnerait à savoir croire.

- 62 - La raison ne fait que singer la sagesse. (Socrate).

- 64 - Au fond, l'égoïsme n'est qu'un altruisme tourné vers soi.

- 65 - Si la raison pouvait tout dire, il n'y aurait pas de poésie.

- 66 - Pas de griffes, pas de crocs, pas de dard, pas de venin, l'arme décisive, cruelle et vicieuse, de sa « supériorité » porte le nom de « raison ». La raison est une forme de bestialité propre à l'homme. Une bestialité qu'aucun animal n'a poussé aussi loin que lui.

- 67 - La superstition de notre temps se pare de l'habit scientifique.

- 68 - Tant va la cruche allô que téléphone. (Graham Bell).

- 69 - L'homme est une machine à croire, et plutôt que rien, il croira n'importe quoi, pourvu que ce soit bien emballé.

- 70 - Attendrissant, le fait de croire aux super-héros genre petit papa Noël démocratique répond à un besoin impérieux autant qu'irrationnel d'être rassuré lequel est connu sous le nom de soteria.

- 73 - Ce que je vois, je le vois, que j'y croie ou non, c'est une autre affaire.

- 74 - Savoir ne signifie pas nécessairement savoir expliquer ou savoir démontrer. Si Cassandre avait été raisonnable, elle n'aurait pas été Cassandre.

- 75 - « La vérité se montre, elle ne se démontre pas », tu la vois ou tu ne la vois pas.

- 76 - Qui aime la vérité se soucie peu d'avoir raison. Matthieu 5,

37 : « Que votre parole soit oui, oui, non, non. Le reste vient du malin. »

- 77 - Mots ! De quel rêve êtes-vous l'ombre ?

- 78 - Apprends à ne pas comprendre et tu verras mieux. (Lao Tseu).

- 79 - Au royaume de la raison, la conscience dort en prison.

- 80 - Nous pouvons faire confiance aux hommes à cent pour cent au moins une fois sur dix.

- 81 - La démocratie est l'art de faire des saletés qui ont l'air propres.

- 82 - Nous appelons démocratie un État de droit où, pour avoir des droits, il faut avoir les moyens de se les payer.

- 83 - Ainsi que l'a démontré l'histoire, les bons démocrates font d'excellents nazis. (Et conversement).

- 84 - Credo des « démocraties » : « Faire de l'humain coûte trop cher ». Cette règle infrangible avait déjà servi de point de départ à Adolf H. pour légitimer son entreprise millénariste... et le reste.

- 85 - Une République qui se prostitue dans le temple de Mammon n'est pas laïque, elle est idolâtre.

- 86 - L'exclusion planifiée est la version démocratique du camp de concentration.

- 87 - Tu votes, tu te fais niquer, tu ne votes pas, tu te fais niquer. Alors, réfléchis bien avant de faire le mauvais choix !

- 88 - La jeunesse est une maladie qui rend vieux.

- 89 - Être jeune, c'est passer son temps à mourir joyeusement.

- 90 - Par amour, en leur donnant la vie, nous condamnons à mort

d'adorables petits êtres qui ne demandaient rien à personne. Cet amour est un vrai salopard !

- 91 – Ce qui t'empêche de vivre, tue-le ! (ABC de la survie).
- 92 - Vivre c'est passer son temps à mourir, par conséquent, être vivant consiste surtout à être mourant.
- 93 - Il faut beaucoup de temps pour apprendre à rester jeune.
- 94 - Je ne crains pas la mort, juste ses conséquences. (Gilgamesh).
- 95 - La vie aime la vie, la vie se nourrit de vie, la vie tue pour vivre, la vie aime la mort.
- 96 - Ce n'est pas moi qui tiens à la vie, c'est elle qui tient à moi.
- 97 - Vivre, ça revient surtout à ne pas mourir tout de suite.
- 98 - L'inconscient est structuré comme un imbécile.
- 100 - Pas vu, pas pris, à ceci se résume la morale. Elle est la conscience de ceux qui n'ont pas de conscience.
- 101 - Mettre de la morale en politique ou dans la finance revient à désodoriser des latrines. On reste dans la merde, mais elle sent bon.
- 102 - « Le mouvement n'est rien de plus que de l'immobilité qui se déplace. » (Parménide).
- 103 - L'Homme a moins besoin de lois que de conscience.
- 104 - Les prétoires sont les chiottes de la raison. Mais notre nature est ainsi faite que nous ne pouvons nous passer de chiottes.
- 105 - Ce n'est pas la vie qu'il faut respecter (ça n'a pas de sens), c'est l'être vivant. De même que c'est moins ses droits que l'Homme lui-même qu'il faut défendre.

- 106 - Sur la violence, on ne bâtit de durable que des ruines.
- 107 - Comprendre qu'il n'y a rien à comprendre. Je nais, je vis, je ne vis plus. Tout est dit.
- 108 - Heureux qui voit sans croire. (Pyrrhon d'Élis).
- 109 - « Créer une bande de primates mal finis pour m'en faire adorer, ce n'est pas ce que j'ai réalisé de mieux ». (Dieu).
- 110 - Sur la planète des singes, la démocratie est un régime de bananes.
- 112 - Les vérités de la raison ne sont pas « la » vérité, elles sont des raisons.
- 113 - Pour la bêtise, l'autorité c'est le pouvoir d'avoir raison surtout quand elle a tort.
- 114 - Ce n'est pas ce que je vois qui me trompe, mais ce que je crois voir.
- 115 - Parce que l'obéissance aveugle est le génie de ceux qui ne pensent pas, tenant pour une idole ce qui n'est qu'un outil, la bêtise, toujours, se prosterner devant la loi.
- 116 - « Je » n'est qu'un jeu, « je » n'existe pas.
- 117 - La démocratie est une pathologie mentale sévère. Il est arrivé qu'elle rende complètement nazi.
- 118 - C'est un contresens que de se croire plus intelligent que son voisin. En réalité, ce sont tous les autres qui sont largement aussi cons que nous.
- 119 - On est tous égaux devant la Ferrari, mais il y a ceux qui ont les moyens de se l'offrir et il y a les autres. Avec la Loi, c'est kif-kif.



- 120 - Selon les politiciens, passer son temps à ne rien faire, non seulement cela prend un temps fou, mais en plus, c'est très mal payé.
- 122 - « Socratiser » : assassiner démocratiquement.
- 123 - Un barbare c'est quelqu'un qui a la chance de ne pas penser comme nous.
- 124 - Les peuples ne sont que des statistiques auxquelles leurs maîtres font dire ce qu'ils veulent.
- 125 - L'honnêteté consistant à ne pas se faire prendre, pour y parvenir, on n'a pas encore trouvé mieux que le vice qui, dans un État de droit, est donc une vertu.
- 128 - Tant qu'on n'est pas tombé dans la merde on ne sait pas vraiment ce que c'est.
- 130 - Les mots, se posant sur les choses, nous les cachent souvent.
- 131 - Celui qui prétend combattre le Diable par le mensonge finit toujours par servir l'un et l'autre.
- 132 - Il y a quand même beaucoup de Vichy dans le pastis démocratique français, je trouve.
- 133 - Le mieux, pour maigrir sans faire de sport, c'est d'être mort.
- 134 - Quand c'est elle qui tient la kalach' de l'autorité entre ses petites mains poisseuses, on n'a jamais vu la bêtise se rendre aux arguments de la logique.
- 135 - Ce n'est pas par conviction que des braves gens deviennent nazis mais par bêtise.
- 136 - Variante à peine dénazifiée de la pureté raciale, le mérite est l'aryanisme des démocrates.

- 138 - La liberté ne cale pas l'estomac et, il faut l'avouer, la vérité, c'est chiant. La « majocrité » leur préfère du pain et des jeux. Elle n'est pas regardante sur la main qui les lui donne. (*Le néologisme « majocrité » résulte de la fusion des vocables médiocrité et majorité.*)
- 139 - Les cimetières sont pleins d'erreurs médicales. Faudrait prévenir les médecins.
- 140 - En politique, plus on change les élus, plus ça ne change rien. Moralité, le vrai changement, c'est quand ça reste pareil.
- 141 - La conscience n'est pas tenue par les lois de la bestialité.
- 143 - L'humain n'est pas mauvais, il n'est que bête, et c'est encore plus grave, hélas. En même temps, c'est justement ce côté pathétique de brave bête, car occultant sa cruauté, qui le rend attachant.
- 145 - Il n'y a jamais très loin d'un réseau à une mafia.
- 146 - Il n'existe pas de façon intelligente d'échapper à une situation absurde. On en sort par l'absurde.
- 147 - On ne discute pas avec des gens qui croient intelligent d'être bêtes. Leur logique tient en peu de mots : « C'est moi qui tient le flingue, donc, tu as tort ».
- 148 – On qualifiera d'autonettoyante une justice qui ne rend de comptes qu'à elle-même.
- 149 - Un bon démocrate ne cède jamais aux élan de son cœur, il écoute d'abord son portefeuille.
- 150 - « Quand j'entends le mot démocratie, je sors mon papier-cul ». (Platon).
- 151 - Un consommateur, c'est un otage qui croit être un client. (Syndrome de Stockholm).

- 152 - Parce que lui seul pouvait imaginer de donner aux hommes l'intelligence sans y joindre le mode d'emploi, Dieu existe.

- 153 - Il n'est rien au nom de quoi on ait tué davantage qu'en celui de la raison.

- 154 - Méfions-nous de ce que les mots font dire aux choses.

---

*« Je » est devenu une chose par le jeu des lois bancales d'une démocratie féodo-spartiate.*

*En tout ce qui nous arrive, il vaut mieux voir le bon côté. Voici ce que « je » retire de positif de cette expérience : une chose, par nature, n'est pas bête, (forcément), en tout cas, elle ne l'est pas assez pour être humaine.*

*En fin de compte, on est en droit de se demander si « je » n'a pas gagné à perdre son statut de bête en devenant une chose.*

# ANNEXES.

## LA PROTECTION DES ADULTES VULNÉRABLES.

### LES MESURES DE PROTECTION.

La loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 a rénové le dispositif de protection juridique des majeurs.

Toute personne majeure qui ne peut pourvoir seule à ses intérêts peut bénéficier d'une protection juridique, adaptée à son état et à sa situation.

Si une altération des facultés de la personne est médicalement constatée, le juge des tutelles peut décider qu'un régime de représentation (tutelle) ou d'assistance (curatelle) est nécessaire pour protéger les intérêts personnels et patrimoniaux de cette personne vulnérable.

Si une personne met sa santé ou sa sécurité en danger du fait de ses difficultés à gérer ses prestations sociales, une mesure d'accompagnement social personnalisé peut lui être proposée. Si cet accompagnement ne lui permet pas de gérer ses prestations sociales de façon autonome, le juge des tutelles pourra ordonner une mesure d'accompagnement judiciaire en vue de rétablir cette situation.

### Les différentes mesures de protection.

A l'ouverture de la mesure de protection, l'Association P\*RI, mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM), remet à la personne la présente notice d'information, la charte des droits et libertés de la personne majeure protégée, ainsi que le règlement de son fonctionnement.

En retour la personne protégée remet au mandataire tout document administratif utile pour la bonne gestion de son dossier, (Copie de la Carte Nationale d'Identité, du livret de famille, impôt sur le revenu, attestation CPAM, droits CAF, adresse du bailleur, assurances...), ainsi que, dans le cadre du mandat de protection, les renseignements bancaires et les moyens de paiements (Chéquiers, cartes de crédit ...).

### La Sauvegarde de Justice.

La sauvegarde de justice est une mesure provisoire prononcée par le juge des tutelles dans l'attente de l'ouverture d'une mesure de tutelle ou de

curatelle. Elle peut également être indiquée pour un acte particulier puis s'éteindre ensuite.

#### La Curatelle.

Cette mesure s'applique à une personne qui a besoin d'être conseillée ou contrôlée dans les actes de la vie civile.

- La curatelle simple : la personne gère seule ses comptes bancaires courants. Elle a cependant besoin de l'assistance du MJPM pour les actes de disposition. (Patrimoine mobilier ou immobilier).
- La curatelle renforcée ou aggravée : le MJPM perçoit les revenus et règle les dépenses.
- La curatelle aménagée : le juge peut autoriser la personne protégée à effectuer un acte en particulier.

#### La Tutelle.

Ce régime s'applique à une personne qui a besoin d'être représentée de manière continue dans tous les actes de la vie civile. Cependant, en ouvrant la tutelle, le juge, sur l'avis du médecin expert, peut énumérer certains actes que la personne en tutelle aura la capacité de faire seule. Le MJPM n'accomplit les actes de disposition qu'avec l'autorisation du juge. Il gère les comptes bancaires et les placements de la personne.

Les mesures de Tutelle et de Curatelle sont prononcées pour une durée de 5 ans maximum, elles peuvent être renouvelées et leurs durées peuvent être augmentées si besoin, sur avis d'un médecin agréé inscrit sur la liste établie par le Procureur de la République.

Le Juge peut à tout moment mettre fin à la mesure, la modifier ou lui substituer une autre mesure après avoir recueilli l'avis de la personne chargée de la mesure de protection, et au vu d'un certificat médical. Il ne peut renforcer le régime de protection que s'il est saisi d'une requête en ce sens.

La mesure prend fin, en l'absence de renouvellement, à l'expiration du délai fixé, en cas de jugement de mainlevée ou en cas de décès de l'intéressé.

Le Juge peut également y mettre fin lorsque la personne protégée réside hors du territoire national, si cet éloignement empêche le suivi et le contrôle de la mesure.

#### La Mesure d'Accompagnement Judiciaire (M.A.J.).

Cette mesure s'applique aux personnes dont la santé et la sécurité sont en danger du fait de leur inaptitude à gérer seules les prestations sociales qui leur sont versées.

L'ouverture d'une MAJ nécessite qu'une mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) menée par le Département ait préalablement échoué.

Ce dispositif juridique n'entraîne aucune incapacité pour la personne concernée. Il porte sur la seule gestion des prestations sociales choisies par le juge dans une liste fixée par décret.

Le MJPM percevra les ressources visées par la mesure, les gèrera dans l'intérêt de la personne et assurera l'accompagnement social pour aider la personne à recouvrer son autonomie financière.

La durée de la MAJ ne peut excéder une durée de deux ans renouvelable une fois.

#### Voies de recours et révision des mesures.

A tout moment de la procédure, la personne majeure protégée a la possibilité de former un recours à l'encontre de la décision prise par le Juge des Tutelles ; le recours est formé dans un délai de 15 jours suivant la réception de la décision adressée par le juge, au moyen d'un courrier signé par un avocat et remis au greffe du Tribunal d'Instance.

Par ailleurs chaque mesure de protection est susceptible d'évolution, le Juge statue alors sur les demandes de renforcement, allègement, main levée, transfert auprès d'un autre MJPM, après avoir recueilli divers avis dont éventuellement ceux d'un médecin qu'il aura désigné.

#### La participation de la personne protégée au financement de la mesure.

Dans les semaines qui suivent l'ouverture de la mesure, la personne protégée élabore avec le mandataire un document individuel de protection du majeur, (DIPM) dans lequel figurera le montant de sa participation financière. Ce DIPM est mis à jour au minimum une fois par an, ou lorsque survient un évènement qui va modifier la mesure de protection.

Le décret 2008-1554 du 31 décembre 2008 établit le montant de la participation financière de la façon suivante :

Revenus jusqu'au montant de l'AAH 0%

Revenus > l'AAH jusqu'au SMIC brut inclus 7%

Revenus > SMIC brut jusqu'à 2,5 SMIC brut inclus 15%

Revenus > 2,5 SMIC brut jusqu'à 6 SMIC brut inclus 2%

Revenus > 6 SMIC brut inclus ...

#### La participation de la personne protégée au fonctionnement du service.

La personne protégée a la possibilité de participer aux enquêtes de satisfaction régulièrement organisées par l'Association P\*RI, dans le but de faire connaître et d'améliorer le fonctionnement et le projet du service.

## **RÔLE DU MANDATAIRE JUDICIAIRE.**

Informez la personne protégée de ses droits, lui remettre les documents concernant ses droits ; charte des droits et libertés de la personne protégée, règlement de fonctionnement, notice d'information, DIPM ; si son état ne lui permet pas d'en mesurer la portée, le mandataire les remet à un membre du conseil de famille ou, à défaut, à un parent, un allié ou une personne de son entourage dont l'existence est connue ou au subrogé curateur ou tuteur ;

- Faire participer la personne protégée aux consultations ou enquêtes de satisfaction relatives au fonctionnement du service ;
- Recueillir son consentement aux décisions personnelles la concernant ;
- L'informer de la possibilité qui lui est offerte de s'opposer au recueil et au traitement de données nominatives ;
- Rappeler l'obligation de confidentialité des informations, du respect des préconisations prévues par la charte des droits et libertés de la personne majeure protégée, et des décisions du juge ;
- Créer, à chaque fois que cela est possible, les conditions favorisant son autonomie et ses choix de vie dans le respect de sa liberté et de sa dignité ;
- Assurer la protection de ses biens mobiliers et immobiliers ;
- Établir son budget en concertation avec la personne majeure protégée.

\*

Le P\*RI, service de tutelle, travaille à l'accompagnement de la personne et à sa réinsertion.

L'Association P\*RI a vu le jour en 1987. Celle-ci a son siège en la ville de V\*, depuis 2002.

Une antenne a été créée à M\* en novembre 2007.

L'Association P\*RI est habilitée auprès du Procureur de la République du département depuis le 7 juin 1987. Son habilitation couvre les mesures de Tutelles et Curatelles, ainsi que les Mesures d'Accompagnement Judiciaire (MAJ).

Missions : mandaté par le juge des tutelles, et sous son contrôle, il a pour mission d'accompagner l'individu, de gérer ses ressources voire son patrimoine au mieux de ses intérêts dans sa vie quotidienne.

## **CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE MAJEURE PROTÉGÉE.**

Par la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, le législateur a souhaité garantir à tout citoyen le droit d'être

protégé pour le cas où il ne pourrait plus s'occuper seul de ses intérêts. Cette loi renforce la protection de la personne du majeur protégé et de ses biens.

La protection juridique qui lui est garantie s'exerce en vertu des principes énoncés dans la présente charte.

#### Article 1er. Respect des libertés individuelles et des droits civiques

Conformément à l'article 415 du code civil, la mesure de protection juridique est exercée dans le respect des libertés individuelles et des droits fondamentaux et civiques de la personne.

Conformément à l'article L. 5 du code électoral, le droit de vote est garanti à la personne, sous réserve des décisions de justice.

#### Article 2. Non-discrimination

Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination en raison de son sexe, de l'origine, de sa grossesse, de son apparence physique, de son patronyme, de ses caractéristiques génétiques, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions ou croyances, notamment politiques ou religieuses, de ses activités syndicales, de son appartenance ou de sa non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée lors de la mise en œuvre d'une mesure de protection.

#### Article 3. Respect de la dignité de la personne et de son intégrité.

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti. Le droit à l'intimité est préservé.

Il est garanti à la personne la confidentialité de la correspondance privée reçue à son attention par le mandataire judiciaire à la protection des majeurs. Cette correspondance lui est remise.

La correspondance administrative reçue à son attention par le mandataire judiciaire à la protection des majeurs est également mise à sa disposition.

#### Article 4. Liberté des relations personnelles.

Conformément à l'article 459-2 du code civil, la personne entretient librement des relations personnelles avec les tiers, parent ou non, et a le droit d'être visitée et le cas échéant, hébergée par ceux-ci, sauf décision contraire du conseil de famille ou du juge en cas de difficulté.

#### Article 5. Droit au respect des liens familiaux.

La mesure de protection juridique s'exerce en préservant les liens familiaux, et tient compte du rôle de la famille et des proches qui entourent de leurs soins la personne tout en respectant les souhaits de la personne protégée et les décisions du conseil de famille ou du juge.

#### Article 6. Droit à l'information.



La personne a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur :

La procédure de mise sous protection,

Les motifs et le contenu d'une mesure de protection,

Le contenu et les modalités d'exercice de ses droits durant la mise en œuvre de cette procédure ainsi que sur l'organisation et le fonctionnement du mandataire judiciaire à la protection des majeurs, en particulier s'il s'agit d'un service.

La personne est également informée des voies de réclamation et de recours amiables et judiciaires.

Elle a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi et, le cas échéant, selon des modalités fixées par le juge.

Article 7. Droit à l'autonomie.

Conformément à l'article 458 du code civil, « sous réserve des dispositions particulières prévues par la loi, l'accomplissement par la personne des actes dont la nature implique un consentement strictement personnel ne peut jamais donner lieu à assistance ou représentation ». Conformément à l'article 459 du code civil, « dans les autres cas, la personne protégée prend seule les décisions relatives à sa personne dans la mesure où son état le permet ».

Conformément à l'article 459-2 du code civil, la personne a la possibilité de choisir son lieu de résidence, sauf décision contraire du conseil de famille ou du juge.

Article 8. Droit à la protection du logement et des objets personnels.

Conformément à l'article 426 du code civil, « le logement de la personne et les meubles dont il est garni, qu'il s'agisse d'une résidence principale ou secondaire, sont conservés à la disposition de celle-ci aussi longtemps qu'il est possible. Les objets à caractère personnel indispensables à la personne handicapée ou destinés aux soins de la personne malade sont gardés à sa disposition, le cas échéant par l'établissement dans lequel elle est hébergée. »

Article 9. Consentement éclairé et participation de la personne.

Dans le respect des dispositions légales et réglementaires ainsi que des décisions du conseil de famille ou du juge :

Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation et en veillant à sa compréhension, des conditions d'exercice et des conséquences de la mesure de protection juridique ;

Le droit de participer à la conception et à la mise en œuvre du projet individuel de protection est garanti.

Article 10. Droit à une intervention personnalisée.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure de protection, la personne bénéficie d'une intervention individualisée de qualité favorisant son autonomie et son insertion. La situation de la personne fait l'objet d'une évaluation régulière afin d'adapter le plus possible l'intervention à ses besoins.

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la mise en œuvre de la mesure de protection doivent être prises en considération.

Article 11. Droit à l'accès aux soins.

Il est garanti à la personne l'accès à des soins adaptés à son état de santé.

Article 12. Protection des biens dans l'intérêt exclusif de la personne.

La protection des biens est exercée, en fonction de la situation ou de l'état de la personne et conformément à l'article 496 du code civil, dans son seul intérêt.

Conformément au même article du code civil, les actes relatifs à la protection des biens de la personne font l'objet de soins prudents, diligents et avisés.

Sauf volonté contraire exprimée par la personne protégée, les comptes ou les livrets ouverts à son nom, et sous réserve des dispositions légales et réglementaires ainsi que des décisions du conseil de famille ou du juge sont maintenus ouverts.

Conformément à l'article 427 du code civil, « les opérations bancaires d'encaissement, de paiement et de gestion patrimoniale, effectuées au nom et pour le compte de la personne, sont réalisées exclusivement au moyen des comptes ouverts à son nom », sous réserve des dispositions légales et réglementaires, notamment celles relatives à la comptabilité publique. « Les fruits, produits et plus values générés par les fonds et les valeurs appartenant à la personne lui reviennent exclusivement ».

Article 13. Confidentialité des informations.

Il est garanti à la personne et à sa famille le respect de la confidentialité des informations les concernant dans le cadre des lois existantes et sous réserve des décisions du juge.

•Article 458 du Code Civil : sous réserve des dispositions particulières prévues par la loi, l'accomplissement des actes dont la nature implique un consentement strictement personnel ne peut jamais donner lieu à assistance ou représentation de la personne protégée. Sont réputés strictement personnels la déclaration de naissance d'un enfant, sa reconnaissance, les actes de l'autorité parentale relatifs à la personne d'un enfant, la déclaration

du choix ou du changement du nom d'un enfant et le consentement donné à sa propre adoption ou à celle de son enfant.

### **CONCERNANT LES REVENUS DE LA PERSONNE MAJEURE PROTÉGÉE.**

Le Code civil affirme le droit du majeur protégé de percevoir les fruits, produits et plus-values générés par ses fonds et valeurs et, pour le garantir, fait obligation au curateur ou tuteur chargé de sa protection, de maintenir les comptes ouverts en son nom.

La personne chargée de la mesure de protection ne saurait donc procéder :

- Ni à la modification des comptes ou livrets ouverts au nom de la personne protégée ;
- Ni à l'ouverture d'un autre compte ou livret bancaire auprès.

Ce principe s'applique à toutes mesures : sauvegarde de justice, curatelle et tutelle.

Toutefois, si l'intérêt de la personne protégée le commande, le juge peut autoriser la personne en charge de la protection à déroger à ce principe. (Il doit avoir un motif sérieux).

En pratique, le juge peut autoriser l'ouverture d'un 2ème compte dit « compte de gestion » au nom de la personne protégée mais exclusivement géré par le curateur.

Le compte antérieur à la mesure est conservé comme compte « argent de vie », souvent accompagné d'une carte de retrait et permettant à la personne protégée de conserver ses habitudes ainsi qu'une certaine autonomie.

La multiplication ou la dispersion des comptes entre plusieurs établissements peut être source de coûts (frais de virements, frais de gestion...) et de perte de temps et d'efficacité, qui peuvent nuire économiquement aux intérêts du majeur, et peuvent justifier que le juge autorise une certaine rationalisation de la situation bancaire. (Mais cela ne peut pas se faire au détriment des droits de la personne protégée, cf. alinéa suivant).

Les opérations bancaires d'encaissement, de paiement et de gestion patrimoniale effectuées au nom du majeur protégé sont exclusivement réalisées au moyen des comptes ouverts à son nom.

Les fruits, produits et plus-values générés par les fonds et les valeurs qui appartiennent à la personne protégée lui reviennent exclusivement.

L'article du Code civil relatif à l'excédent des revenus de la personne protégée dispose que le curateur « *dépose l'excédent sur un compte laissé à la disposition de l'intéressé ou le verse entre ses mains* ».

Pour une saine gestion des comptes, il convient d'entendre par excédent [...] la somme disponible après que toutes les dépenses budgétées aient été provisionnées.

La notion même de « dépenses » peut impliquer la constitution d'économies donc d'épargne dès lors que ces économies ne sont que le provisionnement de dépenses courantes fixes [...] ou prévisibles [...].

Cependant, ce provisionnement des dépenses ne peut nuire au train de vie de la personne protégée (ce qui se passe pourtant) ni permettre que le curateur constitue une épargne au nom de la personne protégée dans un but autre que celui de participer à son bien-être présent et à venir [...].

Conclusion : le législateur a condamné la gestion dite du « bon père de famille » qui parfois conduisait les tuteurs et curateurs à réaliser des économies budgétaires disproportionnées au détriment du bien-être des majeurs vulnérables.

Principe fondamental auquel se soustrait le P\*RI depuis le début : la protection juridique a pour finalité l'intérêt de la personne vulnérable, en favorisant, dans la mesure du possible, son autonomie (Code civil, art. 415).

Objectif de la mission du P\*RI : L'intérêt de la personne vulnérable.

Il faut toujours garder présent à l'esprit que la personne, même sous protection judiciaire, bénéficie de tous les droits dévolus à un citoyen majeur.